



Institut Panos Afrique de l'Ouest
Panos Institute West Africa



*Projet : « Des voix et des voies contre l'homophobie
au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal »*

Images et voix des minorités sexuelles dans les médias au Sénégal

Étude de contenu

Par Mouminy Camara

Septembre 2017

Résumé

La présente étude a pour objectif d'examiner le traitement médiatique de l'actualité et du débat autour des minorités sexuelles LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués) au Sénégal. L'analyse de contenu, comme méthodologie préconisée, a permis de repérer quelques grands thèmes qui dominent le discours médiatique sur ce sujet. Pour y arriver, un échantillonnage de 108 articles a été réalisé au sein de quotidiens de la presse sénégalaise, en l'occurrence *Le Soleil*, *Walfadjri*, *L'Observateur*, *Le Populaire* et un média en ligne notamment *Dakaractu.com*. L'étude s'est étendue sur une période exceptionnellement longue, allant de 2008 à 2016, à cause notamment du fait que le traitement médiatique de cette problématique dans la presse sénégalaise révèle un caractère factuel et ponctuel de l'information sur le sujet.

A l'analyse, les homosexuels sont considérés, non comme des sujets d'information mais plutôt des objets. Il en découle, à bien des égards, une perception et une présentation dévalorisantes et stigmatisantes véhiculées par les médias sur les minorités sexuelles. L'étude du contenu médiatique sur les LGBTI dans la presse sénégalaise, notamment dans les médias de notre corpus, qu'il s'agisse du discours des acteurs des médias ou des opinions des leaders associatifs et religieux, permet de mettre en évidence une approche moralisatrice de l'homosexualité. En effet, l'analyse révèle, d'une manière générale, que l'homosexualité est considérée comme un fait non-africain, importé, occidental. Par conséquent, dans le prisme de l'hétérosexualité considérée comme norme de la société sénégalaise, l'homosexualité (masculine ou féminine) est perçue comme une déviance sexuelle ou un « acte contre-nature ». De ce fait, sa présence dans la société sénégalaise est présentée comme résultant d'une corruption sexuelle voire d'une activité lucrative dans un contexte marchand.

1.

Introduction

1.1. Contexte et justification

La question fondamentale autour de laquelle s'articule cette étude est la suivante : comment les médias sénégalais ont-ils traité et construit l'actualité et le débat autour des minorités sexuelles LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués) ? Quels ont été les représentations mises en avant et les thèmes privilégiés dans la couverture médiatique de cette question ? A travers cette étude de contenu sur le traitement médiatique des questions liées aux LGBTI par les médias sénégalais, l'Institut Panos cherche à évaluer et à analyser les tendances qui s'expriment à ce sujet dans le discours médiatique au Sénégal.

En tant que vecteurs d'information, les médias jouent un rôle important dans la propagation des représentations et l'inculcation de jugements de valeur. Par la sélection structurée des faits au cœur de l'actualité et du débat social, économique, politique..., ils contribuent à forger des centres d'intérêt communs, voire des sentiments de solidarité entre les lecteurs – lorsqu'il s'agit de la presse écrite – qui peuvent éventuellement se fier aux reportages et aux analyses de leurs médias favoris pour juger de la valeur des positions et décisions des pouvoirs publics. Il en est ainsi du traitement médiatique des LGBTI au Sénégal. En accordant, dans ses colonnes, au gré de l'actualité, une place à cette question des minorités sexuelles, la presse a amené l'opinion publique sénégalaise à le considérer comme un sujet important de débat social, juridique et politique. Dès lors, nous pouvons avancer le postulat selon lequel le traitement médiatique de cette question des LGBTI, les tonalités du discours médiatique à ce sujet et les différents positionnements reflétés d'acteurs issus du tissu social ont certainement constitué un facteur crucial de sa perception par le public.

Cette étude s'appuie sur des données discursives relevant de la nature et de la qualité de l'information, ainsi que des orientations idéologiques qui les sous-tendent. Elle analyse également les diverses représentations médiatiques de cette question dans l'espace public sénégalais afin de mettre en relief la façon dont la presse suscite le débat public, en insérant le sujet dans la liste des priorités médiatiques, politiques et du public. Le niveau d'intérêt que les médias sénégalais accordent à la problématique des LGBTI, le traitement et les représentations socioculturelles de l'homosexualité et des minorités sexuelles sont enfin mis en perspective avec les enjeux de défense des droits et de la dignité humaine mais aussi des normes déontologiques et éthiques du journalisme.

1.2. Méthodologie

1.2.1 Hypothèses

Des hypothèses de départ ont été élaborées pour cette étude, basées sur le fait que les médias ne donnent pas une image dépouillée de partis-pris par rapport à un groupe tel que celui des LGBTI, et qu'ils contribuent à sa discrimination et aux violences à son endroit. Ainsi, lorsque

ces minorités apparaissent dans les médias, c'est rarement à leur avantage. Voici ces hypothèses de départ :

1. **une visibilité médiatique qui contraint les LGBTI de vivre de manière non visible** : dans un contexte de forte médiatisation, le seul soupçon vaut preuve d'homosexualité. Les homosexuels sont contraints de vivre de manière non visible ;
2. **les LGBTI objets et non sujets de l'information** : on parle beaucoup plus des LGBTI que ces minorités ne prennent la parole dans les médias ;
3. **une perception négative et dévalorisante** : les LGBTI notamment les homosexuels sont représentés à partir de préjugés ou qualifiés sous des traits peu flatteurs avec des stéréotypes et des clichés ;
4. **un discours médiatique vecteur d'homophobie** : si les médias évoquent amplement les homosexuels, c'est pour les stigmatiser ; en revanche, ils rapportent rarement les actes de haine ou de violence à l'encontre des homosexuels ;
5. **le poids de la religion dans l'homophobie** : en dépit du fait d'être un État laïc, le Sénégal connaît une forte pression religieuse qui confine les LGBTI dans un registre « immorale ».

1.2.2- Méthodes d'analyse

L'étude s'appuie sur deux approches consistant d'une part à faire un recueil des données quantitatives et qualitatives et d'autre part, à faire l'analyse transversale du corpus choisi. L'analyse quantitative porte sur le volume de couverture, à savoir le nombre d'articles sur le sujet et leur périodicité d'apparition. Quant à l'analyse qualitative, elle porte sur :

- la richesse des contenus et le traitement fait des faits relatifs aux LGBTI (genres rédactionnels choisis pour les mettre en relief) ;
- les angles de traitement (les faits mis en relief et la hiérarchisation adoptée pour dégager les centres d'intérêt) ;
- les thèmes convoqués dans le traitement médiatique des questions liées aux LGBTI ;
- et enfin, les perceptions véhiculées par les médias sur les LGBTI (jugement, langage, clichés, stéréotypes.)

La consultation des contenus de l'information sur les LGBTI devait, au départ, être limitée sur une période précise de quelques mois. Toutefois, la collecte des données a vite laissé apparaître que le sujet est traité de façon marginale et ponctuelle. La période d'observation et d'analyse a donc été étendue de l'année 2016 jusqu'en 2008, afin de permettre de disposer d'un corpus significatif. Pour ce faire, nous avons mis l'accent sur le caractère ponctuel du traitement, dépendant des « affaires » telles que :

- le « mariage homosexuel de Petit Mbao » en 2008,
- « l'affaire du mariage des 11 présumés homosexuels de Kaolack »,
- l'affaire Tamsir Jupiter Ndiaye »,
- l'affaire du sac de Wally Seck », etc.

Durant cette période, la majeure partie des articles traite de l'homosexualité. Nous y trouvons tout au plus trois articles traitant des lesbiennes. Quant à la question des bisexuels, des transsexuels et des intersexués, elle est inexistante.

1.2.3- Corpus

L'étude a été menée sur des médias publics et privés. Les secteurs concernés sont la presse écrite quotidienne et la presse en ligne. Le choix de ces médias se justifie par leur accessibilité et leur impact potentiel. En plus de la radio et de la télévision, ils constituent les principales sources d'information. L'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment d'internet et de la presse en ligne, offre un nouvel espace de lisibilité des faits qui structurent l'actualité nationale. Le choix des supports retenus pour l'étude s'est opéré selon des critères liés à leur représentativité dans le paysage médiatique, leur audience mais aussi et surtout à leurs orientations éditoriales.

1.2.3.1- *Le Soleil* est l'héritier de *Paris-Dakar*, créé par l'homme de presse français Charles de Breteuil, en 1933. D'abord hebdomadaire, *Paris-Dakar* deviendra le premier quotidien d'Afrique noire en 1936. Après l'indépendance du Sénégal, en 1961, le journal change de nom pour devenir *Dakar-Matin*, puis *le Soleil*, le 20 mai 1970, porté sur les fonts baptismaux par l'UPS, le parti du Président Senghor.

Pro-gouvernemental, *Le Soleil* est un quotidien d'informations générales parmi les cinq quotidiens de référence au Sénégal. Compte tenu des conditions de sa naissance et de ses liens avec l'État, *le Soleil* avait toujours défendu les positions du gouvernement et du parti au pouvoir. Des Indépendances jusqu'à la première alternance à la tête de l'Etat en 2000, le traitement de l'information nationale et politique est apparu parfois sectaire. Depuis septembre 2009, date de la nomination de Cheikh Thiam au poste de Directeur général, le quotidien a connu une réorientation moins partisane de sa ligne éditoriale.

Le choix porté sur *Le Soleil* s'explique par le fait que la problématique des LGBTI comporte beaucoup d'enjeux sociopolitiques. Compte tenu des conditions de sa naissance, *Le Soleil* n'échappe pas à la chape de plomb étatique. L'analyse qui pourrait émaner de ce journal pro-gouvernemental reflètera les positions du gouvernement et du parti au pouvoir. En effet, comme l'analyse un ancien journaliste de ce quotidien : « *Dans presque toutes les rubriques, l'actualité est soumise au prisme déformant de l'officialité. Même si les journalistes n'ont pas reçu d'instructions fermes et claires de la part de la direction du journal ou des autorités, ils savent pertinemment qu'il y a une ligne jaune à ne pas franchir. C'est pourquoi ils ne traitent jamais de questions pouvant mettre en cause la vision ou les politiques du pouvoir en place* » (Ibrahima Sarr : *La démocratie en débat. L'élection présidentielle de 2000 dans la presse sénégalaise*, p. 142).

Dans la catégorie des quotidiens vendus à 200 F CFA, « Le Soleil », quotidien national édité par la Société sénégalaise de presse et de publication (Sspp), occupe la première marche du podium, selon l'étude médias nationale 2015 du cabinet « Afrique communication » et « Synchronix ». Eu égard à son coût, ce journal vise plus les cadres supérieurs ainsi que les leaders d'opinion.

1.2.3.2- Quant à *Walfadjri* (« l'aurore » en arabe), né en 1984, il se définissait comme « *un organe d'information islamique* ». Selon les termes mêmes de son fondateur, Sidy Lamine

Niasse, la mission de *Wal Fadjri* était de « *porter haut la voix de l'Islam, le discours islamique que l'ostracisme d'une certaine élite occidentale veut limiter aux sphères de l'obscurantisme et de l'opportunisme* » (*Sidy Lamine Niass, un arabisant entre presse et pouvoir*, Dakar, Ed. Groupe Wal Fadjri, 2003, p.30). Sidy Lamine Niass est connu pour son appartenance à la famille Niassène, l'une des plus grandes familles confrériques sénégalaises, mais aussi pour les émissions qu'il présente lui-même sur ses propres chaînes de radio et de télévision. Il faut aussi souligner que le patron du groupe Wal Fadjri est souvent au-devant de l'actualité à cause de ses prises de position pour ou contre le pouvoir ou de ses déclarations ciblant certains leaders de l'opposition.

A sa création, *Wal Fadjri*, avait une forte inspiration islamiste du fait de son président fondateur. Le journal a amorcé un virage important à partir de 1986-1987, en se professionnalisant, avec l'entrée d'une équipe de journalistes qui étaient d'abord et avant tout des professionnels de l'information et qui n'étaient pas prêts à assumer la ligne du prosélytisme islamiste. Aujourd'hui, il est devenu une institution à part entière du paysage médiatique sénégalais. Ce changement de statut, *Wal Fadjri* le doit surtout à son sérieux. Les commentaires, analyses et reportages sur des faits de société, sur l'actualité politique nationale et internationale donnent du crédit au journal. Outre les cadres supérieurs, le journal est également lu par la classe moyenne sénégalaise.

Pour avoir fait des phénomènes de société ses spécialités, journal est intéressant pour l'analyse de la problématique des LGBTI.

1.2.3.3- *L'Observateur* est un quotidien d'informations générales édité par le Groupe Futurs Médias. Structuré autour de seize pages, ce quotidien de référence parmi les « journaux à 100 F Cfa », accorde une place prépondérante à l'actualité nationale et aux faits de société. Sur le segment presse écrite, le quotidien « *L'Observateur* » est lu par 89,2% des lecteurs de presse sénégalais, soit presque 9 lecteurs sur 10. Son lectorat n'a pas cessé de croître sur les cinq dernières années. En 2010, le journal récoltait 62,4% de lecteurs, puis le taux est passé à 68,3% en 2013, pour ensuite caracoler à 89,2% en 2015. « *Au Sénégal, près de neuf lecteurs de quotidiens sur 10 lisent le journal « L'Observateur » (qui) devance le quotidien sportif « Stades » (39,4%) et « Le Populaire » (privé, 11,8%)* », a détaillé Dr Thiendou Niang, le directeur d'Afrique Communication.

Vu l'importance de son lectorat et la place qu'il accorde aux faits de société, il est intéressant d'analyser le traitement de la problématique homosexuelle. Le prix du journal étant très accessible pour les Sénégalais (100 F CFA), il est lu par une frange importante des citoyens sénégalais, notamment les couches moyennes.

1.2.3.4- *Le Populaire*, quotidien d'informations générales a commencé à paraître en novembre 1999 et fait partie de la presse dite « populaire ». Une telle dénomination fait partie d'une des caractéristiques principales de cette presse dont l'avènement a coïncidé avec l'alternance à la présidence de la République et dont le caractère populaire s'explique par son coût (100 francs) et par sa large diffusion. Le quotidien fait partie d'une presse dite « populaire » qui semble stimulée par des groupes qui échappent au contrôle des institutions conventionnelles. La ligne éditoriale du *Populaire* est celle d'un journal qui exalte les faits divers liés au sexe, au crime et aux déviances qu'il relate dans ses colonnes.

1.2.3.3- *Dakaractu.com* : ce journal en ligne publie des informations et des articles essentiellement sur l'actualité sénégalaise, même si on y retrouve quelques rares informations relatives à l'international. Le premier critère de ce choix s'explique par le fait que,

7

contrairement à d'autres sites qui ne sont que des relais des éditions papiers des quotidiens, Dakaractu.com reste un producteur d'informations très fréquenté, le deuxième après seneweb.com qui, lui, est un agrégateur de contenus.

D'après les statistiques disponibles (au 28 janvier 2015) sur le site Alexa.com, principalement connu pour fournir des statistiques sur le trafic du web mondial, dakaractu.com est le site d'actualité qui figure désormais en tête du classement des portails. Le site est celui qui est le plus fréquenté au Sénégal par les ambassades, banques, sociétés, autorités étatiques, mais aussi auprès du sénégalais lambda. (http://www.dakaractu.com/Classement-de-la-presse-en-ligne-Senegalaise-Et-le-numero-1-est-Dakaractu-com_a83259.html)

Notice synthétique des médias de l'échantillon

	TITRES	STATUT	CARACTERISTIQUES
1	<i>Le Soleil</i>	Public	Unique quotidien gouvernemental
2	<i>Walfadjri</i>	Privé	Un journal jouissant d'une bonne audience
3	<i>L'Observateur</i>	Privé	Le plus fort tirage de la presse quotidienne sénégalaise
4	<i>Le Populaire</i>	Privé	Journal dont la ligne éditorial prône une information de proximité avec les couches populaire
5	<i>Dakaractu.com</i>	Privé	Le site d'actualité qui figure en tête du classement des portails.

2. Contextes légal, social et politique

2.1. Cadre légal

Au Sénégal, les actes homosexuels sont illégaux, tant entre hommes qu'entre femmes. Seuls les « actes » en eux-mêmes, et non l'orientation sexuelle, sont visés par la loi. L'article 319, troisième paragraphe, du Code pénal du 21 juillet 1965 (modifié par la loi 66-16 du 1^{er} février 1966) dispose en effet que : « *Sans préjudice des peines plus graves prévues par les alinéas qui précèdent ou par les articles 320 et 321 du présent Code, sera puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 100.000 à 1.500.000 francs, **quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe. Si l'acte a été commis avec un mineur de 21 ans, le maximum de la peine sera toujours prononcé.*** » Par ailleurs, il n'existe aucune loi proscrivant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

2.2. Contexte événementiel

Le thème de l'homosexualité est en fait apparu dans le débat public à partir de février 2008, à la suite de la publication, dans le magazine « Icône », de photographies de « mariage » supposé entre homosexuels. Plusieurs condamnations de personnes considérées comme homosexuelles ont eu lieu à la suite de la parution de ces photographies. Ainsi, en août 2008, deux hommes ont été condamnés à deux ans d'emprisonnement pour « mariage homosexuel ».

A partir de cette date, tel un serpent de mer, le débat sur l'homosexualité au Sénégal s'expose et s'éclipse au gré des faits divers mettant en lumière de présumés homosexuels qui défraient la chronique sociale. Les réactions enregistrées, à ces occasions, dans les médias (presse écrite principalement) et dans les réseaux sociaux (les sites d'informations générales), permettent de renseigner au moins sur une constante : jamais un phénomène de société n'a autant divisé la société sénégalaise.

Entre février 2008, avec la « mariage homosexuel » de Mbao et janvier 2016 qui a connu la polémique sur le sac de Waly Seck et la caricature de Damien Glez, plusieurs événements se rapportant à des arrestations, des condamnations ou d'emprisonnement pour des faits liés à l'homosexualité ou au lesbianisme ont été relatés par les médias : affaire des 11 « présumés » homosexuels de Kaolack ; affaire des 5 « lesbiennes » du restaurant-bar Piano-Piano de Yoff » ; affaire Tamsir Jupiter Ndiaye, etc.

2.3. Des enjeux sociétaux...

Le traitement médiatique de la question des minorités sexuelles (LGBTI) dévoile les prises de position d'acteurs multiples et divers qui essaient tous les secteurs de la nation (ONG des droits de l'Homme, organisations de la société civile, religieux, acteurs politiques etc.). Dans une société constituée majoritairement de croyants musulmans (plus de 90%) et de chrétiens environ 5%) et sous le poids des autorités religieuses ou de mouvements sociaux pour la veille

et la défense des valeurs culturelles et religieuses, le discours médiatique sert de relais aux contempteurs de l'homosexualité.

Pour les tenants de la lutte contre l'homosexualité ou contre sa dépénalisation, l'homosexualité est indissociable de l'environnement social dont les destinées risquent d'être gravement affectées par le développement d'un tel phénomène. En effet, dans une société sénégalaise aux traditions et aux substrats culturels et religieux profondément répulsifs à l'encontre de l'homosexualité, celle-ci ne pourra jamais être acceptée comme relevant de l'inné et subséquent du normal. A contrario, elle y sera toujours classée dans le registre des comportements pathologiques, de surcroît incubés et entretenus délibérément par les auteurs de ces comportements eux-mêmes. En tant que phénomène « pathologique », l'homosexualité doit être, selon ses détracteurs, endiguée, circonscrite, voire ghettoisée dans des espaces privés, à défaut d'être soignée et expurgée du corps social, au risque d'assister, en désespoir de cause, à sa transmutation en une épidémie sociétale incontrôlable.

... et politiques

Sur le plan politique également, la question sensible des LGBTI suscite également un débat sur la nécessité de légiférer pour criminaliser précisément l'homosexualité et sur les soupçons sa dépénalisation dont sont soupçonnés les pourfendeurs de l'homophobie. Ainsi, en avril 2013, après l'évocation par certains médias nationaux de l'existence d'un projet de dépénalisation de l'homosexualité, les autorités furent contraintes de démentir l'existence d'un tel projet de loi en prenant la précaution d'exclure toute perspective de dépénalisation de l'homosexualité.

En juin 2013, Macky Sall, président de la République du Sénégal avait réitéré la position la position de l'Etat contre toute velléité de dépénalisation de l'homosexualité lors de la visite du président américain Barack Obama. Il affirmait à l'époque que : *«Le Sénégal est un pays tolérant qui ne fait pas de discrimination en termes de traitement sur les droits (...). Mais on n'est pas prêt à dépénaliser l'homosexualité. C'est l'option du Sénégal pour le moment. Cela ne veut pas dire que nous sommes homophobes. Mais il faut que la société absorbe, prenne le temps de traiter ces questions sans qu'il y ait pression.»*

3.

L'homosexualité, un sujet marginal, traité avec des stéréotypes

3.1. Une visibilité médiatique circonstancielle

Entre 2008 et 2016, la problématique des LGBTI apparaît de façon ponctuelle dans la presse et souvent dans ce que les médias appellent communément sous le vocable d' « affaire ». Parmi ces sujets, nous avons notamment « **L'affaire du mariage homosexuel de Mbao** ». Il faut souligner, de prime abord, que c'est avec cet événement que le thème de l'homosexualité est apparu dans le débat public à partir de février 2008. L'affaire a éclaté à la suite de la publication de photographies de « mariage » entre deux hommes à Petit-Mbao (20 km au sud-est de Dakar) par le magazine mensuel d'information *Icône*. Dans notre corpus, les médias ont largement fait écho à cette affaire qui projette en pleine lumière, et pour la première fois, la question de l'homosexualité au Sénégal.

Outre ce premier événement, plusieurs autres feront l'objet d'un traitement médiatique. C'est le cas « **L'affaire des présumés homosexuels de Kaolack** » qui a eu un certain retentissement dans l'espace public sénégalais parce que le supposé « mariage homosexuel » dont sont accusés les jeunes de Kaolack avait coïncidé avec un contexte socio-religieux particulier. En effet, le 24 décembre 2014, veillée de Noël (naissance de Jésus Christ) qui a coïncidé avec la nuit de la célébration du Gamou (naissance du prophète Mohamed), 11 jeunes Kaolackois ont été arrêtés par la police pour avoir « célébré un mariage homosexuel » au lycée Ibrahima Diouf. Leur déferrement par la police au tribunal régional de Kaolack s'est effectué difficilement, du fait d'une foule qui tenait à leur faire la fête. Il a fallu que la police fasse usage de lacrymogènes pour disperser la foule et se frayer un passage pour quitter le commissariat en direction du tribunal. En dépit de leur déferrement, ils furent libérés par le procureur de la République pour insuffisance de preuves. Cette libération a suscité une levée de boucliers des associations, mouvements, collectifs et ONG religieux de lutte contre l'homosexualité.

Par ailleurs, bien que « **L'affaire des présumées lesbiennes du bar Piano-Piano** » n'ait pas eu une grande ampleur lors de son avènement, certains médias s'y sont intéressés quand elle a été internationalisée par l'Ong Sourire de femme qui défendait à l'époque les jeunes accusées d'acte contre-nature. Ces dernières avaient été arrêtées, dans la nuit du 10 au 11 novembre 2013, alors qu'elles fêtaient leur anniversaire dans un bar. Elles ont été jugées pour « actes contre-nature ». Quatre d'entre elles ont été libérées le 20 novembre 2013, le tribunal ayant estimé qu'il n'y avait pas assez de preuves contre elles. La cinquième accusée, libérée également, avait été présentée au juge séparément, car elle était mineure. Ces femmes, qui ont reconnu être lesbiennes, ont toujours nié s'être embrassées dans le bar où la police les avait arrêtées. Au moins une d'entre elles faisait partie de l'association Sourire de femmes, qui milite pour les droits des lesbiennes au Sénégal. Le bar où les cinq femmes avaient été appréhendées par les forces de l'ordre, le Piano-Piano, était considéré par les riverains comme un « lieu de débauche ». Il a été fermé pour une durée de six mois par le préfet de Dakar.

« **L'affaire Tamsir Jupiter Ndiaye** » (2012). Jupiter Tamsir Ndiaye, à l'époque chroniqueur de l'hebdomadaire *Nouvel Horizon* est arrêté par la police pour acte contre-nature et coups et

blessures volontaires sur son « partenaire » Matar Diagne Diop. Leur arrestation sera suivie d'un procès durant lequel ils ont été jugés coupables des faits qui leur sont reprochés et condamnés respectivement à 4 ans et 3 ans de prison ferme.

3.2. Une importance différenciée selon la ligne éditoriale

La couverture journalistique circonstancielle, qui semble tributaire de l'émotion suscitée, explique la portion congrue que les journaux accordent aux sujets LGBTI à leurs Unes. En effet, sur une période allant de 2008 à 2016 soit huit années, 36 Unes ont été consacrées à la question de l'homosexualité. En effet, le traitement de l'information de la question est inscrit dans l'agenda médiatique en fonction de l'écho de l'événement et surtout en fonction de l'émotion suscitée auprès des populations. De même, les médias ne traitent pas cette question de leur propre initiative.

Dans *Le Soleil*, la problématique des LGBTI n'apparaît à la Une du journal que cinq fois. Cette faible présence de l'homosexualité révèle le peu d'importance que le quotidien gouvernemental accorde au sujet. Il faut souligner qu'en général, lorsque cette question de l'homosexualité est évoqué et traité par le journal, on la retrouve en pages intérieures, plus dans la rubrique *Société* que dans la rubrique *Chroniques quotidiennes*.

Cette même tendance est observable dans le journal *Walfadjri*, où avons nous relevés 7 Unes consacrées au sujet de l'homosexualité dans notre corpus de 19 articles. Ailleurs, dans *Le Populaire*, sur un total de 24 articles collectés durant la période, on remarque que la question de l'homosexualité apparaît 13 fois à la Une. Cette importance de l'homosexualité s'explique par le fait que la ligne éditoriale du journal est plus orientée vers les mœurs et les scandales. Enfin dans *L'observateur*, sur un nombre de 30 articles recensés durant la période, nous avons relevé 11 Unes consacrées à la question de l'homosexualité.

3.3. Un traitement médiatique factuel et ponctuel

Le traitement médiatique de l'homosexualité ou du lesbianisme reste ponctuel et plutôt factuel, dépendamment de l'émoi au sein des populations. Une fois que l'affaire passe devant le tribunal, une fois qu'elle est jugée, les médias relèguent la question dans les tiroirs, jusqu'au prochain « scandale ».

Le Soleil accorde très peu de place à l'éditorial, à l'analyse ou au commentaire pour traiter de l'homosexualité. En effet, le journal gouvernemental a recours plus au compte rendu (12 fois), aux brèves (2 fois) et au reportage (1 fois). Ce choix éditorial révèle le parti-pris du journal de se limiter à la factualité de la question, sans susciter le débat. Ailleurs, dans *Walfadjri*, le traitement journalistique est effectué par le biais du compte rendu (11 fois) comme genre journalistique pour traiter de la question homosexuelle au Sénégal. A côté de cette prédominance du compte rendu, nous n'avons répertorié que 2 articles consacrés à l'analyse, 4 articles d'opinion (contribution), un (1) reportage et une (1) brève.

Le traitement médiatique que *L'Observateur* fait de l'homosexualité entre dans la même dynamique. Le compte rendu constitue le genre le plus utilisé dans le traitement de l'information relative à l'homosexualité (11 articles) suivi des encadrés (4 articles) des brèves (4 articles), des filets (3 articles), des reportages (2 articles), analyse (2 articles) interview-entretien (3 articles) et d'une (1) contribution. Par ailleurs, dans le traitement de l'information relative à l'homosexualité, *Le Populaire* utilise globalement plus le compte rendu que les autres

genres. En effet, sur les 24 articles relevés, nous notons 15 compte rendus, 3 micros-trottoirs, 2 reportages, 2 analyses, 1 filet et 1 chronique.

Enfin au niveau du site *Dakaractu.com*, sur 20 articles relevés, le compte rendu est le plus convoqué pour traiter de l'information relative à l'homosexualité au Sénégal : le compte rendu a été utilisé 12 fois, suivi par les contributions (7 contributions) et un communiqué de presse de l'ONG Jamra.

Cette option des médias pour le compte-rendu dénote, du point de vue du traitement journalistique de la question, une mise en valeur minimale de l'information. La majorité des articles traitant de l'homosexualité est ici constituée de comptes-rendus d'événements (avènements des affaires, prises de position des acteurs politiques, religieux, ou ONG, procédure judiciaire etc. Les genres majeurs (éditorial, analyse, enquête, reportage) sont très peu convoqués voire inexistantes.

Tableau synthétique du traitement de l'information sur les LGBTI

Nom du journal	Nombre d'articles sur la période	Périodicité du sujet	Articles format nouvelle (neutralité attendue)	Articles d'opinion (subjectivité attendue)	Articles en Une ou dans des cahiers majeurs	Articles secondaires
<i>Le Soleil</i>	16	Ponctuelle Variable	15 93,75 %	1	5 31 %	11 69 %
<i>Walfadjri</i>	19	Ponctuelle Variable	13 68,4 %	6 31,6 %	7 36,8 %	12 63,2 %
<i>Le Populaire</i>	24	Ponctuelle Variable	21 87,5 %	3 12,5 %	13 54 %	11 46 %
<i>L'Observateur</i>	29	Ponctuelle Variable	24 82,76 %	5 17,24 %	11 38 %	18 62 %
<i>Dakaractu.com</i>	20	Ponctuelle Variable	13	7	Néant	20 100 %
	108					

3.4. Un traitement journalistique prescriptif, cristallisé autour de la religion et de la justice

L'information relative à l'homosexualité et au lesbianisme apparaît, quel que soit l'angle de traitement (politique, social, religieux, judiciaire), globalement dans la rubrique Société. Les enjeux de cette question tels que la dépénalisation ne sont pas traités de façon spécifique.

Il ressort de la lecture des articles collectés durant la période que *Le Soleil* s'est davantage intéressé à la confrontation entre **la religion** et la question de l'homosexualité. En effet, sur les 16 articles collectés, 8 articles ont trait à la religion contre 6 articles pour la justice et 1 article pour la politique.

Conformément à la ligne éditoriale d'inspiration religieuse qui la caractérisait à ses débuts, on aurait pu s'attendre à ce que *Walfadjri* accorde plus d'importance à la condamnation religieuse de l'homosexualité. La recension du corpus montre le contraire et l'on note un certain équilibre dans les angles de traitement de l'information avec 8 articles à orientation politique, suivis des angles judiciaire et religieux avec respectivement 6 et 5 articles.

Ailleurs dans *Le Populaire*, on relève une prédominance du thème de **la justice** avec 11 articles, suivi de près par le thème de **religion** (9 articles) et enfin celui de **la politique** (3 articles). *L'Observateur* s'inscrit dans le même registre puisque, sur le plan thématique, 12 articles ont, pour angle de traitement de l'information, **le judiciaire**, suivi de près par **l'aspect socioreligieux** (10 articles), **la politique** (5 articles) et **le people** (1 article).

Quant au corpus de *Dakaractu.com*, on y dénombre 13 articles qui traitent de **la religion** sur l'ensemble du corpus ; il y a, par conséquent, une prépondérance de ce thème sur les autres que sont respectivement **la politique** avec 6 articles et **le judiciaire** avec seulement (1) un article. Ici, la faiblesse du thème judiciaire par rapport aux autres s'explique par le fait que la majeure partie des articles date de l'année 2016.

Il faut signaler que certains « affaires » relatives à l'homosexualité ou au lesbianisme, entre 2008 et 2012, ont conduit à des arrestations et à des condamnations. Ce qui explique l'importance du thème de la justice dans la presse écrite (*Le Soleil*, *Walfadjri*, *L'Observateur* et *Le Populaire*) pour laquelle, contrairement au site *Dakaractu.com*, il a fallu étendre le temps d'observation pour disposer d'un corpus significatif.

La présence des deux premiers thèmes transversaux (religion et justice) n'est pas fortuite car il reflète l'importance de la religion au Sénégal avec plus de 90 % de la population composée de musulmans. Le thème judiciaire est concomitant à la celle de la religion puisqu'en dehors de la législation, notamment l'article 219 du code pénal qui punit les actes contre-nature, le poids de la religion intervient dans la répression de cette minorité sexuelle (arrestation, emprisonnement). Les homosexuels font l'objet de plus souvent d'arrestation et d'emprisonnement sur la simple base du soupçon. C'est d'ailleurs ce qui explique souvent leur libération pour insuffisance de preuves.

Dans le traitement médiatique de cette question par la presse sénégalaise, hormis les prises de positions de certaines ONG des droits de l'homme telles que la Ligue sénégalaise des Droits de l'homme et l'Observatoire national des Droits de l'Homme ou encore Amnesty International qui défendent les homosexuels, l'une des constante est que l'homosexuel et la lesbienne, sont des objets et non des sujets d'information. On y relève un traitement globalisant et jamais

spécifique, stéréotypé et réducteur dans lequel on le quel on émet des jugements, des opinions sur les LGBTI sans pour autant leur donner la parole dans les médias.

Tableau : angles de traitement

Nom du journal	Nombre d'articles sur la période	Angle judiciaire	Angle religieux	Angle politique	Autres angles
<i>Le Soleil</i>	16	6 37,5 %	8 50 %	1 12,5 %	
<i>Walfadjri</i>	19	6 32 %	5 26 %	8 42 %	
<i>Le Populaire</i>	24	12 20 %	9 37,5 %	3 12,5 %	
<i>L'Observateur</i>	29	12 41,4 %	10 34,5 %	5 17,2 %	1 (3,4 %) (people)
<i>Dakaractu.com</i>	20	1 5 %	13 65 %	6 30 %	
	108				

3.5. Des mots des médias pour amplifier l'homophobie

Nous répertorions, dans un tableau en **Annexe 1**, le traitement éditorial ainsi que des extraits significatifs de la centaine d'articles constituant le corpus de cette étude. Pour bien rendre compte de l'image des homosexuels diffusée par les médias d'information, il est nécessaire, au-delà de l'analyse de leur visibilité, de se pencher sur le contenu même du discours journalistique lorsqu'il mentionne cette minorité sexuelle. Rien n'est plus instructif que l'étude des mots en usage pour appréhender le statut dévolu aux homosexuels et lesbiennes par les médias. Aussi, s'agit-il pour nous d'étudier le champ sémantique des journalistes lorsqu'ils les évoquent. Y a-t-il des termes, dans le langage journalistique, qui reviennent pour ainsi dire systématiquement pour désigner cette minorité sexuelle ?

Le terme de « goorjigeen » est très récurrent dans le discours médiatique, en dépit du fait qu'il soit une insulte en langue nationale wolof. Si le terme *gay* est utilisé par la minorité sexuelle pour se désigner ou comme marqueur d'identité au sein du groupe, dans la bouche d'une personne extérieure, il est déplacé et insultant. De même, les comptes rendus censés être

objectifs sont souvent constitués de jugements de valeur négatifs, du fait du recours très récurrent à des termes péjoratifs qui, à défaut d'être des incitations à la violence, peuvent entretenir l'aversion :

- « *Fin de soirée mouvementée au Star Night de Saly. Des « guéweuls » (griots) tabassent des goordjiguène (homosexuels) » (L'Observateur, 11-10-2012).*

- « *Sac à main, couleur Flashy, Gloss et autres accessoires. Quand les hommes sont plus stylés que les femmes. Levée de boucliers contre ces hommes qui portent des sacs à main de femme » (Le Populaire, 21-01-2016).*

De même, après la libération des neuf supposés homosexuels de Mbao, *Le Populaire* du 29 avril 2009, en faisait l'annonce dans ses colonnes par les mots « Anti-Dunx » (Dunx étant l'équivalent en wolof de « pédé »).

Les journaux publient souvent des articles sur les arrestations et le harcèlement d'hommes soupçonnés d'être gays, en employant un style qui aurait été plus approprié pour un feuilleton dramatique. Ils ont également accordé un large espace à des commentaires religieux conservateurs selon lesquels l'homosexualité serait un « mal », une « dépravation », une « maladie », un « fléau ».

Il apparaît essentiellement dans le discours médiatique une manipulation du sentiment anti-homosexuel par des représentants politiques et religieux conduisant à des actes de violence. Cette violence est aggravée par certains médias qui ont servi de tribunes ou de plateformes d'expression aux menaces physiques, aux agressions, insultes, sans, en contrepartie permettre un discours opposé susceptible de défendre les minorités sexuelles.

Les médias ont un rôle en grande partie négatif en ce qui concerne la question de l'homosexualité. Dans certains cas, les journalistes sont même les instigateurs des violences fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité ou expression de genre. « *Les souteneurs des pédés de Mbao ont trompé l'opinion internationale » (Le Populaire 24-25-01-2009).*

Les discours anti-homosexuels, tels qu'ils sont diffusés dans les médias, sont si prégnants qu'il est souvent difficile de percevoir des voix dissidentes. C'est ainsi que dans le quotidien *Le Soleil*, le seul article répertorié, qui semble défendre les droits des minorités sexuelles, est celui publié les 17 et 18 janvier 2009 « Paris demande au Sénégal d'abroger la loi criminalisant l'homosexualité ». Si l'angle de traitement paraît positif, cela s'explique par le fait c'est une reprise d'un compte rendu du site Afrikom :

« *Dans un communiqué le maire de Paris Bertrand Delanoë a indiqué avoir adressé un courrier à deux membres de l'Association internationale des maires francophones (Aimf) –MM Pape Diop, maire de Dakar et président du Sénat et M. Ousmane Masseck Ndiaye, maire de Saint-Louis – qu'il préside, pour exprimer « sa vive préoccupation » et demander « la clémence des autorités judiciaires du Sénégal à l'égard des ces jeunes. »*

Cet article fait partie de l'un des rares à défendre les droits des homosexuels. On peut comprendre aisément cette tonalité positive de l'article dans la mesure où il reste une reprise de la position du gouvernement français publiée par le site *Afrik.com*.

En définitive, le discours journalistique, dans certains médias, prouve que les journaux ont été la chambre de résonance de sentiments et de violences homophobes, par les formulations des commentaires dans leurs articles ou par l'orientation négative de l'angle de traitement de cautionnant les appels à l'intolérance ou incitant à violence.

4.

Une perception dévalorisante et stigmatisante par les voix extérieures aux médias : leaders d'opinion, religieux, politiques, micro-trottoirs...

A côté du traitement journalistique, l'étude du corpus d'articles révèle également la forte présence de voix extérieures aux médias notamment celles de leaders d'opinion ou d'acteurs divers relevant de la politique ou de la religion. Globalement, les discours à l'encontre des minorités sexuelles englobent une perception dévalorisante et stigmatisante qui considère l'homosexualité comme un phénomène anormal dû à une occidentalisation des mœurs ou assujettie une stratégie de survie en temps de crise.

4.1. L'homosexualité considérée comme un fait non-africain, importé, occidental et marchand

Dans le traitement médiatique de l'homosexualité ou du lesbianisme, les discours des acteurs qui s'expriment ou le jugement des journalistes soutient globalement que ce phénomène est étranger à la culture sénégalaise. La réprobation générale et stéréotypée dont il fait l'objet va dans le sens de les considérer comme un « mimétisme », une importation d'une conception occidentale de la sexualité.

Dans *Le Soleil*, le traitement de l'information relative à la question des LGBTI laisse transparaître le stéréotype d'une homosexualité vue comme une occidentalisation imposée des mœurs sénégalaises. Ainsi, après la condamnation des neufs homosexuels de Mbao à huit ans de prison, le journal évoque l'intervention du président français, de certains ministres et celle du maire de Paris Bertrand Delanoë.

« Nicolas Sarkozy a fait part mercredi de son « émotion » après la condamnation de neuf homosexuels à huit ans de prison au Sénégal, sujet sur lequel Roselyne Bachelot a interpellé le Conseil des ministres. La ministre de la santé « a tenu à alerter le Conseil des ministres sur la situation » de ces militants d'associations de lutte contre le sida « emprisonné au Sénégal au seul motif de leur homosexualité » selon le porte-parole du gouvernement Luc Chatel.

Dans un communiqué, Mme Bachelot, qui s'était faite l'avocate des droits des homosexuels en France ces dernières années, a également fait part de son « indignation ». Elle précise avoir demandé au ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner « d'intervenir auprès des autorités sénégalaises afin d'obtenir la remise en liberté des personnes ».

Pour sa part, le maire de Paris Bertrand Delanoë a indiqué avoir adressé un courrier à deux membres de l'Association internationale des maires francophones (Aimf) – MM Pape Diop, maire de Dakar et président du Sénat et M.Ousmane Masseck Ndiaye, maire de Saint-Louis- qu'il préside, pour exprimer « sa vive préoccupation » et demander « la clémence des autorités judiciaires du Sénégal à l'égard des ces jeunes. » (*Le Soleil*, Paris demande au Sénégal d'abroger la loi criminalisant l'homosexualité 17-18 janv. 2009).

C'est à un sévère réquisitoire que s'est livrée l'ONG « Jamra » pour dénoncer l'homosexualité et la « plus inadmissible des ingérences d'autorités françaises, suite à la condamnation à huit

ans de prison. » (*Le Soleil*, « Condamnation de neuf homosexuels au Sénégal. « Jamra » s'indigne de la « plus inadmissible des ingérences » de la France. (20-01-2009).

A l'instar de la relation des faits par le journal, dans ce deuxième exemple, le président de l'ONG musulmane Jamra, très actif sur le front de la lutte contre l'homosexualité et sa légalisation, pointe un doigt accusateur sur les autorités françaises qu'il accuse d'une part, d'avoir exercé une pression pour la libération des « homosexuels » et, d'autre part d'ingérence. « En 2009, a-t-il poursuivi, des homosexuels pris en flagrant délit ont été traduits devant la justice et emprisonnés. « Il a fallu une intervention des autorités françaises de l'époque pour qu'ils soient libérés. Cette fois-ci, nous voulons que les juges se montrent très fermes pour appliquer la loi dans toute sa rigueur » (*Le Soleil*, « Mariage homosexuel à Kaolack. Massamba Diop de « Jamra » invite l'État à sévir », 25 déc. 2015).

Le préjugé de l'homosexualité perçue comme une imposition de valeurs occidentales se retrouve également dans *Walfadjri*. Dans un article qui traite du combat du Collectif « Non à l'homosexualité », le journaliste écrit ceci :

« Le collectif « Non à l'homosexualité » revient à la charge. En conférence de presse hier à Dakar, il a réaffirmé que Macky Sall est sous la pression de lobbies étrangers qui veulent qu'il légalise l'homosexualité. C'est la conviction de Babacar Mboup, président du collectif « Non à l'homosexualité ». Il s'exprimait hier à Dakar lors d'une conférence de presse. « C'est quoi le nouveau droit des citoyens dont parle la révision constitutionnelle, quelles sont les droits que les citoyens n'ont pas encore acquis ? Ce n'est rien d'autre que la légalisation des homosexuels au Sénégal » (*Wal Fadjri*. « Inquiétudes. De nouveaux droits aux citoyens » contenus dans la réforme constitutionnelle. Le pouvoir soupçonné de vouloir « légaliser l'homosexualité » 12-13 mars 2016).

La thématique de l'homosexualité considérée comme une imposition de valeurs occidentales est perceptible dans *Le Populaire* à travers cet article qui relate les propos du bâtonnier Me Mame Adama Guèye qui fustige ce qu'il appelle une « ingérence française » dans la libération des neufs homosexuels de Mbao :

« Les autorités françaises ont pris la liberté d'exercer une pression intolérable, dans le but clairement exprimé de faire infirmer en appel une décision rendue en première instance, s'est indigné Me Guèye qui peste, « cette ingérence est inacceptable » (*Le populaire* « Rentrée solennelle des cours et tribunaux. La condamnation des 9 homosexuels soulève la polémique entre Wade et le bâtonnier des avocats » 24-25 janv. 2009).

Ailleurs, lors de l'affaire du sac de Waly Seck, le quotidien publie un dossier dans lequel il s'interroge sur les raisons de la levée de boucliers contre ces hommes qui portent des sacs à main de femme. Dans son analyse, il laisse comprendre que ces hommes singent des attitudes qui sont le propre d'homosexuels de la société occidentale :

« Il ressort que cet accessoire est apparu dans les milieux gays, c'est-à-dire homosexuels, principalement lors des « Gays pride », ces défilés d'homos que plusieurs villes d'Europe et des Etats Unis accueillent annuellement. Il y a lieu de s'interroger. Car, notre société ne s'accommode pas de ce genre de comportement. Voilà aujourd'hui des sacs à main, alors attendons nous demain à autre chose pire encore. Parce que derrière tout ça, on sait tous qu'il y a les réseaux de goorjigeen » (homosexuels) » (Journaliste) (*Le Populaire*, « Sac à main, couleur Flashy, Gloss et autres accessoires. Quand les hommes sont plus stylés que les femmes. Levée de boucliers contre ces hommes qui portent des sacs à main de femme, 21-01-2016)

Enfin, dans sa rubrique Wax Sa Xalat (la parole aux lecteurs), le journal donne la parole aux lecteurs afin qu'ils s'expriment à propos de l'affaire des présumés homosexuels de Mbao. Après

avoir fustigé les pratiques homosexuelles, l'un des intervenants, en l'occurrence Abdoulaye Diop avance les propos suivants :

« Deux garçons ou deux filles qui se marient, ce sont des choses qui se passent maintenant même dans notre pays avec 90% de musulmans. Moi je dis que c'est vraiment honteux que dans un pays comme le nôtre qui un exemple à travers le monde, l'on tolère des choses comme cela. Je pense que le mariage homosexuel, c'est un système matrimonial qui appartient aux pays occidentaux, c'est contre-nature » Le Populaire, Rubrique « Wax Sa Xalat » (La parole aux lecteurs) (Abdoulaye Diop, Yoff) « La division des investigations criminelles aux troussees des pédés. Serigne Mbaye est tombé. », 5 février 2008).

Ce préjugé est perceptible dans les propos du député Amadou Mberry Sylla lors de l'annonce de sa proposition de loi criminalisant l'homosexualité :

« Je sais que les homosexuels ont des lobbies très puissants dans le pays. Mais, je suis tranquille. Je n'ai pas peur de ces groupuscules. Moi, je suis dans le lobby des religieux qui est plus fort que tout autre lobby (...) Cette pratique (l'homosexualité) ne fait partie ni de notre religion ni de notre culture. C'est un acte contre-nature que veut nous imposer l'Occident. Nous ne l'accepterons jamais. » (L'Observateur «Député Amadou Mberry Sylla sur la proposition de loi pour la criminalisation de l'homosexualité», 2 fév. 2016).

Aux propos du député Amadou Mberry Sall qui considère l'homosexualité comme un acte contre nature que tente d'imposer l'occident, répondent en écho ceux d'un autre député en l'occurrence, Modou Diagne Fada qui fait allusion à la spécificité de la civilisation et de la culture sénégalaise contrairement à d'autres :

« La société sénégalaise est structurée d'une certaine façon : il y a des choses qui ne rentrent pas là dans. A chaque fois qu'un problème de cette nature est soulevé, je fais partie des Sénégalais heurtés et choqués. Nous devons faire très attention à certaines valeurs, parce que nous avons notre propre civilisation et notre propre culture. (...) Mais je ne pense pas qu'il soit possible pour un membre de mon groupe d'initier une proposition de loi pour dépenaliser l'homosexualité » (Modou Diagne Fada, député libéral) (L'Observateur, « Dépenalisation de l'homosexualité Le Sénégal veut-il la Gayeté ? Le débat : Faut-il dépenaliser l'homosexualité au Sénégal ? Droit-de-l'hommistes et parlementaire donnent leur avis sur la question. » 19-10-2012)

Enfin, dans le site d'information Dakaractu.com, pour beaucoup d'acteurs notamment les chefs religieux, les associations de lutte contre le sida, les associations et mouvements religieux, dont le président de l'ONG de confession musulmane JAMRA, l'homosexualité est considérée comme une imposition d'une valeur occidentale et en profitent souvent pour dénoncer l'ingérence de pays comme la France, le Canada dans les affaires publiques et politiques du Sénégal. Ainsi, après la libération par le procureur de la République de Kaolack, pour insuffisance de preuves, des onze présumés homosexuels accusés d'avoir célébré un « mariage homosexuel », le guide religieux Modou Bousso Dieng s'interroge :

« Tout le monde dit que la dernière fois c'était Nicolas Sarkozy qui avait demandé et obtenu leur libération. Aujourd'hui qu'on nous dise qui est intervenu pour que cette affaire finisse une nouvelle fois dans les tiroirs ». (Dakaractu.com 29-12-2015 http://www.dakaractu.com/MODOU-BOUSSO-DIENG-SUR-LA-LIBERATION-DES-HOMOSEXUELS-Hier-c-etait-Sarkozy-qui-avait-intercede-en-leur-faveur-aujourd_a103349.html)

Dans cette affaire, le président de l'ONG Jamra a fustigé leur libération qui, selon lui, est possible suite à «la réaction de l'ancien président français, Nicolas Sarkozy.» «Le Sénégal ne veut pas de l'homosexualité. Ils n'ont pas le droit de nous considérer comme

des xénophobes», ajoute-t-il sur un ton ferme (« L'Ong Jamra sur l'affaire des homosexuels de Kaolack : la loi doit être appliquée dans toute sa rigueur. » http://www.dakaractu.com/L-Ong-Jamra-sur-l-affaire-des-homosexuels-de-Kaolack-La-loi-doit-e%CC%82tre-appliquee-dans-toute-sa-rigueur_a103337.html

(Dakaractu.com 29-12-2-15)

Nous retrouvons une telle perception dans les propos de l'Imam Massamba Diop dans le communiqué de presse diffusé par son organisation Jamra à travers les propos suivants :

« Que nos négationnistes nous prouvent alors que l'homosexualité n'est pas un acte contre-nature ! Par conséquent, l'Organisation islamique Jamra et l'Observatoire de veille et de défense des valeurs culturelles et religieuses, 'Mbañ Gacce', continueront de dénoncer avec véhémence ce mimétisme de nos «toubab bu ñul» [des Blancs noirs], qui persistent à vouloir assoir cette fameuse thèse de "l'orientation sexuelle" (conçue dans les Loges maçonniques anticléricales), pour justifier une pratique dégradante, qui ne saurait être qualifiée autrement que de "déviance sexuelle" ».

C'est dans cette même optique que Jamra & Mbañ Gacce en appellent à la vigilance de tous les Sénégalais, « face aux manœuvres de lobbies sans scrupules, déterminés à imposer à notre pays "l'universalité" d'un appendice sous-culturel, au péril de la stabilité de la société sénégalaise, qui n'a jamais affirmé aussi fortement qu'elle n'en voulait pas ! ». (Homosexualité sénégalaise et juridisme de mauvais aloi : pourquoi s'obstiner à édulcorer une déviance sexuelle, fermement rejetée par la société sénégalaise? Dakaractu.com 12 janv. 2016)

http://www.dakaractu.com/HOMOSEXUALITE-SENEGALAISE-ET-JURIDISME-DE-MAUVAIS-ALOI-Pourquoi-s-obstiner-a-edulcorer-une-deviance-sexuelle-fermement_a104107.html

Dans ce même registre, nous retrouvons les propos d'un autre contributeur qui fait le parallèle entre la présence de l'homosexualité au Sénégal et des forces obscures, notamment les loges maçonnique de la France :

« Il va sans dire que les forces obscures qui contrôlent nos apparatchiks, ont décidé aujourd'hui d'imposer leur religion à eux, la laïcité, au Sénégal, avec l'assentiment de Macky. Cette religion, au nom de la vulgarisation et de la défense de prétendus droits humains selon leur propre vision du monde, défend des comportements et valorisent des pratiques aux antipodes de notre culture, et de nos religions. Elle se manifeste par la réhabilitation ou l'officialisation de l'homosexualité, premier signe ostentatoire de son acceptation revendiquée, et de l'adhésion inconditionnelle et définitive à ses pratiques, qui sont celles de l'organisation qui l'a théorisée, portée et vulgarisée jusqu'à l'imposer partout dans le monde, à commencer par la France, son terreau naturel : la franc-maçonnerie. » (Laïcité, Franc-maçonnerie et homosexualité : le piège de l'article 15 (20 janv. 2016).

Nous retrouvons la même position, critique, cette fois-ci, chez le président de la République Macky Sall réagissant sur le débat à propos de la dépénalisation de l'homosexualité. Opposé à une telle éventualité, il justifie sa position en termes de différence de vision et conception du monde :

« Il faut respecter le droit également pour chaque peuple de définir sa propre législation. Je ne vois pas pourquoi on doit nous imposer cette vision. Les gens doivent avoir la modestie de comprendre que tous les pays ne sont pas les mêmes, n'ont pas les mêmes histoires, évolutions. Chaque pays a son propre métabolisme. Ce sont des problèmes de société, chaque société doit apprécier selon ses capacités. Personnellement, je pense que les gens ont la liberté de faire ce qu'ils veulent, mais ils n'ont pas la liberté d'imposer aux autres ce qu'ils sont. Qu'ils soient

homosexuels, c'est leur problème, ce n'est pas mon problème.» Le président Macky Sall sur l'homosexualité : "Les gens sont libres de faire ce qu'ils veulent, mais pas d'imposer ce qu'ils sont ». (Dakaractu.com, 20 oct. 2015: <http://www.dakaractu.com/Le-president-Macky-Sall-sur-l-homosexualite-Les-gens-sont-libres-de-faire-ce-qu-ils-veulent-mais-pas-d-imposer-ce-qu-a99769.html>)

« Cette nouvelle forme, insidieuse, de colonisation culturelle, que Jamra n'a eu de cesse de fustiger, a le mérite, à présent, d'être aussi limpide que l'eau de roche : les lobbies homosexuels n'ont pas lâché prise, surtout depuis qu'ils sont conscients de bénéficier du soutien de puissances occidentales, dont certaines, comme la Grande Bretagne, ne cachent plus leur volonté de désormais conditionner la fameuse "Aide au développement" à la légalisation des unions contre-nature » (Homosexualité: Le Sénégal sermonné par la Commission des droits de l'homme de l'ONU, Dakaractu.com, 22 oct. 2013) http://www.dakaractu.com/Homosexualite-Le-Senegal-sermonne-par-la-Commission-des-droits-de-l-homme-de-l-ONU_a54033.html

4.2. Le préjugé de la non-naturalité ou de l'anormalité de l'homosexualité

L'homosexualité (masculine ou féminine) est perçue comme une déviance sexuelle ou un « acte contre-nature ». Dans un pays où la religion imprègne quotidiennement la société, l'homosexualité est perçue par la majorité de la société comme une hérésie. Cette vision est perceptible dans les prises de position des différents démembrés de la société, qu'ils relèvent du domaine de la politique, de la religion ou qu'ils soient de simples citoyens.

L'homosexualité est perçue comme un acte contre nature et ceux qui s'y adonnent sont considérés comme anormaux par tous les acteurs dont le journal reflète les propos ou positions sur la question. C'est dans ce registre qu'il faut inscrire les propos de l'imam Massamba Diop, président de Jamra lors d'une visite au Khalife des mourides à Touba en vue d'avoir son soutien dans son combat contre l'homosexualité :

« Très offusqué par le verdict favorable aux adeptes de pratiques homosexuelles contraires aux valeurs de l'Islam, il déclare : « Ces gens nous ont poignardés trois fois. D'abord, ils ont attendu la nuit de la célébration de la naissance du prophète Mohamed, qui est la veille de la nuit suivante qui commémore la naissance du prophète Issa « Jésus » ; puis en choisissant une maison d'éducation pour organiser un mariage homosexuel ; enfin en piétinant l'article 319 du Code de procédure pénale qui interdit les unions contre-nature » (« Lutte contre la banalisation de l'homosexualité. « Jamra » annonce le soutien de Touba », *Le Soleil*, 4 janv. 2016)

L'ancien président de Jamra, Abdou Latif Guèye se situe dans la même veine lorsqu'il « invite « les uns et les autres à un débat franc sur le problème, ouvert et fondé sur la seule vérité des faits », tout en précisant que son invitation n'est nullement « une compassion hypocrite ni complaisance coupable envers une pratique abjecte condamnée irrémédiablement par la loi de Dieu et celle des hommes. » (*Le Soleil*, 21 fév. 2008 « Abdou Latif Guèye, Président de « Jamra » : « Nous allons poursuivre le combat contre l'homosexualité sans passion »).

La réprobation générale exprimée contre l'homosexualité dévoile le poids de la religion. En effet, au-delà des présidents successifs de Jamra, la lutte contre le phénomène est également menée par d'autres acteurs. C'est le cas de l'imam de la ville de Saint-Louis à l'occasion de la fête de Tabaski : L'imam Cheikh Diallo de la grande mosquée du Nord a prononcé un sermon dans lequel il a déploré « avec la dernière énergie les pratiques homosexuelles et lesbiennes, et

autres maux qui gangrènent la société sénégalaise. » « Certains prévenus audacieux, a-t-il précisé, se sont permis d'expliquer devant le tribunal comment ils se sont livrés à ces actes contre-nature » (*Le Soleil*, « Saint-Louis. Sermon contre l'homosexualité et le lesbianisme », 29 oct.2012)

A travers les propos des différents citoyens ou acteurs de la lutte contre l'homosexualité, le phénomène est jugé contre-nature, et comme étant aux antipodes des valeurs morales, religieuses et culturelles de la société sénégalaise :

« On ne peut pas continuer à cohabiter avec ces hommes qui commettent des actes contre-nature. Cette mise en garde du délégué de quartier de Castor traduit la force du mécontentement général d'une population qui ne peut plus supporter la présence d'homosexuels dans cette banlieue sud de Ziguinchor, non loin de l'aéroport et de l'Université Assane Seck. (Délégué de quartier Castor) (Walfadjri, « Ziguinchor. Révolte contre le centre de dépistage pour les homos », 30-31 janv. 2016).

Ailleurs, Ousmane Abdoulaye Barro parle, lui, d'attentats à la pudeur, d'atteinte aux bonnes mœurs et à la conscience des croyants :

« Nous avons décidé de porter plainte contre les 11 présumés homosexuels de Kaolack pour les délits d'attentats à la pudeur, atteinte aux bonnes mœurs et à la conscience des croyants (...) pour avoir traumatisé et port atteinte à l'innocence des enfants » a précisé Ousmane Abdoulaye Barro au nom du collectif (Walfadjri, « Colère. Liberté accordée à 11 présumés homosexuels. Les anti-gays réclament la tête de Sidiki Kaba », 20 janv. 2016).

Enfin, dans le même journal, nous avons la position radicale d'un citoyen qui, dans une contribution, stipule que l'homophobie est un devoir, parce qu'il considère l'homosexualité comme un acte contre nature, une « déviance, une névrose obsessionnelle » :

« Nous considérons que l'homosexualité est une pratique stérile et nocive. Une déviance et une névrose obsessionnelle. Un trouble mental... Nous ne tolérerons donc pas la présence d'homosexuels sur le sol de nos ancêtres. Nous les y vouons aux gémonies. Plus justement la géhenne. » (Walfadjri, Contribution, « L'homophobie est devoir », 2 fév. 2016)

Dans le *Populaire* également, certains extraits d'articles illustrent ce préjugé qui considère l'homosexualité comme un acte contre-nature. Au nombre de ces extraits, figurent ces propos d'un citoyen interpellé sur la question : « Quand on parle et on dénonce ce « goorjigeenisme » (homme-femme) on nous dit que c'est la mode. Il s'agit de quelle mode ? Cette tendance ne doit pas évoluer, il faut que tout le mode s'y mette, parents, chefs religieux et surtout l'État. Tous doivent dire stop à ce fléau qui menace notre pays. » (*Le Populaire*, « Sac à main, couleur Flashy, Gloss et autres accessoires. Quand les hommes sont plus stylés que les femmes. Levée de boucliers contre ces hommes qui portent des sacs à main de femme » (21 janv. 2016).

Les propos de l'imam Massamba Dio de l'Ong Jamra entrent dans la même veine critique contre un phénomène qu'il juge comme étant un acte contre-nature. Ainsi, il soutient ceci :

« Le mimétisme aveugle des styles et attitudes du sexe opposé ne peut que mener vers les pentes glissantes des comportements déviants. Il y a toujours un commencement à tout. Et le pas peut facilement être franchi vers l'adoption de styles vestimentaires plus osés où se singulariser dans des postures de travestis, qui sont souvent l'antichambre de l'homosexualité » (*Le Populaire* « Imam Massamba Diop, président exécutif de l'organisation Islamique Jamra « Ces postures de travestis sont l'antichambre de l'homosexualité » (21 janv. 2016).

Lors de la manifestation organisée à la Grande Mosquée de Dakar en réponse à l'arrestation des imams qui avaient voulu marcher contre la libération des présumés homosexuels, le

Populaire a recueilli les avis de citoyens sur la question, parmi lesquels certains n'hésitent pas à récuser l'importance des homosexuels dans la société :

- « *Ce n'est pas normal, mais alors là du tout, parce que imaginez que l'on enferme un imam et que l'on libère une « goorjigeen » (homme-femme) sans même le juger, ce n'est pas possible, cela n'a même pas de sens. (...) Les homosexuels ne représentent rien dans ce pays, ils ne sont d'aucune utilité et aucune religion ne les reconnaît, alors pourquoi ne sont-ils pas emprisonnés?» (Le Populaire, « La police réprime, jusque dans l'enceinte de la Grande Mosquée de Dakar, la marche contre les homosexuels, Micro-trottoir, citoyens, 18 fév. 2008)*

- « *Cette libération, c'est de la provocation. Ceux qui sont à la base de cette libération sont de connivence avec les homosexuels. (...) Mais ce qu'il faut savoir est qu'il n'y a pas de place à l'homosexualité dans ce pays qui renferme de nombreux saints. L'homosexualité comme le lesbianisme sont la conséquence d'imitations aveugles et malsaines » (Le Populaire, Rubrique Wax Sa Xalaat (Micro-trottoir) : Mouhamed Lamine Ndiaye (citoyen) « Les participants au mariage entre homosexuels libérés. 8 février 2008).*

A l'instar des acteurs qui jugent l'homosexualité comme une déviance sexuelle, le débat sur la dépénalisation de l'homosexualité au Sénégal a servi de tribune à un islamologue qui promet l'enfer aux homosexuels, tout en mettant en relief le caractère qu'il juge immoral d'une telle pratique : « *Les homosexuels font partie du peuple de la géhenne. Ce sont des vicieux qui doivent tous être jetés au feu. C'est même dégoûtant de parler d'eux. Faire enquête sur ces personnes est même insensée à mes yeux. C'est leur donner une importance qu'ils n'ont* », explique un islamologue. (« L'Observateur, 19 oct. 2012, « Dépénalisation de l'homosexualité Le Sénégal veut-il la Gayeté ? Le débat : Faut-il dépénaliser l'homosexualité au Sénégal ? Droit-de-l'hommes et parlementaire donnent leur avis sur la question. »

Dans le même ordre d'idées, Mame Mactar Guèye de Jamra met en corrélation la supposée célébration du mariage homosexuel et le contexte religieux dans lequel il s'est produit :

« *Plus de 98% des croyants de ce pays rejettent les unions contre-nature, Ils ont insulté la conscience des croyants, en commettant leur œuvre abominable, le jour de la célébration de la naissance du Prophète (Psl) qui coïncide, comme nous le savons, au jour de la naissance du Prophète Insa » (L'Observateur, 30 déc. 2015, « Mame Mactar Guèye, ONG JAMRA. « Le fait de libérer les 11 présumés homosexuels est un signal très négatif envoyé à l'opinion »)*

Enfin, à la suite de la polémique sur la caricature de Sérigne Touba et l'affaire du sac à main de Wally Seck, le préjugé de l'anormalité de l'homosexualité est traduit par les propos du porte-parole du khalife général de la confrérie des mourides :

« *Le pays est pollué ces dernier jours par le sujet de l'homosexualité. Je me garde de verser dans ce débat stérile, Beaucoup de voix se sont élevées contre ce phénomène. Plusieurs imams des mosquées de Touba en ont consacré leurs prêches la semaine passée. Cela suffit largement pour ce phénomène qui ne mérite pas l'intérêt qu'on lui accorde, en ce sens que c'est une attitude bannie par Dieu. Je regrette le comportement de certains hommes qui serait assimilable à celui des dames » (L'Observateur, « L'homosexualité est une attitude bannie par Dieu », 29 janv. 2016)*

Le site *Dakaractu.com* met lui aussi en relief le rôle des chefs religieux, guides, responsables d'ONG, associations, mouvements religieux dans la condamnation de l'homosexualité. Il est ainsi de Baba Lamine Niass décrit par l'article comme étant « *très remonté contre les souteneurs des homosexuels* ». A l'occasion d'un Gamou (grand pèlerinage), le fils de Cheikh Ibrahim Niass a rabroué tous ces hommes qui se marient entre eux, mais aussi les femmes qui le font. « *Une chose qui est diamétralement opposée à nos valeurs et éthique. Jusqu'à la fin du*

monde, ces attitudes ne seront jamais acceptées au Sénégal.» (Kaolack : Baba Lamine Niasse en colère contre les homosexuels http://www.dakaractu.com/Kaolack-Baba-Lamine-Niasse-en-colere-contre-les-homosexuels_a104774.html (Dakaractu.com 25 janv. 2016).

Nous pouvons également inscrire dans le registre de l'homosexualité considérée comme « une pratique contre-nature, aux antipodes des valeurs religieuses et culturelles du Sénégal, les propos de l'imam Massamba Diop, Directeur exécutif de l'ONG Jamra. Sa critique contre l'homosexualité laisse transparaître un lexique à connotation négative qui apparente les homosexuels au mal, à l'offense aux valeurs cardinales des religions au Sénégal en plus de l'acte considéré comme sacrilège car commis lors d'une nuit bénie et dans une école, lieu hautement symbolique de l'éducation :

« C'est un fait brûlant qui s'est passé à Kaolack. Nous nous battons toujours pour la santé morale de nos populations. C'est le jour même que les gens célébraient la venue au monde du prophète Mohamed (Psl) que des gens malintentionnés ont choisi pour nous poignarder sur le dos. » (Dakaractu.com L'Ong Jamra sur l'affaire des homosexuels de Kaolack : «La loi doit être appliquée dans toute sa rigueur» : http://www.dakaractu.com/L-Ong-Jamra-sur-l-affaire-des-homosexuels-de-Kaolack-La-loi-doit-e%CC%82tre-appliquee-dans-toute-sa-rigueur_a103337.html, 29-12-2015)

Sur une autre « affaire », le même site met en relief l'activisme des groupes religieux contre les personnes mises en cause du fait de leur homosexualité supposée :

« JAMRA et l'Observatoire de Veille "Mbañ Gacce" (le refus de la honte) exhortent les Autorités à laisser la Justice faire librement son travail, pour tirer souverainement au clair cette triste affaire de lesbiennes. Et encourage le chef de l'Etat Macky Sall de continuer - après avoir opposé une fin de non-recevoir à l'inadmissible pression des lobbies occidentaux - de résister (les Sénégalais épris de paix et pétris de foi avec lui) aux forces rétrogrades classiques, et de rester plus que jamais attaché aux valeurs cardinales que nous ont léguées les grandes figures religieuses, qui reposent en paix en terre sénégalaise. » (Dakaractu.com, 18 nov. 2013 : http://www.dakaractu.com/Internationalisation-de-l-affaire-des-lesbiennes-JAMRA-et-l-Observatoire-de-Veille-Mban-Gacce-se-dresseront-face-au_a55441.html

4.3. L'homosexualité considérée comme moyen d'obtenir des ressources : une stratégie de survie en temps de crise ?

L'homosexualité comme source de corruption sexuelle ou comme une rentrée d'argent dans un contexte de paupérisation. Cette réprobation ne se limite pas au seul champ religieux. Elle traverse toute la société. De manière plus générale, l'homosexualité s'inscrit dans un contexte de mondialisation synonyme, pour une partie des Sénégalais, d'une perte des valeurs morales. Elle est fortement associée à la paupérisation et perçue comme une conséquence du tourisme sexuel au Sénégal. L'homosexualité est enfin considérée comme étant un moyen de gagner de l'argent dans un contexte économique difficile pour les couches sociales paupérisées.

Ainsi, à la suite de l'arrestation des neuf homosexuels présumés de Mbao en 2008, et les menaces reçus par le Directeur d'*Icône magazine* qui avait publié des photos et des textes sur le « mariage » de Mbao, l'ONG Jamra a diffusé un communiqué pour lui apporter son soutien. Le directeur de publication du magazine, Mansour Dieng est selon Jamra « l'objet de menaces pour n'avoir fait que son travail de journaliste, c'est-à-dire alerter l'opinion sur les dangers de perversion et de corruption sexuelle sous-tendues par l'argent facile qui guettent notre

jeunesse et portent douloureusement atteinte à nos valeurs morales et religieuses » (*Le Soleil*, Mariage d'homosexuels. « Jamra » condamne les menaces contre les journalistes, 5 févr. 2008).

Les mêmes propos sont reproduits dans le *Populaire* (« Menacé par les homosexuels. Mansour Dieng défendu par Jamra », 4 février 2008)

Ailleurs, la cupidité supposée des présumés homosexuels est mise en exergue par le journaliste qui s'interroge sur l'origine possible de leurs ressources : « (...) *le mystère persiste sur la provenance du financement des présumés homosexuels qui pourrait être d'origine étrangère ou assuré par des associés* » (*Le Soleil* « Chroniques quotidiennes. Affaire des présumés homosexuels. La Dic dément les tests de dépistages » 7 fév. 2008).

De même, lors de l'arrestation du journaliste chroniqueur de l'hebdomadaire *Nouvel Horizon*, le journal met en exergue les raisons de la confrontation qui opposa les protagonistes au point d'alerter des citoyens et par la suite la police. Le traitement de l'information met plus l'accent l'appât du gain d'un des « présumés homosexuels » : « *Tamsir Jupiter Ndiaye avait proposé à son acolyte 100 mille francs et un tissu de marque Djezner pour des pratiques homosexuelles. Le pot aux roses fut découvert lorsqu'il refusa de tenir parole.* » *Journaliste* (Walfadjri. « Verdict. Il est condamné à quatre ans ferme. Tamsir Jupiter Ndiaye est un homosexuel », 25-26 oct. 2012).

Dans cet extrait d'une contribution publiée par Walfadjri, l'auteur parle d'un phénomène homosexuel qui prospère grâce au capitalisme qui inciterait certains à s'y adonner : « *Le capitalisme triomphant impose à travers la dynamique trilatérale, un cadre d'épanouissement où la franc-maçonnerie et l'homosexualité occupent une place de choix. Par contre, lever les tabous sur l'homosexualité a permis de créer un nouveau marché, celui de la gay-attitude représenté par tout ce qui est vêtement serré, majestueusement appelés « près du corps* » (Wal Fadjri, Contribution : « Homosexualité au Sénégal : l'intellection collective dépasse t-elle l'état psychologique du chanteur Waly Ballago Seck ? » 11 fév. 2016).

Enfin, le même journal, dans son traitement relatif à la pratique d'actes jugés contre nature au Campus social de Dakar, met l'accent sur l'aspect financier et sur l'argent avec sa capacité d'attraction, parmi les raisons qui amèneraient certains à se livrer à de telles pratiques :

« *Au lendemain de l'histoire du présumé homosexuel à l'Université Cheikh Anta Diop, des étudiants considèrent que ceci n'est pas une surprise dans leur milieu. Certains invoquent les difficiles conditions sociales qui poussent leurs congénères à devenir gay* » (journaliste) (Walfadjri, « UCAD. Pratiques d'actes contre nature au campus social. Des étudiants scandalisés par l'homosexualité », 17 mars 2016).

Dans *L'Observateur*, après la libération des 11 présumés homosexuels de Kaolack, le un reportage met en exergue la déception et la désillusion de la population. Cela s'illustre par la posture de cette dame qui considère l'homosexualité comme une pratique à laquelle s'adonnent certains jeunes comme gagne-pain. « *La déception est grande et le geste incompris. Une dame, panier à la main, estime que cet acte va pousser d'autres jeunes à s'adonner à cette pratique, puisque c'est un gagne-pain facile* » (journaliste) (*L'Observateur*, « Libération des supposés homosexuels. Une douche froide pour les populations », 30 déc. 2015).

Dans le traitement médiatique de l'affaire Tamsir Jupiter Ndiaye, la transaction financière à l'origine du désaccord puis de la querelle entre les deux protagonistes est mise en relief. L'expression « *pour le prix d'une passe* » suggère que l'aspect financier est la véritable motivation de l'un des protagonistes : « Bagarre entre deux présumés homosexuels pour le prix

d'une passe. Tamsir Jupiter Ndiaye présenté aujourd'hui devant le Procureur. » (*L'Observateur*, 12 oct. 2012).

Enfin, la perception de l'homosexualité comme stratégie de captation de ressources financières octroyées par les « lobbies » qui soutiennent ou financent les homosexuels est également présente dans l'échantillon d'articles de *Dakaractu.com*. Une telle accusation est portée à l'encontre de l'Association de juristes sénégalaises :

« Des intellectuels et artistes sénégalais servent, inconsciemment ou consciemment, de points focaux à des lobbies qui ont pour ambition d'uniformiser toutes les sociétés en fonction de leur vision du monde. La grande stratégie anesthésiste de notre société est bien en marche. Des ONG comme l'AJS sont financées pour faire des plaidoyers en vue de faire accepter certaines pratiques contraires à nos valeurs culturelles et religieuses sous le prétexte des Droits de l'Homme. Des célébrités championnes en copier-coller et friandes de buzz, comme Waly Seck imitent des célébrités occidentales décérébrées et icônes de la sous-culture »

« Que tous se le tiennent pour dit le combat sera très rude car nos gouvernants sont sous de fortes pressions de lobbies très puissants et ayant infiltré notre Etat et les fossoyeurs de nos valeurs comme l'AJS sont sous de fortes pressions de gros financements ». (Dakaractu.com 21-01-2016) http://www.dakaractu.com/Qui-de-Waly-Seck-ou-de-l-Association-des-juristes-senegalaises-immole-le-plus-notre-patrimoine-religieux-et-culturel%C2%A0_a104625.html

5.

Recommandations pour un meilleur traitement médiatique des minorités sexuelles

L'étude de contenu de la presse sénégalaise sur le sujet des minorités sexuelles, notamment dans les médias de notre échantillon, laisse apparaître une approche moralisatrice sur l'homosexualité. En effet, le discours révèle, d'une manière générale, que l'homosexualité est considérée comme un fait non-africain, importé, occidental. Par conséquent dans le prisme social de l'hétérosexualité comme norme de la société sénégalaise, l'homosexualité (masculine ou féminine) est perçue comme une déviance sexuelle ou un « acte contre-nature ». Sa présence, dans la société sénégalaise, s'expliquerait essentiellement, selon le discours médiatique, par le fait qu'il serait une source non négligeable de corruption sexuelle voire une activité lucrative dans un contexte marchand.

Le traitement médiatique de ce sujet par la presse sénégalaise est marqué par le caractère ponctuel et factuel de l'information, ainsi que par le fait de considérer les homosexuels, non comme des sujets d'information mais plutôt des objets. Une telle conception explique, à bien des égards, la perception dévalorisante et stigmatisante des minorités sexuelles, véhiculée par les médias, en reflet des leaders d'opinion, essentiellement des religieux, qu'ils véhiculent dans leur représentation.

En vue de remédier à ce parti-pris de dévalorisation et de stigmatisation des homosexuels et des lesbiennes dans la presse sénégalaise en général, il conviendrait d'en appeler à la responsabilité les médias et des écoles de journalisme afin de :

1. corriger la tonalité globalement négative du traitement médiatique du sujet des minorités sexuelles, en respectant les règles journalistiques de la pluralité des sources, de l'impartialité et de l'équilibre de l'information ;
2. veiller, aussi bien dans les articles d'information que dans les opinions rapportées, à un traitement de l'information respectueux de la dignité humaine, quel que soit le groupe considéré ;
3. éviter de présenter les minorités sexuelles avec des termes dévalorisants et insultants ;
4. rapporter tous les actes de haine et de violence attentatoire à la dignité et a fortiori à la vie à l'encontre des minorités sexuelles ;
5. renforcer les compétences et aptitudes des médias à produire une information respectueuse de la liberté sexuelle des minorités sexuelles ;
6. faire prendre conscience de l'impact du traitement de l'information sur la problématique des LGBTI, en identifiant les « mauvaises pratiques » qui participent à leur stigmatisation et les « bonnes pratiques » qui favorisent le respect de leur dignité humaine ;
7. faire prendre conscience du rôle des médias dans la promotion des droits humains des minorités sexuelles, à travers les bonnes pratiques notées dans certains pays.

ANNEXE 1 : Extraits et analyses sommaires des articles du corpus

Titre du quotidien ou journal en ligne	Titre l'article + iconographie	Auteur	Date	Genre rédactionnel	Angle d'approche (religieux, politique, social, moral)	Résumé citations 3 à 5 citations courtes –moins de 5 lignes par article	5 mots-clés illustrant le ton de l'article (insultes, mots avilissants ou au contraire propos positifs)= analyse sémantique
Dakaractu.com	<p>« Affaire des homos de Kaolack : Le Khalife de Léona Niassène crache ses vérités »</p> <p><i>NB image du Khalife</i></p> <p>http://www.dakaractu.com/Affaire-des-homos-de-Kaolack-Le-Khalife-de-Leona-Niassene-crache-ses-verites_a103811.html</p>	Article signé Dakaractu sans précision d'auteur	07/01/2016	Compte rendu	Religieux/	<p>«c'est une honte pour nous Sénégalais une honte pour nous autres Kaolackois. Parce qu'on n'a pas dit que c'est à Dakar ou ailleurs, mais bien que cela s'est passé à Kaolack. Une affaire d'homosexuels ici ? Je dis non ! C'est impossible». (Propos du Khalife des Niassène)</p> <p>il dira que «le pire, c'est qu'ils ont été amenés à la police puis en justice et ont été relâchés. Parce qu'il n'y aurait pas de preuves contre eux. Mais, moi, je ne peux pas y croire, même si on me dit que c'est pourtant ce qui s'est passé. Je dis que ce qui est en train de se passer ailleurs dans le monde, ce qui tend à devenir un fait banal ailleurs, doit s'arrêter là chez nous. On dit stop. Plus jamais ça». (Propos du Khalife des Niassène)</p> <p>«On demande à celui que Dieu a mis à la tête de ce pays, au président de la République et à son gouvernement, lui qui a une grande responsabilité dans ce pays, de se lever, de combattre cette déviance, au nom de tout le peuple sénégalais pour que plus jamais ça. Car on sait où tout ça risque de nous mener et on ne va pas attendre que ça arrive. On ne va pas accepter ça. On doit tuer ça dans l'œuf.</p> <p>(Propos du Khalife des Niassène)</p>	<p>Une affaire <i>homosexuelle</i> à <i>Kaolack, une honte</i> », « <i>Banalisation de l'homosexualité</i> » « <i>combattre cette déviance</i> » « <i>On doit tuer ça dans l'œuf</i> »</p> <p>ANALYSE : Le Khalife des niassène exprime à la fois son émoi et sa sidération qu'une affaire homosexuelle puisse se passer dans sa ville avec toute ce qu'elle comporte comme symbolique religieuse. Il fustige sa banalisation éhontée et interpelle les autorités politiques notamment le président de la République à combattre le phénomène.</p>
Dakaractu.com	<p>«L'homosexualité : un silence coupable des religieux » Cf Photo</p>	Idrissa Samb	23/01/2016	contribution	Religieux	<p>Le Sénégal est infesté par une pourriture mondiale qui n'a épargné aucun pays, pas même ceux dits musulmans</p> <p>Mais, aujourd'hui, le constat est général. Silence coupable! Silence total d'une élite religieuse qui pense tant que les</p>	<p>« infesté par une pourriture mondiale » ; condamnation de l'homosexualité, action contre l'homosexualité</p>

	http://www.dakaractu.com/L-HOMOSEXUALITE-UN-SILENCE-COUPABLE-DES-RELIGIEUX-par-Idrissa-SAMB_a104727.html					<p>fidèles viennent dans les cités religieuses en sacrifiant à la tradition des ADIYA, le pays va bien et le phénomène de l'homosexualité ne mérite pas qu'on se prononce. Que non chers chefs religieux!</p> <p>Donc parlez, condamnez et agissez même s'il le faut pour votre propre conscience et compte tenu de la responsabilité très lourde devant DIEU et les hommes d'être les capitaines, les pères, les grands pères de plusieurs millions de personnes. Ce silence à notre avis est coupable, car comme le dit l'autre : QUI NE DIT MOT CONSENT</p>	
Dakaractu.com	<p>Homosexualité sénégalaise et juridisme de mauvaise aloi : pourquoi s'obstiner à édulcorer une déviance sexuelle, fermement rejetée par la société sénégalaise ?</p> <p>http://www.dakaractu.com/HOMOSEXUALITE-SENEGALAISE-ET-JURIDISME-DE-MAUVAIS-ALOI-Pourquoi-s-obstiner-a-edulcorer-une-deviance-sexuelle-fermement_a104107.html</p>	Les bureaux exécutifs de JAMRA et NBAGN GACCE	12/01/2016	Contribution/ opinion	Religieux	<p>Aujourd'hui, consécutivement au tollé suscité par la célébration du mariage homosexuel, sur la terre sainte où repose Cheikh al Khalifa Baye Ibrahima Niassé, de surcroît la nuit bénie marquant la naissance du Prophète Mouhamed (ps), ces mêmes négationnistes semblent avoir repris du service, en soutenant mordicus qu'«Aux yeux de la loi sénégalaise il n'y a pas d'homosexuels» ! Juridisme de mauvais aloi ! Et dangereusement <u>aventureux</u> !</p> <p><i>(opinion du contributeur)</i></p> <p>Que nos négationnistes nous prouvent alors que l'homosexualité n'est pas un acte contre-nature !</p> <p>Jamra & Mbañ Gacce en appellent à la vigilance de tous les Sénégalais, face aux manœuvres de lobbies sans scrupules, déterminés à imposer à notre pays "l'universalité" d'un appendice sous-culturel, au péril de la stabilité de la société sénégalaise, qui n'a jamais affirmé aussi fortement qu'elle n'en voulait pas !</p> <p><i>(opinion du contributeur)</i></p>	<p>« pratiques déviantes »</p> <p>« dénoncer avec véhémence ce mimétisme de nos « toubab bu nul »</p> <p>« une pratique sexuelle dégradante qui ne saurait être qualifiée autrement que de « déviance sexuelle »</p>
Dakaractu.com	<p>L'ONG Jamra sur l'affaire des homosexuels de Kaolack : « la loi doit être appliquée dans toute sa rigueur »</p> <p>http://www.dakaractu.com/L-Ong-Jamra-sur-l-</p>	Article signé Dakaractu sans précision d'auteur	20/12/2015	Compte rendu	Religieux	<p>Selon l'Imam Massamba Diop, cette affaire constitue un problème sérieux et les Sénégalais sont, aujourd'hui, scandalisés et meurtris. Il a ainsi plaidé leur condamnation pour donner la leçon à d'autres personnes. « Cette fois-ci, nous voulons que les juges se montrent très fermes. La loi doit être appliquée dans toute sa rigueur », lance-t-il.</p>	<p>« gens mal intentionnés ont choisi de nous poignarder sur le dos; »</p> <p>« Les homosexuels ont poignardé triplement les Sénégalais » ;</p> <p>« Ces personnes ont tout d'abord piétiné la loi sénégalaise » ;</p> <p>« Ensuite, elles ont manqué des respect à nos religions » ; « et</p>

	affaire-des-homosexuels-de-Kaolack-La-loi-doit-e%CC%82tre-appliquee-dans-toute-sa-rigueur_a103337.html					<p>«C'est un fait brûlant qui s'est passé à Kaolack. Nous nous battons toujours pour la santé morale de nos populations. C'est le jour même que les gens célébraient la venue au monde du prophète Mohamed (Psl) que des gens malintentionnés ont choisi pour nous poignarder sur le dos.» Non sans appeler l'Etat du Sénégal à sévir farouchement. Parce que, regrettera le patron de l'Ong Jamra, les homosexuels ont poignardé triplement les Sénégalais.</p> <p>Ces personnes ont tout d'abord piétiné la loi sénégalaise. Ensuite elles ont manqué de respect à nos religions. Et enfin, elles ont commis leur forfait dans une nuit bénie. Ces personnes ont franchi cette fois-ci le Rubicon. Pire encore, ils ont commis cet acte dans une maison d'éducation. Une maison d'éducation qui a pour objectif de former l'élite de demain», a martelé l'Imam Diop</p>	<p>enfin, elles ont commis leur forfait dans une nuit bénie »</p> <p>ANALYSE : Dans le discours de l'imam DIOP, transparaît un lexique à connotation négative qui apparente les homosexuels au mal, à l'offense des valeurs cardinales des religions au Sénégal en plus de l'acte considéré comme sacrilège car commis lors d'une nuit bénie et dans un lieu hautement symbolique de l'éducation « école »</p>
Dakaractu.com	<p>Exclusif. Le député Amadou Mberrry Sylla a déposé ce vendredi sa proposition de loi portant criminalisation de l'homosexualité</p> <p>http://www.dakaractu.com/EXCLUSIF-LE-DEPUTE-AMADOU-MBERRY-SYLLA-A-DEPOSE-CE-VENDREDI-SA-PROPOSITION-DE-LOI-PORTANT-CRIMINALISATION-DE-L_a110323.html</p>		6-5-2016	Compte rendu	politique	<p>Le député Amadou Mberrry Sylla de Louga, a déposé ce vendredi 6 mai 2016, sur la table du président de l'Assemblée Nationale, sa proposition de loi visant à criminaliser l'homosexualité sous toutes ses formes au Sénégal.</p> <p>Il a ensuite ajouté, que cette proposition de loi, est le reflet de la volonté du peuple sénégalais dans sa grande majorité, notamment de celle de tous les chefs religieux du pays qui, d'une manière générale, l'approuvent et condamnent sans réserve la dépénalisation de l'homosexualité.</p> <p>Cette proposition de loi doit aussi, selon le député Amadou Mberrry Sylla, être un outil juridique permettant de mettre fin aux spéculations et aux accusations infondées de certaines personnes tendant à saper les fondamentaux de l'islam.</p> <p>Enfin, pour le député Sylla, cette proposition de loi viendra confirmer définitivement la position du président Macky Sall, maintes fois réitérées, soutenant mordicus que sous son magistère, l'homosexualité ne sera jamais dépénalisée au Sénégal.</p> <p>Il a par ailleurs rappelé les différentes déclarations du président Macky Sall, consolidant son ancrage dans nos valeurs culturelles de base qui ne sauraient s'accommoder d'une option de dépénalisation de l'homosexualité au Sénégal.</p>	<p>Proposition de loi criminalisant l'homosexualité. Condamnation sans réserve de la dépénalisation de l'homosexualité, mise à termes des spéculations sur la loi</p>

Dakaractu.com	Kaolack : Baba Lamine Niass en colère contre les homosexuels http://www.dakaractu.com/Kaolack-Baba-Lamine-Niass-en-colere-contre-les-homosexuels_a104774.html		25-01-2016	Compte rendu	religion	Baba Lamine Niass est très remonté contre les souteneurs des homosexuels. A l'occasion d'un Gamou, le fils de Cheikh Ibrahim Niass a raboué tous ces hommes qui se marient entre eux, mais aussi les femmes qui le font. « Une chose qui est diamétralement opposée à nos valeurs et éthique. Jusqu'à la fin du monde, ces attitudes ne seront jamais acceptées au Sénégal. »	Baba Lamine Niass, Kaolack, colère, homosexuels
Dakaractu.com	HOMOSEXUALITÉ SÉNÉGALAISE ET JURIDISME DE MAUVAIS ALOI : Pourquoi s'obstiner à édulcorer une déviance sexuelle, fermement rejetée par la société sénégalaise ? http://www.dakaractu.com/HOMOSEXUALITE-SENEGALAISE-ET-JURIDISME-DE-MAUVAIS-ALOI-Pourquoi-s-obstiner-a-edulcorer-une-deviance-sexuelle-fermement_a104107.html	Ong jamra	12-01-2016	Communiqué de presse	religion	Aujourd'hui, consécutivement au tollé suscité par la célébration du mariage homosexuel, sur la terre sainte où repose Cheikhal Khalifa Baye Ibrahim Niass, de surcroît la nuit bénie marquant la naissance du Prophète Mouhamed (ps), ces mêmes négationnistes semblent avoir repris du service, en soutenant mordicus qu'«Aux yeux de la loi sénégalaise il n'y a pas d'homosexuels» ! Juridisme de mauvais aloi ! Et dangereusement aventureux ! Que nos négationnistes nous prouvent alors que l'homosexualité n'est pas un acte contre-nature ! Par conséquent, l'Organisation islamique Jamra et l'Observatoire de veille et de défense des valeurs culturelles et religieuses, 'Mbañ Gacce', continueront de dénoncer avec véhémence ce mimétisme de nos «toubab bu ñul», qui persistent à vouloir assoir cette fameuse thèse de "l'orientation sexuelle" (conçue dans les Loges maçonniques anticléricales), pour justifier une pratique dégradante, qui ne saurait être qualifiée autrement que de "déviance sexuelle". Jamra & Mbañ Gacce en appellent à la vigilance de tous les Sénégalais, face aux manœuvres de lobbies sans scrupules, déterminés à imposer à notre pays "l'universalité" d'un appendice sous-culturel, au péril de la stabilité de la société sénégalais, qui n'a jamais affirmé aussi fortement qu'elle n'en voulait pas !	Homosexualité Sénégal. Juridisme, déviance sexuelle, rejet de la société L'homosexualité, une
Dakaractu.com	MODOU BOUSSO DIENG SUR LA LIBÉRATION DES HOMOSEXUELS : «		29-12-2015	Compte rendu	religion	La décision du Procureur de libérer les 11 homosexuels de Kaolack pour insuffisance de charge, a fait rougir de colère le président du collectif des jeunes Chefs religieux du Sénégal. En effet, Serigne Modou Bousso Dieng est d'avis qu' « il y a	Modou Bousso Dieng, libération, homosexuels, Nicolas Sarkozy, intercession

	<p>Hier, c'était Sarkozy qui avait intercedé en leur faveur, aujourd'hui, c'est qui ?</p> <p>http://www.dakaractu.com/MODOU-BOUSSO-DIENG-SUR-LA-LIBERATION-DES-HOMOSEXUELS-Hier-c-etait-Sarkozy-qui-avait-intercede-en-leur-faveur-aujourd_a103349.html</p>					<p>anguille sous roche et qu'il faille, désormais, éclairer la lanterne des Sénégalais sur le statut de ce genre d'individus. » Le marabout et chef de parti de s'interroger sur l'identité de celui qui a intercedé en faveur de ces hommes. « Tout le monde dit que la dernière fois c'était Nicolas Sarkozy qui avait demandé et obtenu leur libération. Aujourd'hui qu'on nous dise qui est intervenu pour que cette affaire finisse une nouvelle fois dans les tiroirs.</p> <p>Serigne Modou Bousso Dieng de déplorer le fait que, selon Mamadou M'bodj, 7 associations d'homosexuels soient reconnues au Sénégal. « Si c'est le cas, dit-il, j'interpelle le ministre de l'intérieur. Qu'il nous dise sur quoi il s'est fondé pour légaliser ces associations. Si celles-ci ont été reconnues sous l'ancien régime, qu'il nous dise pourquoi il ne les a pas annulées, conformément à la Constitution du Sénégal qui empêche les structures aux objectifs délictuels et criminels d'exister.</p> <p>Interpellant directement le Président de la République, Serigne Modou Bousso Dieng souhaite savoir sa position sur cette affaire. « Je demande à mon ami le Chef de l'Etat, de ne pas paraître paradoxal. Il ne doit pas être aussi brave pour la reconstruction des cités religieuses et se montrer aussi brave à laisser impunie des actes aussi contre-nature que l'homosexualité. » Les Sénégalais ont besoin, selon lui, de savoir si 'homosexualité n'est plus considérée comme un acte délictuel. « Les religions l'interdisent et la coutume aussi. Alors, il est temps de revenir à la raison », a conclu le chef religieux.</p>	
Dakaractu.com	<p>L'Ong Jamra sur l'affaire des homosexuels de Kaolack : «La loi doit être appliquée dans toute sa rigueur»</p> <p>http://www.dakaractu.com/L-Ong-Jamra-sur-l-affaire-des-homosexuels-de-Kaolack-La-loi-doit-e%CC%82tre-appliquee-dans-toute-</p>		29-12-2015	Compte rendu	religion	<p>C'est dans la capitale du Nord où il était au cours de sa tournée nationale que le président exécutif de l'Ong Jamra a fait une sorti virulente contre les présumés homosexuels surpris en train de célébrer un mariage, à Kaolack. Selon l'Imam Massamba Diop, cette affaire constitue un problème sérieux et les Sénégalais sont, aujourd'hui, scandalisés et meurtris. Il a ainsi plaidé leur condamnation pour donner la leçon à d'autres personnes. « Cette fois-ci, nous voulons que les juges se montrent très fermes. La loi doit être appliquée dans toute sa rigueur », lance-t-il</p>	Ong Jmra, affaire homosexuels Kaolack, application de la loi

	<p>sa-rigueur_a103337.html</p>					<p>Avant d'ajouter : <i>«C'est un fait brûlant qui s'est passé à Kaolack. Nous nous battons toujours pour la santé morale de nos populations. C'est le jour même que les gens célébraient la venue au monde du prophète Mohamed (Psl) que des gens malintentionnés ont choisi pour nous poignarder sur le dos.»</i> Non sans appeler l'Etat du Sénégal à sévir farouchement. Parce que, regrettera le patron de l'Ong Jamra, les homosexuels ont poignardé triplement les Sénégalais.</p> <p><i>«Le Sénégal est un pays souverain qui a sa constitution et ses lois. L'article 319 du code de procédure pénale interdit de façon claire et nette les actes contre nature. Ces personnes ont tout d'abord piétiné la loi sénégalaise. Ensuite elles ont manqué de respect à nos religions. Et enfin, elles ont commis leur forfait dans une nuit bénie. Ces personnes ont franchi cette fois-ci le Rubicon. Pire encore, ils ont commis cet acte dans une maison d'éducation. Une maison d'éducation qui a pour objectif de former l'élite de demain»,</i> a martelé l'Imam Diop qui s'est rappelé de l'affaire des homosexuels surpris en 2009 et emprisonnés.</p> <p><i>«Le Sénégal ne veut pas de l'homosexualité. Ils n'ont pas le droit de nous considérer comme des xénophobes»,</i> ajoute-t-il sur un ton ferme</p>	
--	--	--	--	--	--	--	--

Dakaractu.com	<p>Homosexualité : Jamra & Mbañ Gacce félicitent la sortie du chef de l'Etat hier.</p> <p>http://www.dakaractu.com/Homosexualite-Jamra-Mban-Gacce-felicitent-la-sortie-du-chef-de-l-Etat-hier_a99823.html</p>		26-12-2015	Compte rendu	politique	<p>« Jamra et Mbañ Gacce exhortent le peuple sénégalais à faire bloc (sur cette question précise, nous le soulignons bien !) autour du chef de l'Etat, afin que les lobbies occidentaux comprennent définitivement qu'il est temps que cessent ces agressions culturelles paternalistes, faites d'interpellations récurrentes indécentes, par voies détournées, à celui qui est censé incarner la clé de voûte des institutions d'un pays indépendant, libre et souverain » indiquent-ils.</p> <p>Les organisations de rappeler qu'au lendemain de l'élection du Président Macky Sall à la Magistrature suprême, le débat sur l'éventualité de légaliser les unions contre-nature au Sénégal avait refait surface, au point d'avoir incité le chef de l'Exécutif à faire consigner dans le communiqué du Conseil des ministres du jeudi 11 avril 2013 que: «Notre ancrage dans nos valeurs culturelles et religieuses ne s'accommode pas d'une dépénalisation de l'homosexualité». Une position officielle du Sénégal qui avait pourtant le mérite d'être clair comme l'eau de roche.</p> <p>L'Organisation islamique Jamra et la trentaine d'organisations socio-religieuses, regroupées au sein de l'Observatoire de Veille et de Défense des Valeurs Culturelles et Religieuses, Mbañ Gacce, montèrent au créneau, pour marteler, lors de leur conférence de presse, que: «Les Sénégalais ne seront jamais prêts à accepter la légalisation d'une abomination, au sujet de laquelle les éternels Décrets du Tout-Puissant sont sans équivoque» ! La démocratie étant la loi de la majorité, la religion à laquelle se réfèrent l'écrasante majorité de la population (95%) a en effet émis, à travers le Saint-Coran, pas moins de huit (8) «fatwa» condamnant sans équivoque l'homosexualité.</p>	<p>Ong Jamra, félicitations, Macky Sall, position contre l'homosexualité.</p>
--	---	--	------------	--------------	-----------	---	---

Dakaractu.com	Le président Macky Sall sur l'homosexualité : "Les gens sont libres de faire ce qu'ils veulent, mais pas d'imposer ce qu'ils sont". http://www.dakaractu.com/Le-president-Macky-Sall-sur-l-homosexualite-Les-gens-sont-libres-de-faire-ce-qu-ils-veulent-mais-pas-d-imposer-ce-qu-a99769.html		25-10-2015	Compte rendu	politique	Que pense le Président sur la dépénalisation de l'homosexualité ? «Nous avons notre code de la famille, nous avons notre culture, nous avons notre civilisation. Il faut que les gens, aussi, apprennent à respecter nos croyances et nos convictions. Au nom de quoi doit-on penser que parce que ailleurs, on pense que l'homosexualité doit être dépénalisée, que ça doit être une loi universelle ? Au nom de quoi ça doit être une loi universelle ? Il faut respecter le droit également pour chaque peuple de définir sa propre législation. Je ne vois pas pourquoi on doit nous imposer cette vision. Les gens doivent avoir la modestie de comprendre que tous les pays ne sont pas les mêmes, n'ont pas les mêmes histoires, évolutions. Chaque pays a son propre métabolisme. Ce sont des problèmes de société, chaque société doit apprécier selon ses capacités. Personnellement, je pense que les gens ont la liberté de faire ce qu'ils veulent, mais ils n'ont pas la liberté d'imposer aux autres ce qu'ils sont. Qu'ils soient homosexuels, c'est leur problème, ce n'est pas mon problème.»	Macky Sall, Homosexualité, liberté de penser, liberté d'imposer,
Dakaractu.com	SCANDALEUSE ET INADMISSIBLE INGÉRENCE: L'Ambassade du Canada finance officiellement des associations sénégalaises d'homosexuels et de lesbiennes http://www.dakaractu.com/SCANDALEUSE-ET-INADMISSIBLE-INGERENCE-L-Ambassade-du-Canada-finance-officiellement-des-associations-senegalaises-d-a80645.html		18-12-2014	contribution	Religion	Pourtant, lors du passage du Sénégal devant le fameux "jury" de la Commission des droits-de-l'Homme de l'Onu, le 21 octobre 2013, à Genève, les émissaires du Président Macky Sall avait courageusement et dignement tenu tête à un cartel de pays occidentaux (Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Canada...), qui sommait quasiment notre pays d'abroger l'article 319 de notre Code pénal, réprimant les unions contre-natures ; reflétant ainsi la volonté de l'écrasante majorité des croyants sénégalais, musulmans et chrétiens confondus, dont les Religions révélées rejettent catégoriquement les déviances sexuelles. Ce, après que le Chef de l'Etat fut monté au créneau, le 27 juin de la même année, en signifiant, dans le blanc de l'œil, au chef de la plus grande puissance économique, technologique et militaire du monde, Barak Obama, que «l'ancrage de notre pays dans ses valeurs culturelles et religieuses ne s'accommode pas d'une dépénalisation de l'homosexualité».	Scandale, ingérence, ambassade Canada, financement, association d'homosexuels, lesbiennes

						Face à cette nouvelle agression de nos valeurs culturelles et religieuses, l' <i>Organisation islamique JAMRA</i> et la trentaine d'organisation sociales regroupées dans l' <i>Observatoire de Veille et de défense des valeurs culturelles et religieuses</i> , " <i>Mbañ Gacce</i> ", estiment par conséquent devoir reprandre leurs tournées de sensibilisation auprès des Cités religieuses du pays, en cette veille de Maouloud, sur ce nouveau danger rampant, qui risque de mettre en péril la stabilité sociale du Sénégal , du fait de manœuvres de lobbies sans scrupules, déterminés à imposer à notre pays " <i>l'universalité</i> " d'un appendice sous-culturel, dont le peuple sénégalais n'a jamais affirmé aussi fortement qu'il n'en voulait pas !	
Dakaractu.com	Internationalisation de l'affaire des lesbiennes: JAMRA et l'Observatoire de Veille "Mbañ Gacce" se dresseront face au lobbying indécent de "Sourire des Femmes http://www.dakaractu.com/Internationalisation-de-l-affaire-des-lesbiennes-JAMRA-et-l-Observatoire-de-Veille-Mban-Gacce-se-dresseront-face-au_a55441.html		17-11-2013	contribution	religion	Le plus désopilant chez les nouveaux adeptes des unions contre-nature, c'est qu'ils (qu'elles) ne se limitent plus à présent à défier la société en foulant ouvertement aux pieds ses bonnes mœurs, par des actes publics d'outrage à la pudeur, mais entreprennent à présent de dérouler un prosélytisme malsain, ciblant surtout des enfants mineurs » (Imam Massamba Diop, Président Ong Jamra) « Au lieu de s'émouvoir des dégâts considérables que « ses protégés » commettent dans notre société, en détournant des mineurs de la ligne éducative que s'efforce de leur forger la cellule familiale, « <i>Sourires des Femmes</i> », pour toute aide morale qu'elle prétend leur apporter, attend toujours que leurs frasques fassent scandales dans l'opinion, pour s'ériger en avocat du diable. » « Quel caricatural et ridicule faux-fuyant ! Quelles contre-vérités ! On se croirait dans un autre Sénégal. Tout le monde sait que depuis des siècles les homosexuels ont toujours été tolérés, sous nos cieux. Mais que depuis quelques années, piqués par on ne sait quel virus, ils (et elles) semblent se communitariser avec ostentation, et agressent chaque jour que Dieu fait l'écrasante majorité des 95% de croyants, dans leur foi, par des esclandres publics, sans cesse recommencées. Si le rejet des actes contre-natures par l'écrasante majorité de notre société - se fondant sur nos références socio-religieuses - ne souffre d'aucune ambiguïté, c'est parce que l'homosexualité est fermement condamnée (à huit	Affaire des lesbiennes, internationalisation, lobbying, « sourire de femmes »

						<p>reprises) dans le Saint-Coran, chaque fois, à travers l'histoire du peuple pervers du prophète Loth, neveu d'Abraham »</p> <p>La société sénégalaise maudit ces déviances parce qu'elles sont en totale porte-à-faux avec sa foi profonde, et non parce que les Sénégalais ne "sont pas encore prêts".</p> <p>Et les Sénégalais ne seront jamais "prêts" à accepter une abomination au sujet de laquelle les Décrets éternels du Tout-Puissant sont sans équivoque !</p> <p>JAMRA et l'Observatoire de Veille "Mbañ Gacce" exhortent les Autorités à laisser la Justice faire librement son travail, pour tirer souverainement au clair cette triste affaire de lesbiennes, ne fût-ce que pour sauvegarder d'autres enfants, en passe de se laisser happer sur ces pentes glissantes de l'apprentissage de la débauche</p> <p>Et encourage le chef de l'Etat Macky Sall de continuer - après avoir opposé une fin de non-recevoir à l'inadmissible pression des lobbies occidentaux - de résister (les Sénégalais épris de paix et pétris de foi avec lui) aux forces rétrogrades classiques, et de rester plus-que-jamais attaché aux valeurs cardinales que nous ont léguées les grandes figures religieuses, qui reposent en paix en terre sénégalaise.</p>	
Dakaractu.com	<p>Bara Gaye : " Macky Sall prouve qu'il était le candidat des homosexuels</p> <p>http://www.dakaractu.com/Bara-Gaye-Macky-Sall-prouve-qu-il-etait-le-candidat-des-homosexuels_a41535.html</p>		2-04-2013	Compte rendu	politique	<p>Gravissime est la révélation du Secrétaire Général de l'Union des Jeunesses Travailleuses Libérales (UJTL). En effet, Bara Gaye, pour le nommer, s'est exprimé sur ce qu'il est convenu d'appeler "le cas des homosexuels au Sénégal", s'adonnant ainsi à des révélations, les unes plus terribles que les autres. Il a tout d'abord affirmé avec force conviction que Macky Sall est " la pire calamité que le Sénégal ait connu ". Par ailleurs, renchérit-il " Macky Sall prouve qu'il était le candidat des homosexuels. A preuve, il s'était engagé à la veille de la dernière Présidentielle de "gérer" le cas des gays. Non sans traiter auparavant les religieux de simples citoyens.</p> <p>A l'en croire, le chef de file de l'Apr a fini de donner des gages aux puissants lobbies gays et sous peu, l'homosexualité bannie par toutes les religions révélées, sera légalisée au</p>	Bara Gaye, macky Sall. Candidat des homosexuels, défense des lobbies homosexuels

						<p>Sénégal. Ce serait la raison cachée de l'audience de Macky avec Barack Obama. " Il s'agissait de faire un geste, susciter un débat pour se faire recevoir par le Président des Américains, lequel ne cache pas son soutien aux gays. Voilà pourquoi les homos ont récemment tenu une réunion, à la veille de son départ pour les USA, qui a été parrainée par le régime " poursuit Bara Gaye. Qui dit bien peser ses mots... Condition d'éligibilité au MCA</p> <p>Poursuivant de plus belle son violent réquisitoire, le jeune Wadiste laisse entendre que le cas des gays n'en demeure pas moins la condition sine qua non d'éligibilité du Millénum Challenge Account (MCA). " Il faut accepter certaines choses, notamment la dépénalisation de l'homosexualité, une méga rencontre des homos au Sénégal etc... Ce que Me Wade avait catégoriquement refusé." In fine, Bara Gaye croit savoir qu'un intense lobbying se mènerait aux fins de faire passer un projet de loi au profit des gays. " C'est pourquoi le Président du groupe parlementaire Benno Bokk Yakaar, Moustapha Diakhaté, a menacé de démissionner si une telle loi passait."</p>	
Dakaractu.com	LEGALISATION DES UNIONS CONTRE-NATURE		29-03-2013	Contribution	religion	<p>Dès le mois de février 2009, déjà, à l'occasion du Grand Magal de Touba, s'appuyant sur des informations dignes de foi, une délégation de JAMRA, conduite par son Président exécutif Imam Massamba Diop, était reçue par le défunt Khalife général des Mourides, Serigne Mouhamadou Lamine Bara Mbacké, aux fins d'attirer l'attention du saint homme sur les intentions prêtées à certaines organisations des droits-de-l'homme d'être porteuses, auprès des autorités étatiques, d'un obscure projet portant légalisant les unions contre-nature.</p> <p>«Dans votre combat contre la légalisation de l'homosexualité, je vous soutiendrai zaïr ak baatine !» fut la réponse, nette, sans équivoque du Khalife de Touba, en présence de Serigne Cheikhouna Mbacké, fils du Khalife, Serigne Abdou Ahad Bousso et son bras droit et confident Serigne Babacar Diouf. Il exprima vivement son indignation et sa ferme désapprobation de ce funeste projet. Avant de déplorer avec JAMRA l'ingérence d'un pays occidental, dans le jugement alors rendu en flagrant délit par la justice sénégalaise contre</p>	Légalisation, union contre-nature, homosexualité, indignation, désapprobation

						neuf homosexuels, pris en flagrant délit, dans la banlieue de Mbao. La condamnation fut également unanime chez la famille de feu Serigne Abdou Khafour Mbacké. A Guédé, le défunt Marabout octogénaire, Serigne Makhtar Bousso, avait même versé de chaudes larmes, rien qu'à l'évocation de cette sombre perspective. « Sur un sol où repose le saint Serigne Touba, jamais », persista-t-il, en chœur avec le bras droit et ami de Serigne Bara Mbacké, Babacar Diouf. « Touba n'acceptera jamais que de telles bassesses trouvent droit de cité sur cette terre sénégalaise où dorment de si nobles représentants de Seydina Mohamed, le Prophète de l'Islam (psl) ».	
Dakaractu.com	SERIGNE LONGHOR M'BAYE : « Khalifes Généraux, Imams et Abbés doivent exiger du Président Sall le retrait du point 15 de son projet »		18-2-2016	Compte rendu	religion	Selon Serigne Mbaye Longhor, l'intangibilité des dispositions relatives à la laïcité est une porte ouverte aux dérives comme on en voit depuis quelques années. « Il est temps de faire de sorte que nos lois nous ressemblent. Nous sommes 99% de croyants. Nous ne devons continuer à suivre le colonisateur plus d'un demi-siècle après son départ. La laïcité était inventée en Europe pour combattre le Christianisme. Aujourd'hui, il est appliqué au Sénégal pour réduire à sa plus simple expression la religion. Refusons de la coffrer en exigeant que ce point 15 soit enlevé du projet de révision. C'est un piège. Nos Chefs religieux ne vaudront plus rien, l'homosexualité et les autres dérives continueront à exister sans que nul ne soit en mesure de les éradiquer. C'est au nom de la laïcité que Serigne Moustapha Sy a été censuré lors du Gamou. C'est au nom de la laïcité que l'Islam sera combattu et déshonoré. »	Seigne Longhor M'baye, retrait point 15 projet de Constitution, laïcité
Dakaractu.com	Qui de Waly Seck ou de l'Association des juristes sénégalaises immole le plus notre patrimoine religieux et culturel ? (Par Adama SADIO ADO)	Adama Sadio	21-01-2016	contribution	politique	Des intellectuels et artistes sénégalais servent, inconsciemment ou consciemment, de points focaux à des lobbies qui ont pour ambition d'uniformiser toutes les sociétés en fonction de leur vision du monde. La grande stratégie anesthésiste de notre société est bien en marche. Des ONG comme l'AJS sont financées pour faire des plaidoyers en vue de faire accepter certaines pratiques contraires à nos valeurs culturelles et religieuses sous le prétexte des Droits de l'Homme. Des célébrités championnes en copier-coller et	Association des Juristes sénégalaises, Waly Seck, avortement, homosexualité, patrimoine religieux et culturel

	http://www.dakaractu.com/Qui-de-Waly-Seck-ou-de-l-Association-des-juristes-senegalaises-immole-le-plus-notre-patrimoine-religieux-et-culturel%2%A0_a104625.html					<p>frlandes de buzz comme Waly Seck imitent des célébrités occidentales décérébrées et icônes de la sous-culture.</p> <p>Rappelons aux militants de l'avortement et de la cause des homosexuels que la ratification d'une Convention par un Etat surtout africain est très souvent l'expression d'une escroquerie politique. En effet, la motivation réelle de certains Etats africains en ratifiant les Conventions internationales est plus politique que par soucis de protéger des Droits de l'Homme. Des Etats se servent de la ratification des Conventions internationales sur les Droits de l'Homme comme une esthétique démocratique destinée à la Communauté internationale pour continuer à bénéficier de leur aide publique au développement. Mais, les présidents africains sont en général convaincus de l'hostilité des opinions nationales africaines contre l'avortement médicalisé et l'homosexualité qu'elles considèrent comme des tares sociologiques</p> <p>Voilà pourquoi, je salue la mobilisation de tous les Sénégalais et des organisations comme Jamra, Nittu Dëgg et le SUTSAS pour faire face à ces ENNEMIS de notre patrimoine culturel et religieux, parrainés par leurs « camign » Me Sidiki Kaba et Moustapha Diakhaté. Que tous se le tiennent pour dit le combat sera très rude car nos gouvernants sont sous de fortes pressions de lobbies très puissants et ayant infiltré notre Etat et les fossoyeurs de nos valeurs comme l'AJS sont sous de fortes pressions de gros financements.</p>	
Dakaractu.com	<p>LAÏCITÉ, FRANC-MAÇONNERIE ET HOMOSEXUALITÉ : LE PIÈGE DE L'ARTICLE 15</p> <p>http://www.dakaractu.com/LAICITE-FRANC-MAÇONNERIE-ET-HOMOSEXUALITE%2%A0-LE-PIEGE-DE-L-ARTICLE-</p>	Cissé Kane Ndao	20-01-2016	contribution	politique	<p>« Il va sans dire que les forces obscures qui contrôlent nos apparatchiks, ont décidé aujourd'hui d'imposer leur religion à eux, la laïcité, au Sénégal, avec l'assentiment de Macky. Cette religion, au nom de la vulgarisation et de la défense de prétendus droits humains selon leur propre vision du monde, défend des comportements et valorisent des pratiques aux antipodes de notre culture, et de nos religions. Elle se manifeste par la réhabilitation ou l'officialisation de l'homosexualité, premier signe ostentatoire de son acceptation revendiquée, et de l'adhésion inconditionnelle et définitive à ses pratiques, qui sont celles de l'organisation qui l'a théorisée, portée et vulgarisée jusqu'à l'imposer partout</p>	Article 15 du projet de Constitution, franc-maçonnerie, homosexualité, piège, forces obscures

	15%C2%A0_a104596.html					<p>dans le monde, à commencer par la France, son terreau naturel : la franc-maçonnerie. »</p> <p>« L'un des débats qui agitera encore longtemps notre pays tant que Macky sera là, ce sera donc le débat sur l'homosexualité. Dans toutes ses sorties, Macky a toujours répété que l'homosexualité ne sera jamais dépénalisée au Sénégal. Jusqu'au jour où Monsieur Sidiki Kaba nous apprit que l'homosexualité n'était pas un délit, et que donc le problème de sa dépénalisation n'en était pas un ! Il a ajouté d'ailleurs que c'est l'acte contre nature qui était un délit, et pour que cela en soit un, il fallait que le flagrant délit soit établi ! Ne soyons pas surpris alors que les homosexuels célébrant leur mariage le jour de la célébration de la naissance du Prophète de l'Islam coïncidant avec celle de Jésus soient libérés, aussitôt arrêtés et déferés devant le procureur ! La position de l'Etat a totalement basculé dans les faits en faveur de la légalisation de l'homosexualité. »</p> <p>« En votant pour, beaucoup de gens croiront que son sens est de veiller à l'égalité de toutes les religions aux yeux de la Constitution. Que nenni. Tous ceux qui voteront oui pour cet article 15 auront renoncé à leur souveraineté religieuse. Tous ces gens auront voté pour la légalisation de l'homosexualité, sous le couvert du mot laïcité et ses proches parents qui ne sont jamais loin : les droits humains. Il est temps que nous fassions preuve de discernement. Les lobbys homosexuels tout puissants dans notre pays, en collusion avec les loges maçonniques auxquels ont fait allégeance nos plus hauts dirigeants, sont prêts à tout, pour contrôler ou conserver le pouvoir. »</p>	
Dakaractu.com	<p>Tribunal flagrants délits : Que risque les 5 « lesbiennes » ce lundi ?</p> <p>http://www.dakaractu.com/Tribunal-flagrants-delits-Que-risque-les-5-</p>		18-11-2013	Compte rendu	Judiciaire	<p>Jour de tous les dangers pour les cinq (5) présumées lesbiennes qui feront face au juge des flagrants délits de Dakar ce lundi. Arrêtées la semaine dernière pour actes contre-nature au bar-restaurant « Piano-piano » sis à Yoff, B.N.Dieng, plus jeune du groupe âgée de 16 ans nie les faits car mariée et divorcée avec un enfant. C. Sao, 25 ans qui se dit bisexuelle et sans emploi loue toutefois une chambre à 10.000 F CFA par jour.</p>	Tribunal, Flagrants délits. « lesbiennes », actes contre-nature »

	lesbiennes-ce-lundi_a55475.html					<p>N. Diallo, 30 ans qui a été toujours attirée par les filles se dit vierge. S.N. Dieng, plus âgée du groupe à 32 ans est aussi passé à tables en reconnaissant son lesbianisme et la dernière, F. Ndoye ex-prostituée de 25 ans est prise par le vice de partager son lit avec d'autres filles après avoir cessé le plus vieux métier du monde, selon ses propres termes face aux limiers du commissariat central.</p> <p>Elles encourrent un (1) à cinq (5) ans de prison et une amende de 100.000 F CFA à 1.500.000 F CFA selon l'article 319 du code pénal qui, dans son alinéa 3, punit l'homosexualité au Sénégal. « Sera puni d'un emprisonnement d'un à 5 ans et d'une amende de 100.000 F CFA à 1.500.000 F CFA quiconque aura commis un acte impudique ou contre-nature avec un individu de son sexe. Si l'acte a été commis avec un mineur de moins de 21 ans, le maximum de la peine sera prononcé », dit l'alinéa dudit article.</p>	
Dakaractu.com	<p>Un activiste annonce la création d'un observatoire anti-gay</p> <p>http://www.dakaractu.com/Un-activiste-annonce-la-creation-d-un-observatoire-anti-gay_a41952.html</p>		9-4-2013	Compte rendu	Religion	<p>Le président de l'ONG pro-islamique Jamra, Massamba Diop, a annoncé lundi à Dakar, la création prochaine d'un observatoire national de veille et de défense des valeurs culturelles et religieuses, afin de "barrer la route" à un éventuel projet de dépénalisation de l'homosexualité au Sénégal.</p> <p>"Nous allons mettre sur pied un observatoire de veille, bientôt porté sur les fonts baptismaux pour que chaque fois que notre culture ou notre religion sont agressées, que cela ne soit plus seulement Jamra qui mène la bataille, mais un collectif regroupant des dizaines de mouvements sociaux", a-t-il dit, lors d'une conférence de presse.</p> <p>M. Diop, qui est imam aussi à Pikine-Gazelle, a précisé le projet tient même si "incontestablement la réprobation est générale, puisque la société sénégalaise dans sa majorité rejette tout projet de légalisation des unions contre nature".</p> <p>"Il est ressorti de nos différents entretiens avec les différentes autorités religieuses, le lieu de fédérer davantage les forces vives de la société sénégalaise qui tiennent à faire preuve de vigilance et à faire respecter la volonté de la majorité de croyants de notre pays musulmans et chrétiens", a-t-il affirmé.</p>	

Titre du quotidien ou journal en ligne	Titre de l'article + iconographie	Auteur	Date	Genre rédactionnel	Angle d'approche (religieux, politique, social, moral)	Résumé citations 3 à 5 citations courtes –moins de 5 lignes par article	5 mots-clés illustrant le ton de l'article (insultes, mots avilissants ou au contraire propos positifs)= analyse sémantique
Le Populaire N° 4843	Une Collectif pour la défense des valeurs. 17 mouvements et ong en guerre contre les homos. « Indigné par le comportement du ministre de la justice sur la question de l'homosexualité. Un collectif de 17 mouvements et ONG exige le départ de Sidiki Kaba	Seynabou Fall	20-01-2016	Compte rendu (rubrique Société p.7)	Politique	<p>Un Collectif de lutte contre l'homosexualité vient de voir le jour au Sénégal. Regroupant 17 mouvements et ong, il se fixe pour mission combattre ce fléau qui gangrène la société. Et déjà, le Collectif réclament la tête de Me Sidiki Kaba, ministre de la justice accusé de couvrir les homosexuels.</p> <p>Le Collectif a aussi invité les député à réviser les lois portant sur les actes contre nature en interdisant nommément l'homosexualité, le lesbianisme, la bisexualité et le transgenre de façon à mettre fin à toute interprétation perverse de la loi en question.</p> <p>« Nous demandons la démission immédiate du ministre de la justice, Me Sidiki Kaba, à cause de sa propension manifeste à défendre les homosexuels » a clamé haut et Babacar Mboup, un des membres dudit Collectif.</p> <p>Dans son argumentaire, il rappelle « Le ministre sénégalais de la Justice, Me Sidiki Kaba, affirmait à l'occasion de l'inauguration du quartier des détenus mineurs, à la Maison d'arrêt de Thiès, qu'aux yeux de la loi au Sénégal, il n'y a pas d'homosexualité. Nous avons une législation qui condamne tous ceux qui pratiquent des actes contre-nature dans un lieu public, c'est-à-dire qui est ostentatoire à la pudeur. C'est surtout ce qu'il faut retenir avant de s'empresser de préciser que toute personne quelle qu'elle soit a des droits » (Babacar Mboup membre du Collectif)</p>	Collectif, défense, valeur, guerre, homos

						<p>« Macky Sall a intérêt de se débarrasser de celui qui, à chaque fois, qu'il sort quelque part, donne le visage du principal défenseur de l'homosexualité. Nous ne méritons pas un ministre défenseur officiel de l'homosexualité » (Professeur Malick Nidaye,, Président du Cercles des intellectuels du Sénégal CIS)</p> <p>Pour sa part, Ousmane Barro a estimé : « La présence de certaines autorités dans le gouvernement fausse la communication du président de la République selon qui l'homosexualité ne sera jamais légalisé au Sénégal. Nous ne voulons plus que Me Kaba se présente devant les Sénégalais, il est un défenseur des homosexuels » Ousmane Barro, membre du Collectif »</p>	
Le Populaire N°4844	<p>Une Sac à main, couleur Flashy, Gloss et autres accessoires. Quand les hommes sont plus stylés que les femmes. Levée de boucliers contre ces hommes qui portent des sacs à main de femme</p> <p>P 6 DOSSIER Sac à main, couleur Flashy PINW, Gloss et autres accessoires bling-bling Quand les hommes sont plus stylés que les femmes.</p>	Adama Aidara Kanté et Tening Thiare	21-01-2016	Analyse	Socio-religieux	<p>Cette nouvelle tendance qui fait désordre, c'est le sac à main genre...femme. Un sac qu'on connaissait être un accessoire de coquetterie pour femme que maintenant des hommes s'accrochent sans gêne, tels des homosexuels.</p> <p>Il ressort que cet accessoire est apparu dans les milieux gays, cad homosexuels, principalement lors des « Gays pride », ces défilés d'homos que plusieurs villes d'Europe et des Etats Unis accueillent annuellement.</p> <p>Il y a lieu de s'interroger. Car, notre société ne s'accommode pas de ce genre de comportement.</p> <p>« Voilà aujourd'hui des sacs à main, alors attendons nous demain à autre chose pire encore. Parce que derrière tout ça, on sait tous qu'il ya les réseaux de goorjigeen » (homosexuels)</p> <p>« Tout ça c'est Waly Seck. Il nous pompe l'air avec ses nouveaux looks de goorjigeen (homosexuels)</p> <p>« Quand on parle et on dénonce ce « goorjigeenisme » on nous dit que c'est la mode. Il s'agit de quelle mode ? Cette tendance ne doit pas évoluer, il faut que tout le mode s'y mette, parents, chefs religieux et surtout l'Etat. Tous doivent dire stop à ce fléau qui menace notre pays » affirme un citoyen</p>	Sac à main, Waly Seck, accessoire mode, homosexuel
Le Populaire N°4844	Imam Massamba Diop, président exécutif de l'organisation Islamique	Adama Aidara Kanté	21-01-2016	Compte rendu	Socio-religieux	« L'imam Massamba Diop souligne que le mimétisme aveugle des styles et attitudes du sexe opposé ne peut	Posture de travestis.

	Jamra « Ces posture de travestis sont l'antichambre de l'homosexualité »	et Tening Thiare				mener vers les pentes glissantes des comportements déviants. » « Il y a toujours un commencement un commencement à tout » Et le pas peut facilement être franchi vers l'adoption de style vestimentaires plus osés où se singulariser dans des postures de travestis, qui sont souvent l'antichambre de l'homosexualité	Mimétisme aveugle, pentes glissantes, antichambre de l'homosexualité
Le Populaire N°4844	Autopsie : Apologie de l'homosexualité	Harouna Deme	21-01-2016	Chronique	Ssocio-religieux	(...) le fait est que tout cela ne se résume qu'en une chose (pour aussi suivre la tendance du moment) : apologie de l'homosexualité. Oui, si un combat est en cours contre ce fléau qu'est l'apologie du terrorisme, il y a une autre bataille qui vaut d'être menée : c'est celle contre la promotion de l'homosexualité au Sénégal. N'en déplaise à tous ceux qui crient à l'homophobie. Ceux-là qui devaient être les modèles pour une guidance sûre des jeunes sont embrigadés par les promoteurs de cette dépravation des mœurs pour en faire des ambassadeurs de la destruction des valeurs de notre société Pourtant, Dieu sait que le phénomène « Goorjiguène » au Sénégal est aussi dangereux pour notre société que le fanatisme religieux	Apologie de l'homosexualité Bataille contre la promotion de l'homosexualité au Sénégal Promoteurs de cette dépravation des Ambassadeurs de la destruction des valeurs de notre société. Ambassadeurs de la culture gay Dans sa chronique qui est l'occasion de faire l'autopsie du phénomène, le journaliste ne met pas de gant pour dénoncer ceux qu'il considère comme étant des promoteurs, des ambassadeurs de la culture gays. Il surfe sur la vague de la lutte contre le terrorisme pour faire un parallélisme avec la « bataille » à mener contre l'homosexualité
Le Populaire N°4846	Une : Entre justifications, contre-attaque et menaces. Waly tient (à) son sac à main Rassemblement à la place de l'Obélisque. Les anti-homos interdits de manifester P5 (Rubrique Société)	Oumou Diallo (stagiaire)	23/24-01-2016	reportage	Socio-religieux	Déterminés à combattre les actes contre nature sous ses formes, le pool des 17 associations membres du collectifs « Non à l'homosexualité » a tenté d'investir la rue hier pour manifester contre le phénomène de l'homosexualité qui commence à prendre de l'ampleur au Sénégal » Estimant que l'homosexualité au Sénégal ne peut entrainer que ravages, l'imam Massamba Diop, de l'Ong Jamra, un des initiateurs de l'événement annonce qu'une nouvelle demande de manifester va être déposée dans les prochains jours.	L'homosexualité, source de ravage au Sénégal Combattre les actes contre nature sous ses formes

	Rassemblement avorté contre les pratiques homosexuelles. 11 manifestants arrêtés puis relâchés, Colobane révolté contre le choix de la place de l'Obélisque						
Le Populaire N°4847	Mbeuleukhe. Aliou Dia dénonce les arrestations des responsables anti-gays. P7 (Rubrique Société)	Daouda Thiare (correspondant)	25-01-2016	Compte rendu	Judiciaire	« Ils sont dans leur droit de manifester leur désapprobation contre l'élargissement de l'homosexualité dans notre pays » a-t-il martelé, soutenant que « la justice doit refaire son image sur cette affaire qui éclabousse les Sénégalais » Selon lui, « le Sénégal a beaucoup régressé en termes de valeurs, bien que les guides religieux aient balisé le terrain » Aujourd'hui, des lobbies homosexuels tentent de protéger les minorités en demandant leur acceptation	Dans cet article, profitant de la tribune religieuse que lui offre le gamou annuel de Mbeuleukhé, de un homme politique local notamment le député Aliou Dia s'insurge contre l'arrestation des responsables du mouvement anti-gays. Mots-clés : anti-gays, Lobbies homosexuels, L'ancien député aliou Dia voit d'un « mauvais œil ; es arrestations ; Désapprobation contre l'élargissement de l'homosexualité dans le pays » ; régressions des valeurs » La justice doit refaire son image dans cette affaire qui « éclabousse les Sénégalais
Le Populaire N°4848	Une Congrès de la Ligue Islamique des oulémas en de la ziarra omarienne « Fatwas des imams contre les homos et l'avortement lonographie : image de deux hommes montrés de dos dans une posture qui dénote une certaine intimité, chacun d'eux ayant sa main dans la poche du pantalon de l'autre.	Mamadou Lamine Camara	26-01-2016	Compte rendu	Religieux	L'assemblée des oulémas met en garde contre tout vote allant dans le sens de légaliser l'homosexualité, toute politique allant dans le sens de promouvoir le port vestimentaire des homosexuels et toute loi allant dans le sens de légaliser l'avortement. Se voulant sans équivoque, le congrès annuel de la Ligue islamique des Oulémas, qui s'est tenu à Dakar hier, en marge de la ziarra 2016 de la famille omarienne, a lancé une véritable « fatwa » contre la légalisation de l'homosexualité et de l'avortement au Sénégal	Mots-clés : légalisation de l'homosexualité et de l'avortement. « Fatwa »

	P7 (Rubrique Société) Congrès de la Ligue islamique des Oulémas en marge de la ziarra omarienne. Des imams lancent une « Fatwa » contre toute loi légalisant l'homosexualité et l'avortement »						
Le Populaire N°4824	P. 7 (Rubrique Société) Imam Massamba Diop, Président de l'ONG JAMRA sur le mariage des homosexuels à Kaolack. « Nous demandons à la justice de mener l'enquête et d'appliquer la loi dans toute sa rigueur »	Marianne Ndiaye	28-12-2016	Compte rendu	judiciaire	« Une application de la loi dans sa rigueur, c'est ce que demande l'ong Jamra, dans l'affaire des homosexuels de Kaolack. Du reste, Imam Massamba Diop, président de Jamra, a réaffirmé que son organisation n'acceptera jamais la légalisation de l'homosexualité » « Suite au mariage raté des homosexuels au Lycée Ibrahima Diouf de Kaolack, dans la nuit du 24 au 25 décembre, au moment où les Sénégalais célébraient le Maouloud et Noël, qui a vu l'arrestation de 11 parmi eux, des voix continuent de s'élever pour fustiger et dénoncer ces actes qualifiés contre nature » Nous avons été scandalisés en tant que musulmans, mais nous avons été aussi scandalisés parce que ça été fait dans un milieu éducatif, dans une école censée éduquer, instruire des enfants » « L'article 319 du Code de procédure pénale punit de façon sévère les actes contre nature. Aussi, nous demandons à la justice de notre pays, de mener l'enquête et d'appliquer la loi dans toute sa rigueur » « Nous n'accepterons jamais que l'homosexualité soit légalisée dans notre pays dans la mesure où 98% des Sénégalais les rejettent en bloc »	Mots-clés : acte contre nature, scandalisé en tant que musulmans. « punir sévèrement ces homosexuels ». Légalisation de l'homosexualité au Sénégal
Le Populaire N°4825	Une : Déferrement mouvementé des 11 hommes arrêtés pour acte contre nature. L'affaire des homosexuels met Kaolack sous tension. 6 heures pour déférer les mis en cause. Le	Ckeikhna Diop (correspondant)	29-12-2015	Compte rendu	judiciaire	Un déferrement particulièrement mouvementé. C'est ce à quoi on a assisté hier, à Kaolack, lors du transfèrement des 11 présumés homosexuels au parquet. Il a, en effet, fallu 6 heures aux policiers pour les acheminer au tribunal. Parce qu'une foule massée devant le commissariat voulait leur faire la fête. « Mais ce transfèrement a été l'un des plus difficiles pour les services de l'ordre envahis qu'ils ont été par une foule	Mots-clés : volonté de lynchage, de tuer, de se faire justice Analyse : de par contenu, cet article montre l'intolérance de la population vis-à-vis des présumés homosexuels. Au-delà de cette intolérance, on note également cette absence de confiance à l'endroit de la justice et cette

	<p>commissariat central assiégé par une foule déterminé à les lyncher.</p> <p>P7 (Rubrique Société) Affaire des présumés homosexuels de Kaolack. Un déferrement sous haute tension »</p>					<p>nombreuse et très composite. Les menaces, les jets de grenades lacrymogènes, les gourdins n'ont rien pu faire devant cette foule très déterminée. Interpellés sur leur souhait, d'aucuns disent qu'ils veulent les voir, d'autres souhaitent tout bonnement leur mort »</p> <p>« Laissez nous les tuer pour donner une bonne leçon aux autres » scandent certaines personnes. « Car, estiment-elles, il ne sert de les traduire en justice, parce qu'ils sont couverts par de gros bonnets »</p>	<p>volonté farouche de se faire justice par le lynchage. La bastonnade voire la mort comme forme de sanction et pour l'exemple. C'est qui explique d'ailleurs, les difficultés des services de police lors de leur transfèrement.</p>
Le Populaire N°4826	<p>Une : Les 11 présumés homosexuels de Kaolack libres. Qui sont ces hommes que le Procureur a relaxés pour « insuffisances de preuves »</p> <p>P.11 (Rubrique Société) Le Parquet les relaxe pour « insuffisance de preuves ». Qui sont ces homos remis en liberté à Kaolack</p>	Ibrahima Sall	30-12-2016	Compte rendu	Judiciaire	<p>Il ressort que ces 11 présumés homosexuels, à savoir A. N (25 ans) tailleurs, S N (28 ans) agent d'une Ong, D.D (37 ans) professeur, B.N (19 ans) menuisier, S.M tailleurs (16 ans) , L.D (21 ans élève informaticien, O.T (25 ans étudiant) G.S étudiant, I.C (25 ans étudiant) et O.N. (30 ans) délégué médical ont été libérés.</p> <p>Ces homosexuels sont d'ailleurs très actifs sur les réseaux, notamment sur facebook. Ils choisissent leurs partenaires sur Facebook avant de se donner rendez-vous quelque part, nous ont confié nos interlocuteurs proches du dossier qui indiquent que contrairement à ce qui été annoncé par le parquet, il ya suffisamment de preuve pour les inculper.</p> <p>D'où la conviction de ces derniers qu'ils ont été élargis « grâce aux pressions. Le fait est que les enquêteurs ont fait un excellent travail dans ce dossier et produit des preuves de qualités</p>	<p>Dans cet article, on remarque un manque de distanciation du journaliste dans la qualification des auteurs. En effet, il parle aussi bien de « 11 présumés homosexuels » que « d'homosexuels » en dépit du fait qu'ils soient relaxés pour « insuffisance de preuves » :</p> <p>Mots-clés : colère de la population, insuffisance de preuves », désolation des populations face à ce qu'ils appellent « la tolérance des homosexuels »</p>
Le Populaire N°3877	<p>Une : Tamsir déclare coupable d'acte contre nature et CBV Quatre ans à tirer pour Jupiter</p> <p>P3 (Rubrique Faits divers) Actes contre nature et coups et blessures volontaires. Tamsir Jupiter Ndiaye condamné à 4 ans de</p>	Ndèye Anna Ndiaye	25-28/10/2012	Compte rendu	judiciaire	<p>Quatre ans de prison. C'est la peine que devra purger le journaliste, Tamsir Jupiter Ndiaye qui a été reconnu coupable, hier, d'acte contre nature et coups et blessures volontaire. Il devra également payer à son « amant » Mahtar Diop Diagne, qui pris 3 ans ferme, la somme de 200 000 francs. Une décision « non fondée sur le droit » selon Me Khassim Touré qui va interjeter appel.</p> <p>Il faut dire que cette condamnation va donner un sacré coup à la carrière de Tamsir Jupiter Ndiaye qui est professeur de lettres et journaliste chroniqueur à « Nouvel Horizon » Il est en effet celui qui perd le plus dans cette affaire, puisque son partenaire Matar Diop Diagne, qui a des fréquentations</p>	<p>Mots-clés : condamnation, amende, décision non fondée sur le droit, acte contre nature, coups et blessures volontaires, « Goorjigeen » (homosexuels)</p>

	prison, son amant prend 3 ans.					douteuses, est un commerçant bien connu dans le milieu des « goorjigeeen » (homosexuels)	
Le Populaire N°3871	<p>Une : Jugés pour acte contre nature. Tamsir évasif, Matar enfonce le...clou.</p> <p>P.3 (Rubrique : Faits divers) Actes contre nature, coups et blessures volontaires. Tamsir Jupiter Ndiaye risque 2 ans de prisons, son amant un an ferme</p>	Youssoupha Mine	18-10-2012	Compte rendu	Judiciaire	<p>Jugés hier, alors que plus d'un attendaient à un renvoi, Tamsir Jupiter Ndiaye et son amant Matar Diop Diagne seront édifés sur leur sort le 24 octobre prochain. Inculpés pour acte contre-nature, le journaliste chroniqueur risque 2 ans de prison tandis que son co-prévenu encourt un an ferme.</p> <p>Le parquet qui est convaincu de la culpabilité des deux prévenus, a requis 2 ans ferme contre Tamsir Jupiter Ndiaye, poursuivi pour cumul d'infractions, contre un an d'emprisonnement au jeune Matar Diop Diagne.</p> <p>Assurant la défense du chroniqueur de « nouvel Horizon », Me Khassimou Touré a, dans sa plaidoirie, relevé la nécessité de la présence de trois éléments pour que le délit d'acte contre nature soit établi.</p>	Mots-clés : acte contre nature, prison, coups et blessures volontaire, culpabilité.
Le Populaire N°3867	<p>Une : Homosexualité. Jupiter et son copain jugés mercredi</p> <p>P11 (Rubrique « Faits divers ») Acte contre-nature et coups et blessures volontaires. Placés sous mandat de dépôt. Tamsir Jupiter Ndiaye et Matar Diop Diagne devant le juge mercredi</p>	Youssoupha Mine	13-14/10/2012	Compte rendu	Judiciaire	<p>Le journaliste chroniqueur Tamsir Jupiter Ndiaye et son amant Matar Diop Diagne placé sous mandat de dépôt pour acte contre-nature et coups et blessures volontaires réciproques. L'amant de Jupiter compte beaucoup de partenaires dans le milieu des Vip.</p> <p>Déférés au parquet et placés sous mandat de dépôt, notre confrère Tamsir Jupiter Ndiaye, journaliste chroniqueur et Matar Diop Daigne séjournent, depuis hier, à la maison d'arrêt et de correction (Mac) de Reubeusse. Ils ont inculpés pour acte contre-nature et coups et blessures volontaires (Cbv) réciproques »</p>	Mots-clés : mandat de dépôt. Acte contre-nature, coups et blessures volontaires, garde-à-vue
Le Populaire N°2748	P.5 Rubrique Société Rentrée solennelle des cours et tribunaux. La condamnation des 9 homosexuels soulève la polémique entre Wade et le bâtonnier des avocats	Bachir Fofana	24-25/01/2009	Compte rendu	Politique,	<p>Les pressions étrangères, françaises notamment demandant la libération des neuf (9) homosexuels sénégalais condamnés en première instance, ont fait sortir de ses gonds Me Mame Adama Guèye, Batonnier de l'Ordre des avocats, hier, lors de l'ouverture de l'audience solennelle de rentrée des cours et tribunaux. Des états d'âme ayant suscité l'énerverment de Me Wade qui pense que « ce n'était pas le lieu d'accuser un autre pays sans apporter les preuves »</p> <p>« Les autorités françaises ont pris la liberté d'exercer une pression intolérable, dans le but clairement exprimé de faire infirmer en appel une décision rendue en première instance,</p>	Mots-clés : polémique, Me Wade, Me Mame Adama Guèye, ingérence inacceptable, énervement, affaire des neuf homosexuels

	<p>P5 Rubrique Société Les souteneurs des pédés de Mbao ont trompé l'opinion internationale</p>					<p>s'est indigné Me Guèye qui peste, « cette ingérence est inacceptable »</p> <p>Monsieur le Batonnier, je dois vous exprimer ma surprise car l'audience solennelle est quand même une audience. Vous avez commencé par accuser un Etat étranger de mettre en cause la justice sénégalaise</p> <p>L'affaire des neuf (9) homosexuels condamnés à huit (8) ans de prisons et qui vaut aujourd'hui au Sénégal une mauvaise publicité est partie de fausses informations distillées par les lobbies gays sur les causes de la mise aux arrêts de leurs congénères.</p> <p>Et l'on comprend pourquoi le 15 janvier dernier, le Président français Nicolas Sarkozy « a souhaité que le Conseil des ministres exprime son émotion, sa préoccupation sur la situation des neuf militants emprisonnés »</p> <p>Mais la réalité est autre parce que les homosexuels ont été arrêtés, non parce qu'ils faisaient de la prévention contre le sida, mais parce qu'ils s'adonnaient à des « actes contre-natures et associations de malfaiteurs »</p>	
<p>Le Populaire N°2734</p>	<p>Une Acte contre nature. Huit ans ferme aux neuf pédés de Sicap Mbao</p> <p>P3 (Rubrique Faits divers) Actes impudiques et contre nature. Les neufs homosexuels arrêtés à Sicap Mbao condamnés à huit ans ferme</p>	Ndèye Anna Ndiaye	08-01-2009	Compte rendu	Judiciaire	<p>Le tribunal a eu la main lourde contre les neuf homosexuels qui avaient été pris à Sicap Mbao, le 21 décembre dernier. Ils ont été jugés, hier, pour les délits d'association de malfaiteurs, actes impudiques contre nature et condamnés à 8 ans de prison ferme et 500 000 F Cfa, là où le Procureur avait requis une peine de 5 ans.</p> <p>Seulement, il se dégage de l'enquête que cette association leur servait de couverture et n'était qu'un moyen pour recruter les jeunes homosexuels. Quoi qu'il en soit, il faut retenir que lors de leur jugement, hier, les mis en cave ont fait des révélations fracassantes quant à la naissance de ce vice chez eux.</p>	Mots-clés ; Actes impudiques, contre-nature, condamnation, peine ferme de 8 ans, délit d'association de malfaiteurs
<p>Le Populaire N°2460</p>	<p>P3 Rubrique Faits Divers. Pour avoir menacé le Directeur d'« Icône », Pape Mbaye et quatre</p>	Bachir Fofana	4-02-2008	compte rendu	Judiciaire	<p>Le célèbre homosexuel Pape et quatre de ses congénères ont passé la nuit à la Division des investigations criminelles (Dic) pour avoir menacé de mort Mansour Dieng, le Directeur de publication du magazine people Icône, suite au dossier que ce mensuel a fait sur les homosexuels au Sénégal. Il risque d'être déferé aujourd'hui pour menaces de mort, en même</p>	Menace, mort. Directeur Icône magazine, Pape Mbaye, arrestation, Dic

	<p>homosexuels arrêtés par la Dic</p> <p>Menacé par les homosexuels. Mansour Dieng défendu par Jamra</p>	Bachir Fofana		Filet	Religion	<p>temps que autres homosexuels interpellés dans le cadre de cette affaire.</p> <p>« Ton journal a bousillé nos vies, nous ne valons plus rien et c'en est fini pour nous dans ce pays ». dit-il à Mansour Dieng avant de lui proposer de « retirer de la vente le dernier numéro » qu'il compte acheter en totalité. Il a mis sur la table 20 millions, selon nos sources. Mais il se heurte au refus de Mansour Dieng qui dit agir pour le respect de certains principes, et au nom de la morale.</p> <p>Le Directeur de publication du magazine « Icône » peut trouver dans l'Ong Jamra un soutien de taille. En effet, juste après le déclenchement de cette affaire, l'organisation dirigée par Abdou Latif Guèye s'est fendue d'un communiqué pour « condamner avec la dernière énergie cette insidieuse et dangereuse escalade de l'agressivité homosexuelle » et inviter par la même occasion les imams à axer leur prêche sur cette déviance.</p> <p>« Mansour Dieng est l'objet de lâches menaces pour n'avoir fait que son travail de journaliste, c'est-à-dire informer, alerter l'opinion sur les dangers de la perversion et de la corruption sexuelle sous-tendue par l'argent facile, qui guettent notre jeunesse et portent douloureusement atteinte à nos valeurs morales et religieuses » Abdou Latif Guèye, président de Jamra</p> <p>« Jamra condamne avec la dernière énergie cette insidieuse et dangereuse escalade de l'agressivité homosexuelle et invite l'Etat du Sénégal à une application rigoureuse de la loi, pour une meilleure protection de notre jeunesse »</p> <p>« Les lobbies homosexuels semblent n'avoir cure, déterminés qu'ils sont à imposer à nos sociétés des contre-valeurs qui heurtent nos consciences, notre foi, notre morale, tout en foulant aux pieds les lois et règlements de notre pays. Car l'homosexualité est bel et bien prohibée dans la législation sénégalaise ». A fortiori le mariage homosexuel » se désolent-il à Jamra.</p>	
--	--	---------------	--	-------	----------	--	--

<p>Le Populaire N°2461</p>	<p>Une : La division des investigations criminelles aux troussees des pédés. Serigne Mbaye est tombé</p> <p>P2 « Wa Sa Xalaat « La parole aux lecteurs »</p>	<p>Propos recueillis par Tida sane</p>	<p>05-02-2008</p>	<p>Micro-trottoir</p>	<p>Judiciaire</p>	<p>Religion » « Deux garçons ou deux filles qui se marient, ce sont des choses qui se passent maintenant même dans notre pays avec 90% de musulmans. Moi je dis que c'est vraiment honteux que dans un pays comme le nôtre qui un exemple à travers le monde, l'on tolère des choses comme cela. Je pense que le mariage homosexuel, c'est un système matrimonial qui appartient aux pays occidentaux, c'est contre-nature » (Abdoulaye Diop, Yoff)</p> <p>(...) Et j'ai entendu qu'ils ont eu l'avis d'un avocat qui leur dit que la peine maximale pour un tel acte c'est cinq ans, moi je trouve que c'est petit, trop petit. Moi je propose qu'on les enferme à vie comme ça cela va servir de leçon aux autres qui tendent cers cela ».</p> <p>(Mame Diarra Diop, Parcelles)</p> <p>« Moi je pense que les gens qui nous dirigent doivent tout faire pour que de telles pratiques disparaissent de notre pays, car on est un pays de croyants avec 90% de musulmans et cela est un mauvais exemple pour nos enfants » Mamadou Koulibaly (Grand-Yoff)</p> <p>« C'est vraiment trop pour un pays musulman comme le nôtre ; moi je n'en reviens pas et je me demande comment un homme peut préférer un autre homme comme lui à une femme, c'est n'importe quoi et c'est vraiment honteux pour tout sénégalais. Moi je n'ai pas de mot suffisant pour exprimer mon dégoût et je dis aux autorités de donner des peines allant de dix à vingt années qui seront suffisantes pour les faire réfléchir sur leurs actes »</p> <p>Diarra Sall (Guédiawaye)</p> <p>« Je pense que ce phénomène de l'homosexualité doit être éradiqué au niveau du pays parce qu'on est dans un pays musulman et c'est vraiment inconcevable que l'on admette de telles situations, surtout à quelques jours du sommet de l'Oci, cela risque énormément de détruire l'image de notre pays, en ce sens que qu'on a toujours été un pays de référence à travers le monde »</p> <p>Sidaty Ndiaye, (Colobane)</p>	<p>Division des investigations criminelles (Dlc), sérigne Maye, mariage homosexuel</p>
---------------------------------------	--	--	-------------------	-----------------------	-------------------	---	--

Le Populaire N°2463	<p>Une : Enquête sur la prise en charge des homosexuels. Le double jeu du pouvoir</p> <p>P2 Rubrique Société Contradictions de l'Etat dans l'affaire des pédérastes. Plus grave que le mariage de Mbao, les « goorjigeen » ont leur « plan sésame » aux frais du contribuables »</p>	Abdou Aziz Seck	07-02-2008	Analyse	politique	<p>Plus grave que la célébration des mariages homosexuels, les rapports sexuels entre ces femmelettes sont pourtant implicitement reconnus et tolérés par l'Etat qui dispose de statistiques exhaustives sur ce genre d'individus. Car, au moment où des poursuites à grande échelle sont lancées contre les protagonistes du mariage du couple homosexuel Ousmance Cissé (l'époux) et sa « dame » Jonas, l'Etat taille une sorte de « Plan sésame » sur mesure aux « goorjigeen » en leur reconnaissant implicitement le droit d'avoir des rapports sexuels entre eux. Ce, avec une surveillance médicale particulière aux frais du contribuables »</p> <p>Pour se ravitailler en lubrifiants9Produit facilitant le coït anal) ou se faire soigner pour d'autres infections, les homosexuels sont accueillis gratuitement à la Polyclinique de la Média, située au croisement des avenues Malick Sy et Blaise Diagne.</p> <p>Pire, même si elles ne sont pas officiellement reconnues avec la délivrance de documents administratifs par le ministère de l'intérieur, trois grandes associations d'homosexuels existent au Sénégal et avec lesquels travaillent les acteurs de la croisade contre le Sida.</p>	Le droit aux soins. Refus, Etat, prise en charge, homosexuels, orientation sexuelle
Le Populaire N°2464	<p>Une : Interview exclusive de Ndèye Marie Ndiaye Gawlo sur l'affaire de Mariage homosexuel. Elle dit tout.</p> <p>P.5 Rubrique Wax Sa Xalaat (Micro-trottoir) Les participants au mariage entre homosexuels libérés.</p>	Propos recueillis par Vieux M. Sall	08-02-2008	Micro-trottoir	Judiciaire	<p>« Il faut retourner à Dieu. Le phénomène de l'homosexualité est indigne de n'importe quel pays, a fortiori le Sénégal, pays de croyants et de téranga (hospitalité). Sous cette terre repose de nombreux saints comme Serigne Touba, Maodo Malick Sy ou Limamoulaye » Pape Ndiaye, Rue 6 Médina)</p> <p>« L'homosexualité est un phénomène malheureux et il faut prier Dieu qu'il en garde (...) A cet effet, toutes les confréries doivent combattre l'homosexualité. Sans oublier l'Etat qui dispose de la force légale pour réprimer les pratiques délétères. La justice est de son ressort » Abdoulaye Guèye (Usine Bène. Taly)</p> <p>« Ce n'est pas normal de libérer des homosexuels dans un pays musulman comme le Sénégal. Face à ces gens qui sont des mécréants qui veulent saboter l'image du Sénégal, l'on devrait appliquer à leur encontre ce que dit l'islam. Il fallait les</p>	Synthèse des paroles ; Il y a anguille, sous roche, la colère de Dieu ne se limite pas aux seuls fautifs. Ce n'est pas normal. Il y a une nébuleuse, Des pressions sont venues d'en haut. Il ya des gens tapis dans le pouvoir. C'est de la provocation. Des répercussions dangereuses sur la société. C'est un encouragement. Il fallait les sanctionner durement.

						<p>tuer tous ou les emprisonner au moins 20 ans. Cela aurait constituer une forte dissuasion pour des déviations futures » (Bacary Sagna Pikine Icotaf)</p> <p>« Quand j'ai appris la libération des homosexuels, j'ai eu mal au cœur, Cela ne peut être normal. J'ai l'impression qu'il y a eu des pressions venues d'en haut pour faire libérer les homosexuels » (Mouhamadou Fadel Diouf (Niary Tally))</p> <p>« Cette libération, c'est de la provocation. Ceux qui sont à la base de cette libération sont de connivence avec les homosexuels. (...) Mais ce qu'il faut savoir est qu'il n'y a pas de place à l'homosexualité dans ce pays qui renferme de nombreux saints. L'homosexualité comme le lesbianisme sont la conséquence d'imitations aveugles et malsaines » Mouhamed Lamine Ndiaye (bel-Air)</p>	
Le Populaire N°2465	P.11 Rubrique Société L'imam Massamba Diop parle de la libération des homosexuels « Les Sénégalais ont de quoi avoir peur, la colère de Dieu va s'abattre sur le Sénégal, la question, c'est quand et comment »	Birane Lo	9-10/02/2008	Compte rendu	religion	<p>Consécutivement à la déclaration parue dans la presse, le vice-président de l'ong Jamra et imam de la mosquée de Cité Gazelle de Pikine, imam Massamba Diop, a consacré hier son sermon du vendredi à l'affaire tristement célèbre du mariage des homosexuels à Petit Mbao. Selon l'imam Diop, si on en est aujourd'hui arrivé à une si grave dépravation des mœurs dans notre pays, c'est dû essentiellement au fait que ces deux acteurs essentiels que sont les gouvernants et les religieux ne jouent pas normalement leurs rôles.</p> <p>L'imam d'informer que cette pratique est à bannir, parce qu'à chaque fois qu'elle a lieu quelque part, « la colère du Seigneur est si grande que son trône vacille et le ciel menace de tomber. C'est pourquoi les homosexuels sont « maudits par Dieu »</p> <p>« Seule une très forte mobilisation permet d'extirper cette pratique de nos mœurs » ajoute l'imam, parce « qu'ils ont derrière eux des organisations très fortes et des autorités haut placées qui les protègent »</p>	Imam Massamba Diop, libération des homosexuels, déconciation, colère de Dieu
Le Populaire N°2471	Une : Marche contre les homosexuels. La police mate le « jihad » des islamistes »	Bachir Fofana et Abdoulaye Diédhiou	16-17/02/2008	reportage	religion	<p>Venus faire leur « jihad » pour dire non à l'homosexualité et dénoncer la libération des homosexuels arrêtés dans le cadre du « mariage » célébré à Petit Mbao, les membres des organisations religieuses du Sénégal ont été malmenés</p>	Marche, mariage homosexuel, police répression, grande mosquée

	P.7 Rubrique Société. Interdiction de la marche contre les homosexuels. La police réprime le « juihad » jusque dans la Grande mosquée.					<p>jusque dans l'enceinte de la Grande mosquée de Dakar. La police profanant la sacralité du lieu de culte, maison de Dieu.</p> <p>Dispersé à coups de lacrymogène, les manifestants se sont retranchés, dans les rues de la Médian, pour mieux peaufiner leur ripsote. Ce qui n'a pas tardé puisque quelques minutes après, c'est un groupe de jeunes, dont des barbus, qui ont pris d'assaut le rond-point de la poste de la Médina. Scandant des cris « Allahou Akbar », « Gorjigeen haram » et brandissant des pancartes, les pro-islamistes et anti-homosexuels s'en sont pris aux véhicules et bacs à ordures qui sont brûlés le long de l'avenue Blaise Diagne et Malick Sy.</p>	
Le Populaire N°2472	P4. Rubrique Wax Sa Xalaat La police réprime, jusque dans l'enceinte de la Grande Mosquée de Dakar, la marche contre les homosexuels	Propos recueillis par Oumou Dramé et Ibrahima Niang	18-02-2008	Micro-trottoir	Religion	<p>« C'est une marche contre les homos et tout le monde sait que ce n'est pas normal qu'il y ait des « goorjigeen » dans ce pays. (...) Aussi le truc des gays est une chose contre quoi les gens devaient marcher depuis longtemps parce qu'aucune religion ne le reconnaît, personne ne sait ec que c'est »</p> <p>Mouhamed Ba.</p> <p>« Pour moi l'Etat est extrêmement faible par rapport à cette situation. Il est même complexé, je dirais, parce qu'un homosexuel n'est pas reconnu par le Coran ni la Bible et même par la civilisation. Donc, à mon avis, on devait les pendre un par un la place public devant tous les sénégalais et ce n'est même pas la peine de leur demander pourquoi ils font cela, puisqu'ils sont majeurs et savent ce qui est bien et ce qui est mal »</p> <p>Pathé Touré (Niary Tally)</p> <p>« Ce n'est pas normal, mais alors là du tout, parce que imaginez que l'on enferme un imam et que l'on libère une « goorjigeen » sans même le juger, ce n'est pas possible, cela n'a même pas de sens. (...) Les homosexuels ne représentent rien dans ce pays, ils ne sont d'aucune utilité et aucune religion ne les reconnaît, alors pourquoi ne sont-ils pas emprisonnés ? »</p> <p>Yvonne Sambou (Guédiawaye)</p> <p>Le comité national de suivi pour le respect des valeurs morales, religieuses et contre la dégradation des mœurs a</p>	<p>Synthèse des opinions :</p> <p>« C'est une chose contre quoi les gens devaient marcher depuis longtemps » ;</p> <p>« L'Etat doit nous aider à nous débarrasser de ces genres de personnes » ; « Pour moi, l'Etat est extrêmement faible par rapport à cette situation » ; Les homosexuels ne représentent rien dans ce pays, ils ne sont d'aucune utilité » Ils ont fait de la profanation et c'est dommage » ; Cette marche ne devait même pas leur être interdite » ; « A moins d'un mois de l'OCI, ce n'était pas une marche à interdire » ; « Dieu leu a donné l'autorisation de marcher parce qu'IL n'aime pas les homosexuels »</p>

	P.6 Rubrique Société. Contre la dépravation des mœurs, Touba et Tivaouane parrainent une pétition nationale	Abdoul Aziz Seck		Compte rendu	<p>procédé, hier, au lancement d'une pétition nationale avec la bénédiction de l'ensemble des Khalifes généraux des différentes communautés musulmanes du pays. Une autre forme de « jihad » soutenue financièrement par ces derniers, selon Oustaz Dame Ndiaye, président de l'organisation pour l'action islamique.</p> <p>Il procéda, hier, dans la grande mosquée du point E, au lancement de la pétition nationale contre la dépravation des mœurs. Une initiative sous-tendue par la bénédiction des khalifes généraux des Mourides, des Tidianes, des Khadres, des Layènes et de la famille omarienne, pour ne citer que ceux-là.</p> <p>Selon l'imam Dame Ndiaye, dirigeant de l'OAI « ces guides religieux ont tous contribué financièrement pour une réussite de cette approche de la lutte contre la crise des valeurs au Sénégal »</p> <p>L'objectif de cette protestation pacifique est de pousser les pouvoirs publics à être attentifs aux préoccupations du peuple sénégalais, parce que, indique l'imam Ndiaye, « quand quatre millions de Sénégalais disent non à des pratiques contraires à nos traditions, à nos religions, l'Etat a le devoir d'agir en faveur de la majorité dans l'intérêt des enfants constituant l'avenir du Sénégal ».</p>	
--	--	------------------	--	--------------	--	--

Titre du quotidien ou journal en ligne	Titre de l'article + iconographie	Auteur	Date	Genre rédactionnel	Angle d'approche (religieux, politique, social, moral)	Résumés/citations	5 Mots-clés
Walfadjri N°7158	<p>Une : Bizarrie d'une « République des valeurs » Les imams en prison, les homosexuels choyés.</p> <p>P2 ACTUALITE MANIF. Ziguinchor. Révolte contre le centre de dépistage pour les homos.</p>	Mamadou Papo Mané	30-31/01/2016	Compte rendu	religieux,	<p>La présence d'homosexuels à Castor n'est pas du goût des populations de cette banlieue de Ziguinchor. Hier, elles ont profité de la prière du vendredi pour sonner la mobilisation et exiger la délocalisation du centre de dépistage qui accueille ces hommes d'un autre genre. (journaliste)</p> <p>« On ne peut pas continuer à cohabiter avec ces hommes qui commettent des actes contre-nature. Cette mise en garde du délégué de quartier de Castor traduit la force du mécontentement général d'une population qui ne peut plus supporter la présence d'homosexuels dans cette banlieue sud de Ziguinchor, non loin de l'aéroport et de l'Université Assane Seck. (délégué de quartier Castor)</p> <p>En fait, il s'agirait d'un centre de dépistage pour homosexuels. Cette information provoquera une véritable indignation dans le coin. La colère monte, les nerfs se tendent, les réactions se multiplient. Castor gronde et perd d'impatience d'en découdre avec ces gens qui viennent de salir sa réputation et de souiller son honneur » (journaliste)</p> <p>« La seule chose qui les intéresse, c'est la fermeture du centre de dépistage et le départ de ses « pensionnaires ». Pour cela, elles comptent sur la diligence des autorités, informées des activités douteuses et immorales dans cette « maison close »</p>	Mots-clés : Révolte, présence ostentatoire, délocalisation du centre de dépistage, fermeture du centre de dépistage,
Walfadjri N°7158	<p>P3. ACTUALITE Décryptage. Bizarreries d'une « Républiques des valeurs »</p>	Pape Ndiaye	30-31/01/2016	Analyse	politique	Encourager des hommes dans leur comportement efféminé, interdire les marches contre l'homosexualité, libérer des homosexuels en faisant entrer en prison des imams. Voilà autant de faits qui illustrent, à suffisance, que le Sénégal glisse lentement vers une République loin des valeurs qui ont toujours fait le charme de la société.	Mots-clés : République des valeurs, imams emprisonnés, homosexuels choyés, marche contre l'homosexualité interdite, défense des homosexuels, soutien des homosexuels, promotion d'actes immoraux

						<p>Toutes les marches contre l'homosexualité sont systématiquement interdites par le pouvoir, sans « motif valable » car il ne s'agit que de cela et pas autre chose. Les homosexuels semblent donc bénéficier d'un soutien sans faille du gouvernement, de l'Etat et de ses démembrements. Et si ce n'est la défense des homosexuels, c'est plutôt la promotion d'actes similaires, notamment le port de sacs à main pour femmes par des individus de sexe masculin.</p> <p>D'un côté, les homosexuels sont choyés et soutenus par les gouvernants. D'un autre, on lance la traque des imams, notamment l'emprisonnement de plusieurs d'entre eux pour des accusations liées au « terrorisme ». Et le comble a été la libération de 11 présumés homosexuels de Kaolack pour « insuffisance de preuves »</p>	
Walfadjri N°7158	P3. ACTUALITE Tribune. L'Exécutif et le législatif se liguent pour soutenir l'homosexualité au Sénégal	Khadim Mbacké, fils de sérigne Abass Mbacké, Khalife de Daou Mouhty	30-31/01/2016	Contribution	politique	<p>Aujourd'hui, l'Etat du Sénégal se montre très tolérant envers l'homosexualité pour ne pas dire encourage l'acte contre-nature que notre code pénal réprime très sévèrement . (...) Dans les paroles, les gouvernants nous disent que l'homosexualité constitue un délit au Sénégal alors que dans les faits tout porte à croire que qu'il n'en est plus un. Car on n'emprisonne plus personne pour des faits d'acte contre-nature.</p> <p>Les homosexuels n'auront plus rien à craindre avec le gouvernement du Sénégal. C'est dans cette logique que l'Etat libère les personnes qui commettent ces actes contre nature sans se soucier de heurter la sensibilité des Sénégalais.</p> <p>Cette attitude ne fait qu'aggraver la situation et mettre le pays dans une situation de violence venant de l'Etat contre les populations d'une part et des populations à l'endroit des homosexuels d'autres part.</p>	Mots-clés : connivence entre l'Etat et les homosexuels, mutisme de l'Assemblée nationale. Silence des religieux. Absence de position claire des partis d'opposition sur la question
Walfadjri N°7154	P.10 Contribution Quel Sénégal émerge dans un contexte d'apologie des contre-valeurs ?	Pape Samb	26-01-2016	contribution	politique,	<p>Jamais la question de l'homosexualité ne s'est posée de façon si prononcée, et avec autant d'ampleur et d'acuité que sous le magistère de Macky Sall, Plutôt que d'afficher une grande fermeté à l'égard de ce phénomène, le Président Nacky Sall se montre d'une tendresse et d'une indulgence coupable à ce niveau en caressant dans le sens du poil ce fléau considéré comme une « porte d'entrée dans le monde moderne »</p>	Dépénalisation de l'homosexualité, Apologie de contre-valeurs, tendresse et indulgence coupable de l'Etat

						<p>Après tout ça, pas besoin de faire un dessin. C'est fou ce que le phénomène de l'homosexualité jouit d'une indulgence inexplicable à différents échelons de la République. A un niveau très élevé de l'Etat central, on trouve le ministre de la justice Sidiki Kaba, ancien avocat-défenseur de la cause des homosexuels.</p> <p>C'est le Sénégal de tous les paradoxes. Un pays composé de 95% d musulmans et de 5 % de chrétiens, deux religions (l'Islam et le Christianisme) qui réprouvent l'homosexualité. Un mal que le peuple rejette, mais l'Etat en fait l'apologie au même moment où il jette en prison des imams-prédicateurs soupçonnés de faire ...l'apologie du terrorisme et interdit le port du voile intégral, pendant que les accoutrements excentriques et indécents font fureur dans les rues du pays...</p>	
Walfadjri N°7152	P2 ACTUALITE MANIF. Rassemblement interdit contre l'homosexualité. Onze manifestants arrêtés par la police	Abdou Khadre Sakho (stagiaire)	23-24/01/2016	Reportage	Judiciaire	<p>Le sit-in initialement prévu, hier, à la place de l'Obélisque par le collectif d'associations contre l'homosexualité a buté sur des arrestations dans les rangs des manifestants. Onze d'entre eux ont été pris par la police puis relâchés.</p> <p>« Si on interdit le sit-in contre l'homosexualité, cela veut dire qu'on l'accompagne. Quand des personnes se lèvent pour dire non à l'homosexualité, au mariage gay et que les autorités leur interdisent de manifester, c'est parce qu'il y a anguille sous roche. Nous sommes inquiets », constate Oumar Diallo du collectif des intellectuels du Sénégal (CIS)</p> <p>Ces autorités ont osé libérer les homosexuels de Kaolack qui ont commis un acte ignoble en célébrant un mariage entre individu de même sexe. Ce sont ces autorités là qui ont interdit cette marche en arrêtant onze personnes », fait-il observer.</p>	Mots clés : homosexualité, manifestation, interdiction, arrestation, police, collectif d'association contre l'homosexualité
Walfadjri N°7149	Une: Libération de 11 présumés homosexuels. Les anti-gays réclament la tête de Sidiki Kaba P2. Actualité ; « Colère. Liberté accordée à 11 présumés homosexuels. Les anti-gays réclament la tête de Sidiki Kaba	Baba Diallo	20-01-2026	Compte rendu	judiciaire	<p>Une déclaration de Me Sidiki Kaba sur les homosexuels a irrité une vingtaine d'associations religieuses et de la société civile. « Nous demandons la démission immédiate de M. Sidiki Kaba de son poste de ministre de la Justice du Sénégal, à cause de sa propension manifeste à défendre les homosexuels »</p> <p>« Nous avons décidé de porter plainte contre les 1 présumés homosexuels de Kaolack pour les délits d'attentats à la pudeur, atteinte aux bonnes mœurs et à la conscience des croyants (...) pour avoir traumatisé et port atteinte à</p>	Mots-clés Associations religieuses, société civile, colère, libération, 11 présumés homosexuels, démission, Me Sidiki Kaba

						l'innocence des enfants » a précisé Ousmane Abdoulaye barro au nom du collectif	
Walfadjri N°7168	P10 Contribution Homosexualité au Sénégal : l'intellection collective dépasse-t-elle l'état psychologique du chanteur Waly Ballago Seck	Sawrou Fall, doctorant histoire Ucad	11-02-2016	contribution	Politique	Entre le pouvoir, le peuple et les réseaux homosexuels, il existe bel et bien un jeu de yoyo qui ne dit pas son nom. Sac à main pour homme : ça sonne mal à l'oreille de l'homme sénégalais que nous sommes. <i>Le capitalisme triomphant impose à travers la dynamique trilatérale, un cadre d'épanouissement où la franc-maçonnerie et l'homosexualité occupent une place de choix.</i> <i>Par contre, lever les tabous sur l'homosexualité a permis de créer un nouveau marché, celui de la gay-attitude représenté par tout ce qui est vêtement serré, majestueusement appelés « près du corps »</i>	Mots clés : Affaire sac à main, Waly Ballago Seck. Homosexualité. Pouvoir, peuple, réseaux homosexuels
Walfadjri N°7160	P.10 Contribution L'homophobie est devoir	El Hadji Malick Sall, Elimane Donaye	02-02-2016	contribution	religion	La tolérance est donc une impuissance et une résignation. Elle sied aux âmes molles. Nous pouvons donc, nous Sénégalais, nous enorgueillir de n'avoir aucune tolérance pour les homosexuels Nous considérons que l'homosexualité est une pratique stérile et nocive. Une déviance et une névrose obsessionnelle. Un trouble mental... Nous ne tolérerons donc pas la présence d'homosexuels sur le sol de nos ancêtres. Nous les y vouons aux gémonies. Plus justement la géhenne. Le Sénégal est composé majoritairement de musulmans et de chrétiens. Nous croyons en un même Dieu. Nous partageons les mêmes valeurs. Et surtout, nous sommes unis dans notre haine de l'homosexualité (...). Le Sénégal est un pays homophobe et gagnerait à le revendiquer. L'homophobie est un droit, non ici, un devoir	Mots-clés Homophobie, devoir, tolérance. Homosexualité, pratique nocive, déviance L'auteur de la contribution se livre à un procès en règle contre l'homosexualité qu'il voue aux gémonies et qu'il qualifie en des termes qui relèvent de la pathologie « trouble. névrose, déviance etc.
Walfadjri N°7199	Une Mamadou Lamine Diallo de « Tekki » alerte. « Le référendum ouvre la	Mame Birame Wathie	18-02-2016	Compte rendu	politique	A moins de quarante-huit heures du référendum, les critiques continuent de fuser remettant en cause telle ou telle proposition figurant dans le projet de révision constitutionnelle. La dernière en date est du député Mamadou Lamine Diallo du Mouvement « Tekki » qui trouve que la	Mots clés : Projet de révision constitutionnelle. Référendum, Macky Sall, Mamadou Lamine Diallo, Mariage

	voie au mariage pour tous » P2 ACTUALITE Alerte. Projet de révision constitutionnelle. Des articles ouvrent la voie au mariage pour tous, selon le député Mamadou Lamine Diallo					conjugaison des articles 86, alinéa 5 et 25 alinéa 3 ouvre la voie au mariage pour tous au Sénégal. Nonobstant les nombreuses assurances du Président Sall, beaucoup de Sénégalais continuent à penser que le projet de révision constitutionnelle n'a pas encore révélé tous ses secrets. Parmi ces Sénégalais sceptiques et dubitatifs, il faut ranger Mamadou Lamine Diallo du Mouvement « Tekki » qui s'est très vite insurgé contre le référendum en énonçant un retentissant « Non » trouve qu'il y a dans le projet de très grands méchants loups ;	pour tous
Walfadjri N°7198	P7 actualité UCAD. Pratiques d'actes contre nature au campus social. Des étudiants scandalisé par l'homosexualité	Mame Astou Kane et Abdou Khadre Sakho	17-03-2016	Compte rendu	religion	Au lendemain de l'histoire du présumé homosexuel à l'Université Cheikh Anta Diop, des étudiants considèrent que ceci n'est pas une surprise dans leur milieu. Certains invoquent les difficiles conditions sociales qui poussent leurs congénères à devenir gay Comment un homme ose exprimer à un autre homme ses désirs sexuels ? Je suis écoeuré. J'ai même honte de mon statut d'étudiant. Car l'Ucad est le cadre d'expression intellectuelle. Si on voit des intellos se comporter de la sorte, c'est insulter la mémoire des étudiants	Mots clés : Ucad, homosexualité , religion, scandale, difficiles conditions sociales Suspicion, préjugés . Ici, il a suffi que le présumé homosexuel ait une apparence efféminé pour qu'il voit accuser d'être un homosexuel
Walfadjri N°7194	P7 actualité Inquiétudes. De « nouveaux droits aux citoyens » contenus dans la réforme constitutionnelle. Le pouvoir soupçonné de vouloir « légaliser l'homosexualité »	Abdou Khadre Sakho	12-13/03/2016	Compte rendu	politique	Le collectif « Non à l'homosexualité » revient à la charge. En conférence de presse hier à Dakar, il a réaffirmé que Macky Sall est sous la pression de lobbies étrangers qui veulent qu'il légalise l'homosexualité. C'est la conviction de Babacar Mboup, président du collectif « Non à l'homosexualité ». Il s'exprimait hier à Dakar lors d'une conférence de presse. « C'est quoi le nouveau droit des citoyens dont parle la révision constitutionnelle, quelles sont les droits que les citoyens n'ont pas encore ? acquis Ce n'est rien d'autre que la légalisation des homosexuels au Sénégal »	Mots clés : pouvoir, Collectif « non à l'homosexualité » lobbies homosexuels, légalisation de l'homosexualité, pressions
Walfadjri N°7190	P2 Actualité. Décryptage. Assurance sur l'homosexualité. Mais que vaut donc l'engagement de Macky Sall	Pape Ndiaye	08-03-2016	analyse	Politique	« Tant que je serai président de la République, l'homosexualité ne sera pas légalisée dans ce pays » C'est l'assurance donnée par Macky Sall au cours d'une rencontre avec des religieux. La question est de savoir que vaut cet engagement d'un président dont la liste des promesses non tenues est longue comme le bras.	Mots clés ; Président Macky Sall, promesse sur l'homosexualité, non légalisation de l'homosexualité, débat politique

						Le référendum du 20 mars a reposé la question de l'homosexualité au cœur du débat politique. Et les ambiguïtés constatées dans certains dispositions du texte de Macky Sall (la reconnaissance de nouveaux droits aux citoyens) ont poussé beaucoup de religieux à appeler publiquement à voter « non » Aujourd'hui voilà que des soupçons de légalisation de l'homosexualité alimentent tous les débats, allant même jusqu'à des convocations de journalistes à la police.	
Walfadjri N°7132	P2 Actualité En Bref. Les Ibadou en croisade contre l'homosexualité	Rassemblés par Najib Sagna, Majig Gaye et Théodore Semedo	30-12-2015	Brève	Religieux	La Jamaatou Ibadou rahmane au Sénégal n'a pas du tout été tendre envers les homosexuels sénégalais. En marge de leur conférence organisée avant-hier, au jardin public de Rufisque, le directeur du partenariat de l'association de la communauté ibadou rahmane a fait savoir que leur mouvement ne tolérera aucune pratique homosexuelle dans le pays et quel que soit le prix	Mots clés : croisade. Homosexualité, intolérance, actes contre-nature
Walfadjri N°7079	Une Homosexualité, avortement, délits de presse. Macky livre le fond de sa pensée. P3 Société Position. Macky Sall sur I Télé. « Au nom de quoi, la dépénalisation de l'homosexualité devrait être une loi universelle	Charles Gaïky Diene	26-10-2015	Compte rendu	Politique	Ce n'est pas certainement sous son magistère que l'homosexualité sera légalisée au Sénégal. Invité de la chaîne française I Télé, Macky Sall a réaffirmé son opposition à la dépénalisation de l'homosexualité. Sur la question de l'homosexualité, il estime que chaque société doit pouvoir apprécier cette question selon ses capacités « nous avons notre code de la famille, nous avons notre culture, nous avons notre civilisation. Il faut aussi que les gens apprennent à respecter nos croyances et nos convictions ». « Qu'ils soient homosexuels, c'est leur problème, ce n'est pas mon problème »	Mots clés : Homosexualité, légalisation, opposition à la dépénalisation, loi universelle,
Walfadjri N°7030	P3 Société Arrestation des homosexuels de Kaolack. Le Ris Al Wahda Benno parle de crise profonde des valeurs au Sénégal	Théodore Semedo	29-12-2015	Compte rendu	Religieux	Ce mouvement islamique des femmes s'est prononcé sur la récente arrestation d'une dizaine de jeunes qui voulaient célébrer des mariages gays au niveau du lycée Ibrahima Diouf de Kaolack. Ses responsables estiment que cet énième scandale d'actes contre nature confirme maintenant que la société sénégalaise est en train de perdre ses valeurs fondatrices. « il y a une crise profonde des valeurs dans notre pays et les enfants n'ont plus de repères. Les parents, la société civile, les hommes de Dieu, tous unis, doivent se parler, se donner la main pour combattre ces pratiques qu'aucune religion	Mot clés : Homosexualité, Kaolack, arrestation, Ris Al Wahda Benno, crise profonde des valeurs, scandale

						révélée ne cautionne. Lançant encore un appel à une mutualisation des forces contre la dépravation des mœurs.	
Walfadjri N°6184	Une Reconnu de pratiques homosexuels. Tamsir Jupiter Ndiaye condamné à quatre ans de prison P3 Actualité Verdict. Il est condamné à quatre ans ferme Tamsir Jupiter Ndiaye est un homosexuel	Pape Ndiaye	25-26/10/2012	Compte rendu	Judiciaire	Une semaine après son procès, Tamsir Jupiter Ndiaye connaît son sort. Il est condamné à quatre ans d'emprisonnement ferme pour des pratiques homosexuels. Tamsir Jupiter Ndiaye va prolonger son séjour carcéral pour quatre années. Le pensionnaire de la chambre 36 de la prison de Rebeuss, qui est désormais fixé sur son sort, est reconnu coupable d'actes contre-nature, coups et blessures volontaires et détention illégale d'arme blanche. Tamsir Jupiter Ndiaye avait proposé à son acolyte 100 mille francs et un tissu de marque Djenezner pour des pratiques homosexuelles, Le pot aux roses fut découvert lorsqu'il refusa de tenir parole.	Mots clés : Tamsir Jupiter Ndiaye, condamnation. Pratiques homosexuelles
Walfadjri N°6178	P2 Actualité Flagrants délits. Devant le juge hier. Le retentissant mea culpa de Jupiter	Pape Ndiaye	18-10-2012	Compte rendu	Judiciaire	Si son procès n'a pas tiré en longueur, c'est parce que Tamsir Jupiter Ndiaye a facilité la tâche à ses juges : il a reconnu les actes contre-nature sans difficulté. Au délibéré fixé à mercredi prochain, l'homosexuel présumé encourt deux ans d'emprisonnement ferme. Dans une salle d'audience pleine à craquer, l'homosexuel présumé plaide coupable. Le pensionnaire de la chambre 36 de la prison de Rebeuss est passé aux aveux en reconnaissant s'être adonnée à des pratiques homosexuelles avec Matar Diop Diagne.	Mots clés : Flagrants délits, mea culpa, Tamsir Jupiter Ndiaye
Walfadjri N°6176	Une Jugé pour acte contre nature. Tamsir Jupiter Ndiaye sort ce mercredi P3 Actualité. Procès. Détenu à la chambre 36 de Rebeuss. Tamsir Jupiter Ndiaye devant le juge aujourd'hui.	Pape Ndiaye	17-10-2012	Compte rendu	Judiciaire	Il y aura encore du beau monde aujourd'hui au tribunal de Dakar où le chroniqueur et ancien professeur de lettres Tamsir Jupiter Ndiaye doit comparaître pour actes contre-nature. L'homme de presse qui a reconnu son acte homosexuel risque gros devant le juge. Un fait accablant. La perquisition des policiers a permis la découverte de lubrifiant utilisé par les homosexuels pour faciliter la pénétration anale ainsi que des vidéos pornographiques mettant en scène des individus de même sexe.	Mots clés Procès, Tamsir Jupiter Ndiaye, Homosexualité, Acte contre nature, tribunal

<p>Walfadjri N°6174</p>	<p>Une Placé sous mandat de dépôt hier, Tamsir Jupiter Ndiaye risque cinq ans de prison. Il est poursuivi pour actes contre-nature et coups et blessures volontaires. La chute d'un homosexuel à la plume acerbe.</p> <p>P2 Actualité Flagrants délits Tamsir Jupiter Ndiaye jugé mercredi. Une homosexuel tombe !</p>	<p>Pape Ndiaye</p>	<p>13- 14/10/20 12</p>	<p>Compte rendu</p>	<p>Judiciaire</p>	<p>Pour le procureur de la République, les faits dont Tamsir Jupiter Ndiaye et Cie sont accusés peuvent recevoir la qualification d'actes contre-nature, autrement dit, des pratiques homosexuels, en plus des coups et blessures volontaires enregistrés. Des actes d'inculpation qui leur vaudra un procès mercredi prochain, en audience publique de flagrants délits.</p> <p>Aujourd'hui, c'est la descente aux enfers souffle t-on de celui sur qui pesait, depuis longtemps des soupçons, Une accusation qui trouve son essence à travers son comportement, sa démarche et ses manières qui renvoient à ce « style efféminé »</p> <p>Ce n'est pas la première fois que le Sénégal est secoué par un scandale sexuel relatif à une histoire d'homosexualité. Des actes contre nature, le tribunal en connaît régulièrement.</p>	<p>Mots clés Flagrants délits. Tamsir Jupiter Ndiaye, homosexuel, actes contre nature, pratiques homosexuelles</p>
------------------------------------	--	--------------------	--------------------------------	---------------------	-------------------	--	--

Titre du quotidien ou journal en ligne	Titre de l'article + iconographie	Auteur	Date	Genre rédactionnel	Angle d'approche religieux, politique, social, moral)	Résumés / citations	5 Mots-clés
L'Observateur N°3700	P. 18 Rubrique Contribution : La pédophilie, la face cachée de l'homosexualité, Une nouvelle approche psychosociologique (perspective islamo-chrétienne)	Docteur Ahmadou Bamba Ndiaye. Ancien interne des Hôpitaux de Dakar Homme	25-01-2016	contribution	religieux	<p>« En vérité, la pédophilie comme l'homosexualité, n'est ni le fait d'une anomalie ni le fait d'une hérédité ; il ne s'agit que d'une turpitude, d'une perversion sexuelle, toujours en rapport avec une incrédulité et donc le fait d'une involution spirituelle »</p> <p>Ainsi, les pédophiles et les homosexuels qui sont restés au plus bas de l'échelon spirituel (âme animal=âme qui ordonne le mal ») ne suivent que leurs pulsions et ne regrettent jamais leurs mauvaises actions ; ils n'ont plus de pudeur ni de conscience ; ils échappent ainsi totalement à la répétition de leur « Surmoi » ; ce qui en fait des individus potentiellement dangereux, car passant à l'acte très facilement »</p> <p>Au demeurant, l'homosexualité est un signe de la « fin des temps », en rapport avec l'avènement du « Fils de l'Homme ». Une nouvelle réalité psychosociologique, marquée par une crise des valeurs sans précédent, menaçant très sérieusement.</p>	Pédophilie, Homosexualité, psychosociologie, religion islamique, religion chrétienne Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif -
L'Observateur N°3699	Une : Polémique autour d'un sac à main. Waly Seck vide son sac. « Je n'aime pas les homosexuels » P5 (Rubrique Actualité) Manifestations anti-gays. « Nous n'acceptons pas l'emprisonnement d'Imams, au moment où des homosexuels sont libérés »	Mor Amar (Stagiaire) Homme	23-24-01-2016	Reportage	Social, religieux	<p>La tonalité globale de l'article montre l'indignation et la mobilisation d'une frange de la population contre l'homosexualité en dépit de l'interdiction de la manifestation, réprimée et dispersée par la police.</p> <p>En témoigne alors les propos de ceux qui luttent contre la banalisation de l'homosexualité et l'emprisonnement des imams. Les manifestants interpellent le gouvernement et exigent la démission du ministre de la Justice Sidiki Kaba considéré comme le défenseur des homosexuels</p> <p>« C'est incroyable, estime Moustapha Touré, président de l'Association touche pas à ma religieux « Ils permettent aux gays de se rassembler et ils nous refusent ce même droit. Dans quel pays sommes-nous ? »</p> <p>Dans sa voiture, le Pr Malick Ndiaye fait la leçon à Me Sidiki Kaba « il fait preuve d'une ignorance indigne de son rang. M. Kaba doit savoir que le Coran comme la Bible considèrent l'homosexualité comme un acte contre-nature. Nous</p>	Emprisonnement, manifestation anti-gay, homosexualité Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif -

	P13 (Rubrique People) Waly Seck sur le scandale de son sac à main. « C'est totalement faux de dire que j'ai un sac de fille. J'ai un cartable »			Entretien	People	<p>n'accepterons pas qu'on libère des homosexuels au moment où des imams sont emprisonnés »</p> <p>La soixantaine, un manifestant ne cache pas sa colère contre le pouvoir. « Nous sommes prêts à mourir pour la religion. Les policiers ne sont que des exécutants. C'est le gouvernement qui nous intéresse. Ils n'ont qu'à nous dire s'ils sont là pour le peuple sénégalais ou pour les intérêts des mécréants. Nous disons non à ce gouvernement qui veut autoriser l'homosexualité et l'avortement »</p> <p>Depuis l'affaire relative à son sac à main considéré comme un « sac à main de femme », beaucoup de personnes avaient fini d'avoir des préjugés et de voir chez le chanteur Waly Seck, des attitudes homosexuelles. Il a alors pris la parole pour se défendre et par la même occasion éclairer sa position vis-à-vis de ces derniers.</p> <p>« Cela fait longtemps que l'on parle des homosexuels dans ce pays. Ceux qui doivent régler ce problème doivent prendre leurs responsabilités. Qu'on ne prenne pas pour ce que je ne suis pas. (...) Je suis un Baye Fall, un mouride. Il n'y a pas de baye Fall ni de mouride homosexuel. Il n'y a pas de « goorjiguén » dans mon ascendance et je n'aime pas les homosexuels »</p>	
L'Observateur N°3696	P3 Rubrique Actualité Collectif non à l'homosexualité. Sidiki Kaba au band des accusés.	Aïcha Fall Thiam	20-01-2016	Compte rendu	politique	<p>Considérant Me Sidiki Kaba, ministre de la justice comme ayant « une renommée de défenseur des homosexuels » à cause de sa propension manifeste à défendre les homosexuels » des associations, des ong décident de se mobiliser pour fustiger « les sorties jugées équivoques » du ministre et ainsi barrer la route à l'homosexualité.</p> <p>« Aux yeux de la loi au Sénégal, il n'y a pas d'homosexuels. Nous avons une législation qui condamne ceux qui pratiquent des actes contre-nature dans un lieu public, c'est-à-dire qui est attentatoire à la pudeur (...) Toute personne quelle qu'elle soit, a des droits » (Me Sidiki Kaba).</p>	<p>Homosexualité. Me Sidiki Kaba, Ong, mouvements contre l'homosexualité, révision de la loi contre les actes contre-nature</p> <p>Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif -</p>

						<p>« Regroupés au sein d'un Collectif de 16 mouvements et Ong, ils ont demandé hier, la démission immédiate du ministre sénégalais de la Justice. « A cause de sa propension à défendre les homosexuels » précisent-ils non sans enjoindre les députés à réviser les lois portant sur les actes contre-nature, en interdisant, notamment, l'homosexualité, la bisexualité, le transgenre »</p> <p>Abdou Karim Guèye, rappeur et membre du Collectif : « On fera tout pour que cette manifestation soit autorisée. Sinon, ils ne peuvent pas nous empêcher de manifester notre colère face à la dépravation des mœurs de notre société »</p>	
L'Observateur N°3687	P.14 Rubrique Société Thiès- Me Sidiki Kaba. « Aux yeux de la loi sénégalaise, il n'y a pas d'homosexuels »	Ousseynou Masserigne Guèye.	09-10-01-2016	Compte rendu	Politique,	<p>Alors que la polémique sur la libération d' homosexuels de Kaolack fait rage au sein de l'espace public, Me Sidiki Kaka, Garde des Sceaux, ministre de la justice fait une sortie médiatique dans laquelle il clôt le débat « passionné sur les 11 présumés homosexuels de Kaolack »</p> <p>« Il faudrait commencer par dire qu'aux yeux de la loi au Sénégal, il n'y a pas d'homosexuels. Nous avons une législation qui condamne ceux qui pratique des actes contre-nature dans un lieu public, c'est-à-dire ce qui est attentatoire à la pudeur. C'est surtout ce qu'il faut retenir. Mais personne, quelle qu'elle soit, a des droits », argue t-il.</p> <p>Poursuivant son argumentaire face à la vague de protestations des imams et autres chefs religieux qui ont manifesté publiquement leur colère, après que ces 11 présumés homosexuels ont bénéficié d'une liberté provisoire, Me Sidiki Kaba a signalé avec fermeté « qu'aucune protestation hystérique ne doit aller à l'encontre des droits de ces personnes...</p>	Loi sénégalaise, homosexualité, Me Sidiki Kaba, justice Angle favorisé dans le traitement de l'information : Positif +
L'Observateur N°3704	P.11 Rubrique Société « L'homosexualité est une attitude bannie par Dieu »	Abdoulaye Bamba Sall	29-01-2016	Encadré	Religieux	<p>A la suite de la polémique sur la caricature de serigne Touba par Jeune Afrique, le porte-parole du Khalife général des mourides s'est adressé à la presse pour délivrer son message du Khalife.</p> <p>« Le pays est pollué ces dernier jours par le sujet de l'homosexualité. Je me garde de verser dans ce débat stérile,</p>	Homosexualité, affaire caricature J.A, porte-parole, Khalife général, mouride Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif -

						Beaucoup de voix se sont élevées contre ce phénomène. Plusieurs imams des mosquées de Touba en ont consacré leurs prêches la semaine passée. Cela suffit largement pour ce phénomène qui ne mérite pas l'intérêt qu'on lui accorde, en ce sens que c'est une attitude bannie par Dieu. Je regrette le comportement de certains hommes qui serait assimilable à celui des dames »	
L'Observateur N°3705	P2 Rubrique Index Homosexualité	La rédaction	30-31-01-2016	Brève	Religieux	Le Collectif des Musulmans de Rufisque avait prévu de tenir hier vendredi, après la prière de 14h, une manifestation pour dénoncer la dépravation des mœurs et les actes délictuels notés ces derniers temps. La manifestation a été systématiquement interdite. « Nous n'avons nullement pensé à troubler l'ordre public. Nous voulions simplement nous regrouper pour alerter l'opinion sur le phénomène de perte des valeurs et la dépravation des mœurs notés ces derniers temps dans notre pays », précise le président dudit collectif, El Hadji Bèye.	Homosexualité, collectif des musulmans, Rufisque, manifestation, interdiction Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif -
L'Observateur N°3706	P2 Rubrique Index Homo	La rédaction	01-02-2016	Brève	Religieux	Suite à l'affaire de la caricature de JA et la polémique qui a suivi, l'Union des imams fait une sortie médiatique dans laquelle elle prend position contre l'homosexualité et alerte sur l'ampleur que prend le phénomène au Sénégal : « Les pères de familles que nous sommes, n'osons plus dormir tranquillement à cause du phénomène de l'homosexualité, qui s'est dangereusement introduite dans les familles sénégalaises », a dénoncé Mouhamed Lô, le président de l'union. Lequel ajoute : « nous avons applaudi des deux mains quand le Président Macky Sall a dit devant le Président Obama qu'il ne légalisera pas l'homosexualité au Sénégal. Cependant, nous lui demandons d'en faire autant pour aller en guerre contre les homosexuels » Plus radical, Cheikh Fall, un autre membre de cette association, fustige : « l'homosexualité est pire que le sida et le virus Ebola »	Homosexualité, Union des imams, associations islamiques, ville de Louga, dénonciation. Amalgame entre la caricature et l'homosexualité. Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif -
L'Observateur N°3706	P2 Rubrique Index Homo (Bis)	La rédaction	01-02-2016	Brève	Religion	Dans le sillage que la brève précédente, celle-ci traite de la mobilisation de la communauté musulmane de Thiès mobilisée contre l'homosexualité.	Communauté musulmane, Thiès, manifestation, homosexualité, caricature jeune Afrique. Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif -

						<p>La communauté musulmane de la ville de Thiès a battu le macadam hier pour protester contre les caricatures de Cheikh Ahmadou Bamba par Jeune Afrique.</p> <p>Pendant plusieurs heures, des milliers d'individus de tous les âges ont sillonné les artères de la circonscription pour crier leur rage.</p> <p>Brandissant des posters géants de Sérigne Touba et des ses khalifes, ils scandaient : Dieureudieuf Sérigne Touba » Les gouvernants, notamment le chef de l'Etat et son ministre de la Justice, en ont pris pour leur grade. Les manifestant ont dénoncé le fait que le régime en place semble protéger les homosexuels et les lobbies étrangers ».</p>	
L'Observateur N°3707	<p>Une : Projet de criminalisation. Les homosexuels divisent la société civile.</p> <p>Mberry Sylla : « Pourquoi je porte la proposition de loi »</p> <p>P7 Actualité : Proposition de loi sur l'homosexualité au Sénégal. La criminalisation de l'homosexualité divise les acteurs de la société civile</p>	Jules Souleymane Ndiaye	02-02-2016	Analyse	politique	<p>L'article traite de la sensibilité et de la complexité de la problématique de l'homosexualité au Sénégal face à la proposition de loi du député Amadou Mberry Sylla qui voudrait la criminaliser. Interpellés sur la proposition de loi, les acteurs de la société ont des avis partagés.</p> <p>« interpellé sur cette question, le Secrétaire général de la Rencontre africaine des droits de l'Homme (Raddho) refuse tout commentaire sur la proposition de loi Mberry Sylla (...) Je décide de ne plus me prononcer sur ces genres de questions. Parce que c'est très compliqué » freine t-il, ferme. Aboubacry Mbodj</p> <p>« S'il y a une question centrale qui préoccupe les populations, qui heurte même les valeurs sociétales sénégalaises et que ce député se sente sensible et ouvert à une forme de collaboration, c'est sur le principe, et c'est une excellente chose ». Mouhamadou Mbodj Coordonnateur du Forum civil</p> <p>Selon le Directeur d'Amnesty Sénégal, une loi criminalisant l'homosexualité au Sénégal existe bel et bien dans le Code. « Quand on dit qu'on va punir l'homosexualité, soit on corse la peine, soit on étend le délit en ajoutant d'autres actes parmi les délits. Il y a une loi de 1966 qui punit l'acte contre nature. Et l'acte contre-nature ne signifie pas seulement des actes entre deux hommes ou deux femmes.. »</p>	<p>Criminalisation, homosexualité, loi, société civile, division, Mberry Sylla</p> <p>Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif -</p>
L'Observateur N°3707	P7 Actualité.	Ibrahima Kandé	02-02-2016	Interview	politique	Le député Amadou Mberry Sylla, sous la houlette de l'Ong Jamra, compte soumettre aux parlementaires une proposition	Proposition de loi, criminalisation, homosexualité, Mberry Sylla

	Député Amadou Mberry Sylla sur la proposition de loi pour la criminalisation de l'homosexualité					de loi pour la criminalisation de l'homosexualité au Sénégal. Il donne dans cette interview les soubassements de sa décision. « Ce sont les Sénégalais, eux-mêmes, qui veulent criminaliser l'homosexualité. Et c'est aussi le vœu du Président Sall qui l'a soutenu publiquement. Macky Sall a posé des jalons qu'aucun autre président n'a osé poser pour combattre ce problème. Il a donc le soutien des députés » « Je sais que les homosexuels ont des lobbies très puissants dans le pays. Mais, je suis tranquille. Je n'ai pas peur de ces groupuscules. Moi, je suis dans le lobby des religieux qui est plus fort que tout autre lobby (...) Cette pratique (l'homosexualité) ne fait partie ni de notre religion ni de notre culture. C'est un acte contre-nature que nous imposer l'Occident. Nous ne l'accepterons jamais. »	Préjugés sur les homosexuels supposés avoir de puissants lobbies au Sénégal. Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif -
L'Observateur N°3713	P2 rubrique Index Waly Waly (Bis)	La rédaction	09-02-2016	Brève	Socio-religieux	Les brèves traitent de la décision du chanteur de déchirer publiquement le sac à main à l'origine de la polémique et de la perception d'une certaine de la société sénégalaise qui considère le port d'un pareil comme étant une attitude d'homosexuel. Wally pour expliquer ce tollé, a tout mis sur le compte de l'incompréhension, Selon lui, certains Sénégalais refusent de comprendre qu'un homme puisse porter des sacs de ce genre » « J'ai déchiré le sac parce que cela a créé une polémique dans mon pays. (...) j'ai mis fin à la polémique. Je ne regrette pas d'avoir porté ce sac, parce que je sais que c'est masculin, contrairement à ceux qui pensent que c'est féminin. » « Le Sénégalais ont fait de moi ce que je suis devenu. Je ne peux pas permettre de faire des choses qui sont proscrites. L'homosexualité est interdite chez nous. Je ne les fréquente pas »	Waly Seck, sac à main, polémique, tension, incompréhension Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif

L'Observateur N°3679	P.11 Rubrique société. Kaolack. Affaire des supposés homosexuels. Le Procureur libère les présumés « pédés »	Marie Bernadette Sène	30-12- 2015	Compte rendu	Judiciaire	<p>La liberté n'a pas de prix, dit l'adage. Les 11 personnes interpellées pour catés homosexuels ne diront pas le contraire. Ces jeunes ont été libérés par le procureur de la République pour insuffisance de preuves.</p> <p>Cueillis par les limiers et placés en garde à vue pour les besoins de l'enquête, dans les locaux du commissariat central de Kaolack, ils ont été présentés au Procureur. Auparavant, ils ont échappé au lynchage d'une foule en furie qui les attendait devant le poste de police de Kaolack. Jets de pierre, pneus brûlés, huées, tous les moyens étaient bons pour manifester colère et dégoût.</p> <p>La tension baisse, les populations ont espoir que ces malfrats ne seront pas libérés. Aussi grande fut la déception, quand au petit matin d'hier, des informations font état de la libération des présumés homosexuels, pour manque de preuves.</p>	Lynchage, foule en furie, jets de pierres, pneus brûlés, malfrats
	p.11 Libération des supposés homosexuels. Une douche froide pour les pu populations	Marie Bernadette Sène		Encadré	Judiciaire	<p>La montagne a finalement accouché d'une souris. L'affaire dite des homosexuels de Kaolack qui ont été libérés hier, par le procureur de la République sonne comme un désespoir à la vertu des populations. Une véritable douche froide, pour les enquêteurs qui ont dépensé temps et énergie pour élucider cette affaire.</p> <p>Dans les marchés, lieux publics ou autres grand'places l'affaire est sur toutes les lèvres » L'on s'interroge sur les raisons de cette libération et l'on rumine une sourde colère contre les autorités judiciaires.</p> <p>La déception est grande et le geste incompris. Une dame, panier à la main, estime que cet acte va pousser d'autres jeunes à s'adonner à cette pratique, puisque c'est un gagne-pain facile.</p> <p>Mamadou Diouf est commerçant Comme beaucoup de parents, est gros d'inquiétude pour ses enfants qui peuvent être des victimes. Il cherche ses mots pour exprimer sa déception face à ce qu'il qualifie de « déshonneur » « Nous habitons Kaolack, nous avons des enfants. La ville de Cheikh-al-Islam. Comment peut-on penser y célébrer un mariage gay, sans gêne ? Ces personnes sont aujourd'hui libres. Dans quel pays sommes-nous ? C'est inconcevable » crache t-il.</p>	

	<p>P.11 Réaction. Mamadou Mbengue de la RADDHO. « Les populations doivent arrêter de se faire justice elles-mêmes »</p>	Marie Bernadette Sène		Encadré	Judiciaire	<p>La libération des présumés homosexuels a soulevé un débat sur la légalité de l'acte posé par les autorités judiciaires. Dans ce cadre, beaucoup de personnes ignorent les textes. Pour Mamadou Mbengue, le représentant de la Rencontre africaine pour les droits de l'homme (Raddho), les populations ne doivent pas se faire justice elles-mêmes. « Cette affaire d'homosexuels qui pollue l'atmosphère doit être prise très au sérieux. Au Sénégal, on a la séparation des pouvoirs. Nous sommes dans un Etat suffisamment organisé et capable de gérer cette affaire. Si le procureur décide de libérer ces personnes, c'est parce qu'il s'est basé sur des information que nous n'avons pas. Il ya des textes qui régissent notre justice et il faut s'y fier »</p> <p>« La population doit arrêter de vouloir se faire justice elle-même. C'est très dangereux. On doit respecter la présomption d'innocence. Ils sont innocents, tant qu'un tribunal n'a pas fixé leur sort.</p>
	P.11 Pape Jean Seye, avocat à la cour	Jules Souleymane Ndiaye		Filet	Judiciaire	<p>« Dans le Code pénal, il n'existe pas le mot Homosexuel et le Code pénal sénégalais ne sanctionne que les actes contre-nature. »</p> <p>« Le fait d'être homosexuel n'est pas un délit au Sénégal, Ce qui est un délit, c'est le fait de coucher avec son prochain. C'est l'acte contre-nature qui est sanctionné, c'est-à-dire, le fait de coucher avec une personne de même sexe ou des animaux »</p>
	Mama Mactar Guèye, ONG JAMRA. « Le fait de libérer les 11 présumés homosexuels est un signal très négatif envoyé à l'opinion »	Jules Souleymane Ndiaye		Filet	Religion	<p>« Le Procureur a dit ce qu'il pense être le Droit. En tant que légaliste, nous ne pouvons qu'en prendre acte avec tristesse. A notre grande surprise, nous avons appris, en même temps que tout le monde, qu'après le délai légal de la garde à vue, ils ont été présentés au Procureur. Ce dernier a décidé de les relaxer, faute de preuves »</p> <p>« Cela est un signal très négatif qui été envoyé à l'opinion. Ils ont insulté la conscience des croyants sénégalais, parce que le Coran et la Bible condamnent les unions contre-nature.</p>

						« Plus de 98% des croyants de ce pays rejettent les unions contre-nature, Ils ont insulté la conscience des croyants, en commettant leur œuvre abominable, le jour de la célébration de la naissance du Prophète (Psl) qui coïncide, comme nus le savons, au jour de la naissance du Prophète Insa »	
L'Observateur N°3678	<p>Une : Affaire des présumés homosexuels. Les 11 « pédés » de Kalolack bénéficient d'un retour de parquet.</p> <p>P.9 Rubrique Société Kaolack. Affaire des supposés homosexuels. Les minutes d'une journée de combat entre policiers et populations</p>	Marie Bernadette Sene	29-12-2015	Reportage	judiciaire	<p>Vers 13 heures, alors que le véhicule des policiers acheminait trois (3) personnes qui étaient en garde à vue, au parquet de Kaolack, la foule déchainée jette des pierres sur le véhicule, pensant qu'il convoyait les supposés homosexuels.</p> <p>Les kaolackois tenaient à faire leur fête à ces onze supposés homosexuels qui ont eu le toupet de s'adonner à leur déviance le jour du Gamou.</p>	
	<p>P, 9 Un parent d'un supposé homosexuel rossé.</p>	Marie Bernadette Sène		Encadré	judiciaire	<p>L'affaire des supposés homosexuels commence à prendre une toute autre tournure. En effet, lors de leur déferrement devant le procureur de la République, un proche d'un des accusés a été sévèrement pris à partie par la foule en colère, alors qu'il tentait de défendre son parent. N'eût-été la prompte intervention des forces de l'ordre qui l'ont exfiltré, la foule allait décharger tout son courroux.</p>	
L'Observateur N°3676	<p>P10. Mariage d'homosexuels au lycée Ibrahima Diouf à Kaolack. La bague et la robe du marié découvertes sur les lieux</p>	Abdoulaye Diédhiou	26/27/12 /2015	Compte rendu	Socio-religieux	<p>Alors que les fidèles musulmans célébraient dans la ferveur la cérémonie du Gamou, marquant la naissance du Prophète Mouhamed (Psl), une autre célébration aux antipodes des bonnes mœurs, s'est invitée au cœur des débats dans la capitale du Saloum. Il s'agit de la célébration d'un mariage assez singulier, puisqu'il scelle une union, pour le meilleur et pour le pire, de deux individus de sexe masculin. Exploitant l'information, les enquêteurs se sont discrètement déployés sur les lieux, où ils ont pris de court la vingtaine d'homosexuels supposés présents sur les lieux. La perquisition effectuée sur place a permis, selon nos sources, de « mettre la main sur la bague et la robe du marié »</p>	

<p>L'Observateur N°2731</p>	<p>Une. Verdict du procès pour actes contre-nature Tamsir Jupiter, 4 ans de prison pour un plaisir homosexuel.</p> <p>p.3 Rubrique Société Condamnation Tamsir Jupiter Ndiaye. Reconnu coupable d'acte contre-nature, de cbv.... Tamsir Jupiter</p>	<p>T. Marie Louise Ndiaye</p>	<p>25/28-10-2012</p>	<p>Compte rendu</p>	<p>Judiciaire</p>	<p>Le verdict est tombé, il est cruel. L'enseignant-journaliste, Tamasir Jupiter Ndiaye reconnu coupable d'acte contre-nature, de coups et blessures volontaires (CBV) et de détention illégale d'armes blanches, a été condamné à quatre (4) ans de prison ferme. Son « partenaire » Matar Diop Diagne, écope de trois ans ferme.</p> <p>Des peines qui dépassent de loin celles requises par le représentant du parquet. Qui, mercredi dernier, lors du procès, mettait en garde les juges suite à la plaidoirie de Me Khassimou Touré, conseil de Tamsir Jupiter Ndiaye : « Si vous lui appliquez une peine faible, vous aurez la société contre vous ».</p> <p>Pour son avocat, Me Khassimou Touré. Les prévenus n'ont pas été pris la main dans le sac. L'acte contre-nature n'est, disait-il, défini par les tribunaux sénégalais. « Contre nature contre qui, contre quoi ? », se demandait l'avocat qui souligne : « Il n'y a pas d'éléments matériels qui établissent le délit dans le dossier »</p>	
<p>L'Observateur N°2726</p>	<p>Une : Dépénalisation de l'homosexualité au Sénégal. L'homosexualité dans tous ses débats</p> <p>P 6 Rubrique Actualité Dépénalisation de l'homosexualité Le Sénégal veut-il la Gayeté ? Le débat : Faut-il dépénaliser</p>	<p>Dossier (Adama Dieng, Sophie Barro)</p>	<p>19-10-2012</p>	<p>Analyse</p>	<p>politique,</p>	<p>Au Sénégal où les rapports sexuels contre-nature sont interdits, ce procès d'homosexuels a remis en lumière une pratique, certes minoritaire et encore taboue, que nombre de Sénégalais appréhendent avec beaucoup de réserve et de circonspection quand ils ne la considèrent pas tout simplement dégoûtante. Ou mécréante. « <i>Les homosexuels font partie du peuple de la géhenne. Ce sont des vicieux qui doivent tous être jetés au feu. C'est même dégoûtant de parler d'eux. Faire enquête sur ces personnes est même insensée à mes yeux. C'est leur donner une importance qu'ils n'ont</i> », explique un islamologue.</p> <p>« Nous défendons tout ce qui est liée aux droits humains, mais l'homosexualité en tant que tel, nous pensons que ce n'est pas très compatible, d'une part avec nos tradition, mais d'autre part, les homosexuels qui ont des problèmes, on les défend. (...) On ne le protège pas parce qu'il est homosexuel, mais parce que c'est un individu, qui droit à une assistance. Pour ce qui est de la dépénalisation, il y a des textes qui</p>	

	<p>l'homosexualité au Sénégal ? Droit-de-l'homistes et parlementaire donnent leur avis sur la question.</p>					<p>punissent les actes contre-nature, donc ça pose problème.(...) Si la dépénalisation vise à encourager l'homosexualité, je ne suis pas d'accord, mais tout dépendra du contenu de la loi. Mais nous n'accepterons pas que des gens soient tabassés dans la rue parce qu'ils sont homosexuels » Dibril Aziz Badiane, ONDH (association des droits de l'Homme)</p> <p>Mais en ce qui concerne l'homosexualité, notre position est que les rapports sexuels entre adultes consentants en privé, qu'ils des hommes ou des femmes, ne doivent pas être pénalisés. On ne doit pas envoyer quelqu'un en prison pour cela. C'est la position officielle d'Amnesty et que toutes les organisations des droits de l'Homme qui se respectent, partagent. (Seydi Gassama, Amnesty International)</p> <p>«Le problème de l'orientation sexuelle est une réalité aujourd'hui, c'est un phénomène mondial, il ya partout des manifestation dans ce sens. Est-ce que le Sénégal doit s'ouvrir à cela ? C'est une question à laquelle la Raddho ne peut pas répondre seule.(...) Beaucoup de gens nous considèrent comme les défenseurs des homosexuels, mais nous pensons que les gens sont libres de choisir leur orientation sexuelle. Nous ne sommes pas pour l'anarchie ou la destruction des mœurs de notre pays. Nous voulons que le Sénégal reste intègre, mais nous ne voulons pas qu'il soit intolérant, nous voulons que le Sénégal soit moderne et qu'il s'ouvre à l'extérieur. Nous sommes en phase avec les lois de la société qui sont contre les actes contre-nature, mais nous sommes également en phase avec le libertés individuelles » (Omar Diallo, Raddho, Rencontre africaine des droits de l'homme).</p> <p>« La société sénégalaise est structurée d'une certaine façon : il y a des choses qui ne rentrent pas là-dans. A chaque fois qu'un problème de cette nature est soulevé, je fais partie des Sénégalais heurtés et choqués. Nous devons faire très attention à certaines valeurs, parce que nous avons notre propre civilisation et notre propre culture. (...) Mais je ne</p>	
--	---	--	--	--	--	---	--

	P.7 Le sociologue Djiby Diakhaté « La dépénalisation va entraîner la faillite de la religion »	Abdoulaye Kébé		Filet		<p>pense pas qu'il soit possible pour un membre de mon groupe d'initier une proposition de loi pour dépénaliser l'homosexualité. Personnellement, jamais je ne vais introduire une telle proposition de loi. (...) Mon point de vue est qu'il faut même renforcer les sanctions contre les indécents. Il faut punir pour éviter que nos enfants, les plus jeunes, ceux qui sont encore beaucoup plus ouverts au monde, puissent considérer que l'exercice de leur propre, peut leur donner la possibilité de commettre des actes contre-nature (<i>Modou Diagne Fada, Libéraux et démocrates</i>)</p> <p>« Le souci est que chaque société a son identité. En plus, la société sénégalaise est composée à plus de 90% de croyants. Ils sont musulmans ou chrétiens. Si vous acceptez cela, c'est que vous êtes en train de saper les fondements de la religion et un élément essentiel de l'identité sénégalaise. Et cela peut conduire une société à la dérive, à la faillite de la religion et des représentations spirituelles »</p>	
L'Observateur N°2725	<p>Une : Tamsir Jupiter Ndiaye, devant le tribunal des flagrants délits. « Je n'ai pas de penchants homosexuels ».</p> <p>P.3 Rubrique Société. Tamsir Jupiter Ndiaye, devant le tribunal des flagrants délits d Dakar. « Je n'ai pas de penchant homosexuel »</p>	T- Marie Louise Ndiaye	18-10-2012	Compte rendu	Judiciaire	<p>Le juge Guèye, las de le voir se dérober sur les préliminaires, lui rétorquer : « il n'y a pas de secret de tribunal. Pourquoi n'assumez-vous pas votre homosexualité ». Et Tamsir de répliquer : « Je n'assume pas mon homosexualité. C'est un acte que j'ai posé spontanément. Je rends grâce à Dieu, je n'ai pas de penchants homosexuels »</p>	
L'Observateur N°2724	Une : N.M.D, Lesbienne sénégalaise, résidant en France. « L'amour entre femmes, il n'y a pas mieux »	Abdourahmane Thiam	17-10-2012	Interview	social	<p>Q.- Quels sont les problèmes que vous rencontrez le plus souvent ? R- Des provocations. De la stigmatisation.</p>	
L'Observateur N°2323	Une : Enquête sur un scandale homosexuel. Les terribles révélations	T. Mrie Louise Ndiaye	16-10-2012	Compte rendu	Judiciaire	A la cité du « scandale sexuel », la dernière dégringolade en date qui émeut les chaumières, c'est celle du journaliste-	

	de Tamsir Jupiter Ndiaye et Matar Diop P.3 Rubrique Société. Tamsir Jupiter Ndiaye et Matar Diop Diagne jugés demain. Les secrets de la relation homosexuelle entre le journaliste et son partenaire					polititologue Tamsir Jupiter Ndiaye, mêlé dans une sombre affaire d'homosexualité	
L'Observateur N°2721	Une : Emprisonnés à Reubeuss pour acte contre-nature et cbv Tamsir Jupiter Ndiaye et Matar Diop jugés mercredi. P3 Rubrique Société Placé sous mandat de dépôt pour acte contre-nature et cbv, Jupiter Tamsir Ndiaye et Matar Diop Diagne incarcérés à Reubeuss.	T. Marie Louise Ndiaye	13-14/10/2012	Compte rendu	Judiciaire	Après la chute du journaliste Cheikh condamné à trois ans de prison ferme pour viol, un autre confrère vient d'être placé sous mandat de depot pour une histoire d'homosexualité.	
L'Observateur N° 2720	Une : Garde à vue. Bagarre pour une présumée passe qui a mal tourné. Tamsir Jupiter Diagne arrêté pour une affaire d'homosexualité P3 Rubrique Société Bagarre entre deux présumés homosexuels pour le prix d'une passe. Tamsir Jupiter Ndiaye présenté aujourd'hui devant le Procureur.	Mor Talla Gaye	12 octobre 2012	Compte rendu	Judiciaire	Personne n'aurait pu imaginé que le nom de Tamsir Birane Diop évoqué dans l'affaire de deux homosexuels qui se sont affrontés dans un hôtel de la place serait le « très correct » chroniqueur de Nouvel Horizon. Le présumé « amant » Tamsir Jupiter Ndiaye et son « partenaire » Matar Diop seront probablement présenté aujourd'hui au Procureur. Il faut le dire ou le taire. Mieux vaut l'écrire : Tamsir Jupiter Ndiaye, « plume » réputée de l'hebdomadaire Nouvel Horizon, est empêtré dans sale affaire d'actes contre-nature, de coups et blessures volontaires qui risquent de l'envoyer à la prison de Reubeuss. (Dakar) Dans le milieu de la presse, l'on préfère se boucher les oreilles devant la « saleté qui s'attache à la crédibilité de l'un des chroniqueurs réputés de la presse sénégalaise.	

<p>L'Observateur N° 2711</p>	<p>Une : Fin de soirée mouvementée au star night de Saly. Des « guéweuls » (griots) tabassent des goordjiguène (homosexuels).</p> <p>P.10 Rubrique People Fin de soirée mouvementée au star night de Saly. Bataille rangée entre « guéweuls » et « goordjiguènes »</p>	<p>Maria Dominica T. Diédhiou</p>	<p>2-10-2012</p>	<p>Compte rendu</p>	<p>Socio-religieux</p>	<p>Une scène assez cocasse s'est produite avant-hier (dimanche), au Star night club de Saly. Après une soirée bien « arrosée », des griots (bateurs de sabar) qui n'ont pas supporté que des homosexuels s'invitent à leur fête, leur ont fait passer un sale quart d'heure.</p> <p>Les amateurs de soirées sénégalaises s'étaient donné rendez-vous au « Star Nigth Club » pour vibrer au rythme du « takh ci rip et du Thiankhagoune » (danse en vogue). Seulement, ils auront la surprise d'y rencontrer des « intrus » d'un genre bien particulier. Hauts perchés sur des talons aiguilles, fardés à outrance, faux cils bien alignés, sacs à mains, le tout agrémenté par des mises sexy, « ils » se pavanaient et se trémoussaient sur la piste de danse comme des reines de beauté. Il aura fallu se froncer les sourcils et se frotter les yeux pour voir la réalité en face : c'étaient des Goordjiguènes » (Homosexuels)</p> <p>« Joint au téléphone (Allé Samb, un jeune qui a assisté à la séné dans le dancing), « je suis prêt à y laisser ma peau pour que Saly soit débarrassé de ces individus. On nageait en plein délire, ils étaient habillés comme des femmes, c'était à la limite difficile de faire le distinguo entre ces gens-là et les filles présentes à la soirée » râle M. Samb entre deux grincements de dents. Le bonhomme qui compte ne pas s'en arrêter là, a pris la ferme décision de mener tous les soirs dans les boîtes de nuit, une expédition punitive pour vider Saly de ces homosexuels, qui, dit-il « déshonorent les vrais hommes ».</p>	
---	--	-----------------------------------	------------------	---------------------	------------------------	--	--

Titre du quotidien ou journal en ligne	Titre de l'article + iconographie	Auteur	Date	Genre rédactionnel	Angle d'approche	Résumés-citations	5 Mots-clés
Le Soleil N°13694	<p>Une : Déviance. Un collectif contre l'homosexualité</p> <p>P.11 (rubrique Société) Contre l'homosexualité. Un collectif en ordre de bataille.</p>	Oumar Ba (homme)	20-01-2016	Compte rendu	Social, religieux	<p>Un collectif d'organisations citoyennes veut s'ériger contre une éventuelle dépénalisation de l'homosexualité au Sénégal. Sa prise de position est dictée par « les nombreux scandales liés au phénomène de l'homosexualité. Il a décidé, hier, d'engager un combat contre les différentes formes d'homosexualité qui se résument dans l'acronyme Lgbt (lesbiennes, gays, bisexuels, et transgenres)</p> <p>Babacar Mboup, membre du collectif, a dit que « des porteurs de projets aux antipodes de nos valeurs veulent imposer des pratiques contre-nature qui heurtent la conscience de la majorité des Sénégalais ».</p> <p>Ils invitent enfin les députés du Sénégal à réviser les lois portant sur les actes contre-nature, en interdisant nommément l'homosexualité, le lesbianisme, la bisexualité et le transgenre.</p>	<p>Collectif, homosexualité, dépénalisation, combat, bataille</p> <p>Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif -</p>
Le Soleil N°13680	<p>P.14 (Rubrique Société) Lutte contre la banalisation de l'homosexualité. « Jamra » annonce le soutien de Touba.</p>	Mamadou Dièye	04-01-2016	Compte rendu	Religieux	<p>En tournée nationale et à la tête d'une forte délégation du bureau exécutif de l'Ong « Jamra », Imam Massamba Diop était à Touba. Reçu par le Khalife général des Mourides, serigne Cheikh Sidy Mokhtar Mbacké, il a reçu les encouragements, le soutien sans faille et les bénédictions de Touba dans le cadre de la croisade que son organisation mène contre l'homosexualité.</p> <p>« Très offusqué par le verdict favorable aux adeptes de pratiques homosexuelles contraires aux valeurs de l'Islam, il déclare : « Ces gens nous ont poignardés trois fois » D'abord ils ont attendu la nuit de la célébration de la naissance du prophète Mohamed. Qui est la veille de la nuit suivante qui commémore la naissance du prophète Issa « Jesus » puis en choisissant une maison d'éducation pour organiser un mariage homosexuel, enfin en piétinant l'article 319 du Code de procédure pénale qui interdit les unions contre-nature »</p> <p>Je l'ai dit au khalife, nous allons vers la banalisation de l'homosexualité et, si l'on n'y prend garde, on risque d'assister impuissant à la dépénalisation de l'homosexualité »</p>	<p>Lutte, croisade, banalisation, homosexualité, Ong « Jamra », Imam Massamba Diop, soutien, Touba</p> <p>Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif -</p>

<p>Le Soleil N°3676</p>	<p>P 10 Rubrique société Mariage homosexuel à Kaolack. Massamba Diop de « Jamra » invite l'Etat à sévir</p>	<p>29-12-2015</p>	<p>Mbagnick Kharachi Diagne</p>	<p>Compte rendu</p>	<p>Religieux</p>	<p>Profitant de l'affaire d'un mariage homosexuel à Kaolack, L'imam Massamba Diop de l'ong « Jamra » a fait une sortie médiatique dans laquelle il invite l'Etat à sévir et à punir sévèrement les mis en cause, en précisant que « c'est un problème sérieux et que les Sénégalais sont aujourd'hui scandalisés par cette ténébreuse affaire qui défrayé la chronique dans notre pays ».</p> <p>Selon lui, ces personnes mal intentionnées ont piétiné la loi sénégalaise et ont manqué de respect à nos religions. Et enfin, elles ont commis leur forfait dans une nuit bénie. Elles ont franchi cette fois le Rubicon. Pis encore, ils ont commis cet acte dans une maison d'éducation.</p> <p>En 2009, a-t-il poursuivi, des homosexuels pris en flagrant délit ont été traduits devant la justice et emprisonnés. « Il fallu une intervention des autorités françaises de l'époque pour qu'il soient libérés. Cette fois-ci, nous voulons que les juges se montrent très fermes pour appliquer la loi dans toute sa rigueur »</p>	<p>Mariage. Homosexuel, Massamba Diop, Jamra, Etat, punir, sévir</p> <p>Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif -</p>
<p>Le Soleil N°12720</p>	<p>P.11 Rubrique Société. Prévenus d'acte contre nature. Tamsir Jupiter Ndiaye et son partenaire risquent respectivement deux ans et un an ferme</p>	<p>18-10-2012</p>	<p>Souleymane Diam Sy</p>	<p>Compte rendu</p>	<p>judiciaire</p>	<p>Deux ans ferme, c'est la peine requise contre le chroniqueur de l'hebdomadaire « Nouvel Horizon » Tamsir Birame Ndiaye, pour des faits d'acte contre-nature, de coups et blessures volontaires et détention illégale d'arme blanche.</p> <p>Devant la barre, les deux prévenus gênés de revenir sur les détails de cette affaire. Personne n'a voulu affronter de face la société ni assumer son penchant homosexuel. (journaliste).</p> <p>L'assesseur Adiyatal Guèye est revenu à la charge : Vous êtes là pour nous expliquer des faits précis » Vous assumez votre statut d'enseignant, d'intellectuel, pourquoi n'assumez-vous votre penchant homosexuel ? »</p> <p>Pour le parquet, les faits sont graves dans la mesure où ils ont été portés à la connaissance du public à travers une bagarre de rue. « Il s'agit d'acte contre-nature et non d'homosexualité. Ces faits sont établis et ont gravement troublé la société car nos valeurs ont été atteintes » ajoute le ministre public.</p>	<p>Jupiter Tamsir Diagne, acte contre nature, coups et blessure, tribunal</p> <p>Préjugés et confusion entre actes contre-nature et homosexualité.</p> <p>Angle favorisé dans le traitement de l'information : Neutre 0</p>

						Pour sa part, Me Khassimou Touré, conseil de Tamsir Jupiter Ndiaye, a indiqué que « l'aveu étant divisible, le tribunal le tribunal doit tirer sa décision des faits de la cause. Tamsir Jupiter Ndiaye n'a pas été pris la main dans le sac. Le dossier souffre d'une vacuité criant »	
Le Soleil N°12716	P7 (Rubrique Société) Acte contre-nature. Tamsir Jupiter Ndiaye et son co-prévenu placés sous mandat de dépôt	13-14-10-2012	Souleymane Diam Sy	Compte rendu	Judiciaire	Le chroniqueur de l'hebdomadaire « Nouvel Horizon » m Tamsir Jupiter Ndiaye, et son co-prévenu, Mactar Diop Diagne ont été placés, hier, sous mandat de dépôt. Ils sont inculpés d'acte contre-nature et de coups et blessures volontaires, selon son avocat Me Khassimou Touré. Selon M. Diagne, sur place, Tamsir Jupiter Ndiaye, qui l'avait auparavant dragué , lui a proposé une partie fine moyennant 100 000 F Cfa et un tissu de type basin riche de la marque Diazner pour la fête de Tabaski. Seulement, le chroniqueur conteste la version des faits tels que relatés par son accusateur. Il accuse son prévenu de l'avoir agressé.	Acte contre-nature, Tamsir Jupiter Ndiaye, co-prévenu, mandat de dépôt. Angle favorisé dans le traitement de l'information : Neutre 0
Le Soleil N°12726	Une. Acte contre-nature. 4 et 3 ans ferme pour Tamsir Jupiter Ndiaye et son partenaire. P.10 (Rubrique Société) Pour des actes contre-nature Tamsir J. Ndiaye et son partenaire prennent respectivement quatre et trois ferme.	25-28/10/2012	Souleymane Diam Sy	Compte rendu	judiciaire	Le chroniqueur Tamsir Jupiter Ndiaye, prévenu d'acte-nature, de coups et blessures volontaires et de détention illégale d'arme, a finalement été condamné à quatre ans ferme par le tribunal des flagrants délits de Dakar. Après l'énoncé, Me Khassimou Touré, avocat de Tamsir Jupiter Ndiaye que nous avons joint par téléphone parce qu'étant absent du tribunal au moment du délibéré, a exprimé sa colère face à cette décision » « Je suis indigné et surpris. Ce n'est une décision de justice. C'est une décision inique, dramatique, et injustifiée en droit. C'est une décision inspirée par la morale et non par la règle du droit. C'est une décision fondée sur la clameur publique. Cette décision morale n'a pas place dans notre système judiciaire » « Lorsque l'opinion publique se sera tue, on verra si la règle de droit sera appliquée. Ce qui est sûr et certain, ce puritanisme ne répond à aucun critère objectif »	Jupiter Tamsir Ndiaye, Acte contre-nature, partenaire, emprisonnement, 3 ans, 4 ans ferme. Angle favorisé dans le traitement de l'information : Neutre 0
Le Soleil N°12727	P12 (Rubrique Société) Saint-Louis. Sermon contre l'homosexualité et le lesbianisme.	29/10/2012	Mbagnick Kharachi Diagne	Compte rendu	religieux	A L'occasion de la fête de Tabaski, l'imam Cheikh Diallo de la grande mosquée du Nord a prononcé un sermon dans lequel il déplore « avec la dernière énergie les pratiques homosexuelles et lesbiennes, et autres maux qui gangrènent la société sénégalaise. »	Saint-Louis, Tabaski, sermon, homosexualité lesbianisme Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif-

						« Certains prévenus audacieux, a-t-il précisé, se sont permis d'expliquer devant le tribunal comment ils se sont livrés à ces actes contre-nature »	
Le Soleil N°11590	P.7 Rubrique Chroniques quotidiennes Paris demande au Sénégal d'abroger la loi criminalisant l'homosexualité	17-18/01/2009	Reprise d'un compte rendu du site Afrik.com	Compte rendu	politique	<p>Les Ong françaises de défense des droits de l'Homme et de lutte contre le sida et le Quai d'Orsay ont appelé le Sénégal à abroger la loi criminalisant l'homosexualité indique RFI. Cette décision intervient une semaine après la condamnation à huit ans de prison de neuf homosexuels à Dakar.</p> <p>Nicolas Sarkozy a fait part mercredi de son « émotion » après la condamnation de neuf homosexuels à huit ans de prison au Sénégal, sujet sur lequel Roselyne Bachelot a interpellé le Conseil des ministres.</p> <p>La ministre de la santé « a tenu à alerter le Conseil des ministres sur la situation » de ces militants d'associations de lutte contre le sida « emprisonné au Sénégal au seul motif de leur homosexualité » selon le porte-parole du gouvernement Luc Chatel.</p> <p>Dans un communiqué, Mme Bachelot, qui s'était faite l'avocate des droits des homosexuels en France ces dernières années, a également fait part de son « indignation ». Elle précise avoir demandé au ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner « d'intervenir auprès des autorités sénégalaises afin d'obtenir la remise en liberté des personnes ».</p> <p>Dans un communiqué le maire de Paris Bertrand Delanoë a indiqué avoir adressé un courrier à deux membres de l'Association internationale des maires francophones (Aimf) – MM Pape Diop, maire de Dakar et président du Sénat et M.Ousmane Masseck Ndiaye, maire de Saint-Louis- qu'il préside, pour exprimer « sa vive préoccupation » et demander « la clémence des autorités judiciaires du Sénégal à l'égard des ces jeunes. »</p>	Paris, Sénégal, abrogation, loi, homosexualité, criminalisation Cet article fait partie de l'un des rares à défendre les droits des homosexuels. On peut comprendre aisément cette tonalité positive de l'article dans la mesure où il reste une reprise de la position du gouvernement français publiée par le site Afrik.com Angle favorisé dans le traitement de l'information : Postif+
Le Soleil N°11592	P4 Rubrique Société Condamnation de neuf homosexuels au Sénégal. « Jamra » s'indigne de la « plus inadmissible des	20-01-2009	M.Ciss	Compte rendu	Religieux	C'est un sévère réquisitoire que s'est livrée l'ong « Jamra » pour dénoncer l'homosexualité et la « plus inadmissible des ingérences d'autorités françaises, suite à la condamnation à huit ans de prison.	Condamnation, homosexuels, Jamra, indignation, ingérence, France Angle favorisé dans le traitement de l'information : Négatif -

	ingérences » de la France.					<p>Dans la déclaration de son président exécutif, Imam Massamba Diop, datée du 18 janvier dernier, « Jamra » estime que le juge s'est fondé sur la loi pour sévir. « Dès lors, ce serait faire preuve de la plus inadmissible des ingérences et du plus douteux des partis-pris que de vouloir s'en prendre à une justice qui n'aura fait qu'appliquer les textes de loi qu'un pays, indépendant et souverain, s'est librement dotés » lit-on dans sa déclaration.</p> <p>« Jamra » met en garde contre les conséquences du « contre-modèle » qu'est l'homosexualité dans notre société, particulièrement sur une « jeunesse en mal de repères ». Sur les plan sanitaire, ajoute la déclaration, les homosexuels devraient être considérés comme « des déviants, des malades qu'il faudrait prendre médicalement en charge, tout en les protégeant de la société, plutôt que de faire preuve de complaisance à leur égard, par le mensonge et l'hypocrisie.</p>	
Le Soleil N°11303	<p>Une. Révélation d'un mariage homosexuel par un magazine. La Dic arrête 7 personnes</p> <p>P.14 Rubrique Chroniques quotidiennes</p> <p>Descente de la Dic. 7 personnes arrêtées</p>	04-02-2008	Malick Ciss	Brève	Judiciaire	<p>La division des investigations criminelles (DIC) a arrêté sept personnes suite à l'article du magazine people Faisant état d'un mariage homosexuel à Dakar.</p> <p>Selon notre source, la plupart de ces individus, soupçonnés de s'adonner à la pratiques homosexuelles interdite au Sénégal, ont été interpellés par les policiers dans une maison de rencontre qui pourrait faire office de maison close dans ce milieu,</p> <p>Dans sa dernière livraison, le magazine Icône publie un dossier sur l'homosexualité illustré de photos 'une cérémonie qui serait un mariage homosexuel célébré dans un restaurant de Petit Mbao</p>	Dic, arrestation, mariage, homosexuel, sept personnes
Le Soleil N°11304	<p>P 3 Rubrique Société</p> <p>Mariage d'homosexuels. « Jamra » condamne les menaces contre les journaliste</p>	05-02-2008	La Rédaction	Compte rendu	Religion	<p>L'Ong « Jamra » condamne les menaces de mort contre les journalistes qui ont relaté dans els colonnes de leurs journaux les mariages homosexuels »</p> <p>Dans un communiqué qui nous est parvenu hier, « Jamra » dit exprimer son soutien sans faille aux journalistes du magazine Icône qui a récemment publié dans ses colonnes des photos et des textes sur les mariages entre les homosexuels célébrés dans la banlieue dakaroise. En effet le directeur de publication du magazine Icône, Mansour Dieng est selon « Jamra » l'objet de menaces pour n'avoir fait que son travail de journaliste, c'est-à-dire alerter l'opinion sur les danger de perversion et de corruption sexuelle</p>	Jamra, Mariage, homosexualité, condamnation menaces, journalistes

						« sous-tendues par l'argent facile qui guettent notre jeunesse et portent douloureusement atteinte à nos valeurs morales et religieuses » Ainsi » Jamra condamne avec la dernière énergie cette insidieuse et dangereuse escalade de l'agressivité homosexuelle et invite l'Etat à une application rigoureuse de la loi pour une meilleure protection de notre jeunesse » relève-t-on dans le communiqué	
Le Soleil N°11306	P.14 Rubrique Chroniques quotidiennes Affaire des présumés homosexuels. La Dic dément les tests de dépistages	Malick Ciss	07-02-2008	brève	Judiciaire	La Division des investigations criminelles (DIC) a démenti formellement l'information selon laquelle les personnes présumées homosexuelles arrêtées le week end dernier, seront soumises à des tests de dépistage du Sida « Ce serait un abus de pouvoir » déclare une autorité policière qui ne cache pas sa surprise en apprenant ces informations vite balayées d'un rêve de la main. D'autre part, le mystère persiste sur la provenance du financement des présumés homosexuels qui pourrait être d'origine étrangère ou assuré par des associés. Pour l'heure est à la traque des fuyards qui sont activement recherchés. Parmi les fuyards, nous confie nos sources, il y en a quatre qui sont les plus importants. Il s'agit d'un Ghanéen, d'un Ivoirien et de deux Sénégalais.	Dic, démenti, dépistage, sida, homosexualité
Le Soleil N°11307	P.14 Rubrique Chroniques quotidiennes Outrage aux bonnes mœurs, incitation à la débauche. La Dic a bouclé son enquête sur l'affaire du mariage homosexuel	Malick Ciss	08-02-2008	Brève	Judiciaire	L'enquête concernant les individus interpellés pour homosexualité et libérés avant-hier, tard le soir, a été bouclée par la Division des investigations criminelles (Dic) qui a remis ses résultats au Parquet de la République, nous confie une source sûre. Après quelques jours d'investigations, les policiers ont conclu à différents délits : outrage aux bonnes mœurs, incitation à la débauche, prostitution homosexuelle, proxénétisme « ajoute notre source	Outrage, débauche, Dic, enquête, homosexualité, mariage
Le Soleil N°11314	Une : La police disperse la marche contre l'homosexualité P.3 Manif. La police disperse la marche contre l'homosexualité	16-17/02/2008	Abdoulaye Diallo	Reportage	religion	Même si la police est parvenue à disperser la marche contre les homosexuels, les manifestants, qui étaient très nombreux à l'appel ont promis de poursuivre leur combat jusqu'à ce que les homosexuels quittent le pays. A peine la prière terminée, une foule nombreuse s'est dirigée vers les locaux de la RTS, à une vingtaine de mètres de la grande mosquée. Elle scandait : « Allahou Wahdoun »	Manifestation, dispersion, police, marche. homosexualité

						<p>et brandissait des pancartes sur lesquelles on pouvait lire : « Non à la dépénalisation de l'homosexualité » ou encore « Protégeons de notre pays de Satan »</p> <p>Même son de cloche chez Ndèye Fatou Dramé qui précise que cette manifestation n'est nullement une défiance à l'égard des autorités. « Si nous avons voulu marquer ce jour, c'est parce que le pays qui a vu naître les grandes figures comme Serigne Ahmadou Bamba, El Hadji Malick Sy, Baye Niass. El Hadji Omar, entre autres, ne doit pas accepter l'homosexualité</p>	
Le Soleil N°11318	<p>Une, Abdou Latif Guèye sur l'affaire des homosexuels. « Nous allons poursuivre le combat sans excès »</p> <p>P.4 Abdou Latif Guèye, Président de « Jamra ». « Nous allons poursuivre le combat contre l'homosexualité sans passion »</p>	21-02-2008	Mamado u Guèye	Compte rendu	Religion	<p>Abdou Latif Guèye, président de de l'Ong Jamra, a fait hier, au cours d'un point de presse, une sortie musclée contre l'homosexualité au Sénégal. A son avis, ce comportement déviant pose le problème du respect des lois et des mœurs. Aussi lance t-il un appel à tous les citoyens pour combattre l'homosexualité. «Le combat contre l'homosexualité et toutes les déviations qui déshumanisent l'individu est un combat légitime et moral mais aussi hautement civique et patriotique » a déclaré M. Guèye »</p> <p>A son avis, l'homosexualité pose un problème de développement. « il est illusoire de construire avec des déxaxés, des détraqués, des déculturés avec des lobbies aux desseins sordides» avance encore le président de Jamra.</p> <p>Il invite les uns et les autres à un débat franc sur le problème, ouvert et fondé sur la seule vérité des faits. Abdou Latif Guèye précise toutefois que cette invitation n'est nullement « une compassion hypocrite ni complaisance coupable envers une pratique abjecte condamnée irrémédiablement par la loi de Dieu et celle des hommes. »</p>	Abdou Latif Guèye, Jamra. Homosexuels, combat, sortie musclée
Le Soleil	P.14 Rubrique Idées et Débat Homosexualité : halte à la dérive !	21-08-2008	Mame Balla Ndiaye	Contribution	Socio-religieux	<p>« Mais il n'en demeure pas moins que cette pratique est un vice qui se développe à une vitesse vertigineuse dans les sociétés modernes.</p> <p>« La plupart des homos n'éprouvent aucune « gêne » à laisser transparaître leur « féminitude » dans leur démarche, leur accoutrement et jusque dans leur timbre vocal ».</p>	

--	--	--	--	--	--	--	--